

126097

ANNUAL REPORT



Solicitor General
Canada

Solliciteur général
Canada

Secretariat

Royal Canadian Mounted Police

National Parole Board

The Correctional Service of Canada

Canadian Security Intelligence Service

Canada

ANNUAL REPORT

1988 • 1989

126097

**U.S. Department of Justice
National Institute of Justice**

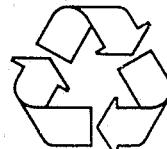
This document has been reproduced exactly as received from the person or organization originating it. Points of view or opinions stated in this document are those of the authors and do not necessarily represent the official position or policies of the National Institute of Justice.

Permission to reproduce this copyrighted material has been granted by
Minister of Supply and Services,
Canada

to the National Criminal Justice Reference Service (NCJRS).

Further reproduction outside of the NCJRS system requires permission of the copyright owner.

Think Recycling!



Pensez à recycler !

This report is printed on paper containing recycled, de-inked waste.

Published under the authority of the
Hon. Pierre H. Cadieux, P.C., M.P.,
Solicitor General of Canada

Produced by the Communications Group,
Ministry Secretariat

© Minister of Supply and Services Canada 1990
Cat. No. JS1-1989
ISBN 0-662-57150-9

Solicitor General
of Canada



CANADA

Solliciteur général
du Canada

To His Excellency
The Right Honourable Ray Hnatyshyn
Governor General of Canada

May it please Your Excellency:

I have the honour to submit to Your Excellency the annual report of the Ministry of the Solicitor General for the fiscal year April 1, 1988 to March 31, 1989.

Respectfully submitted,



Pierre H. Cadieux

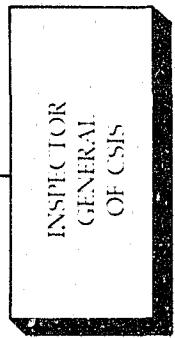
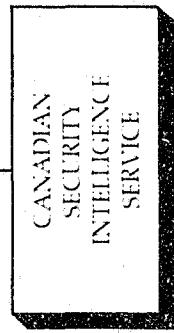
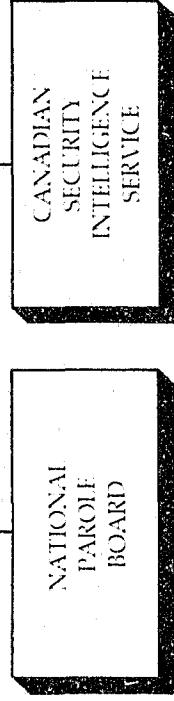
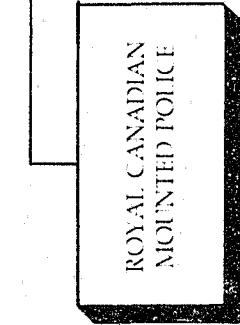
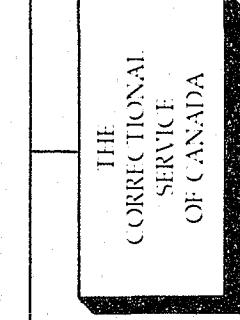
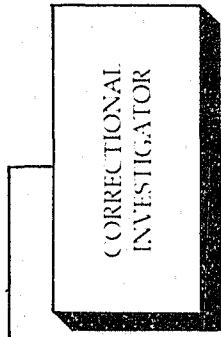
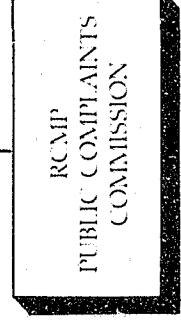
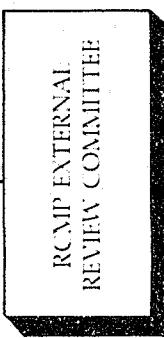
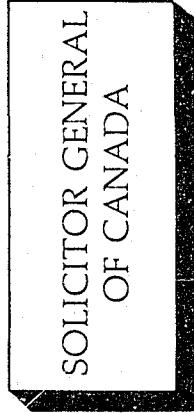
CONTENTS

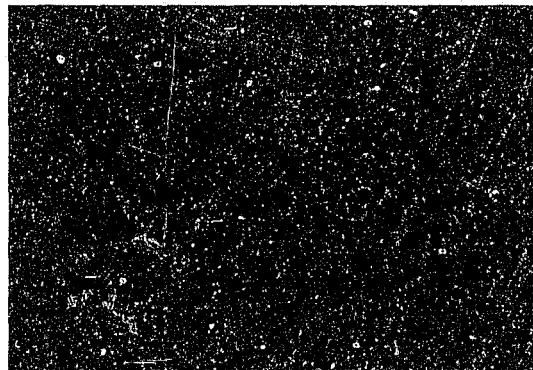
The Ministry of the Solicitor General

Secretariat	3
Police and Security Branch	4
Planning and Management Branch	7
Corrections Branch	10
Communications Group	13
Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service	13
Appendices	15
 Royal Canadian Mounted Police	 21
Organization	23
Operations	24
Law Enforcement and Protective Services	28
Corporate Management	32
Administration	33
Highlights of 1988-89	36
Objectives for 1989-90	37
 National Parole Board	 39
Highlights of 1988-89	40
Appeal Division	41
Clemency and Pardons Division	41
Human Resources Division	41
Financial and Administrative Division	42
Access to Information and Privacy Unit	42
Communications Division	42
Information Systems and Services Division	43
NPB Regional Offices	43
Tables	44
 The Correctional Service of Canada	 49
Organization	51
Resources Summaries	51
Offender Case Management	51
Education, Training and Employment of Inmates	52
Health Care	52
Custody of Inmates	53
Technical Services	53
Administration	54
Planning and Management	55
Highlights of 1988-89	56
Objectives of 1989-90	58

Appendices	61
1. Average Number of Offenders on Register	62
2. Financial Performance by Activity	62
3. Expenditures for the Last Five Years by Activity	63
4. Person-Year Utilization	64
5. Revenues	64
6. Cost of Maintaining Offenders - Summary	65
7. Number of Security Incidents	66
Canadian Security Intelligence Service	67
The Mandate of CSIS	68
The Powers of CSIS	69
Highlights of 1988-89	69
The Controls of CSIS	70
Independent Review of CSIS	71

THE MINISTRY OF THE SOLICITOR GENERAL





The Ministry's 30,000 police, penitentiary guards, parole officers, security intelligence officers, policy advisors and support staff work to keep Canadian communities crime-free and secure.

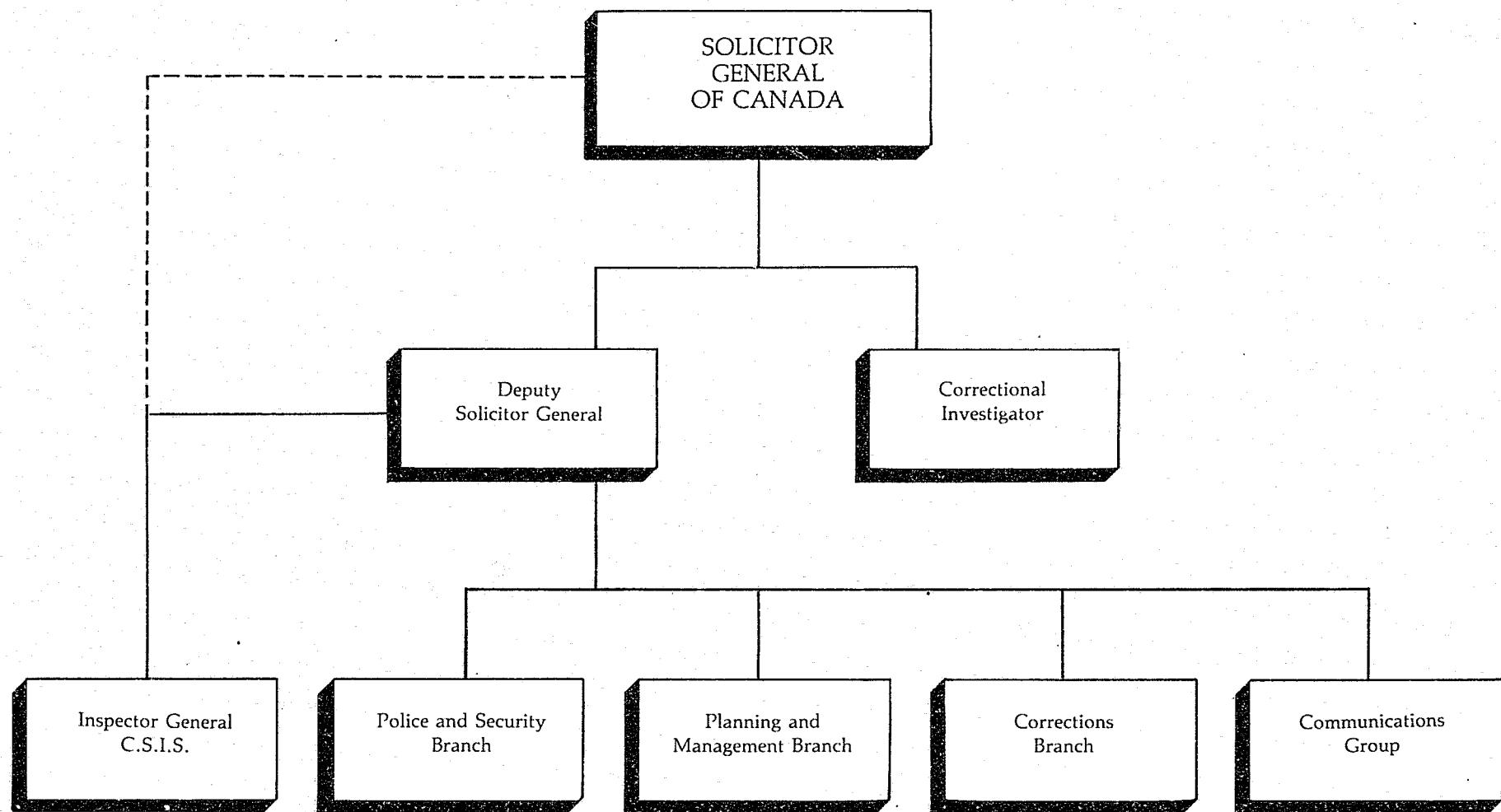
Four agencies make up the Ministry: the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), the National Parole Board (NPB), the Correctional Service of Canada (CSC), and the Canadian Security Intelligence Service (CSIS). In addition, a Secretariat provides advice to the Solicitor General on policing, corrections and national security, and advises on Ministry policy.

The Solicitor General administers the *Department of the Solicitor General Act*, the *Royal Canadian Mounted Police Act*, the *Penitentiary Act*, the *Parole Act*, the *Prisons and Reformatories Act*, the *Canadian Security Intelligence Service Act*, the *Security Offences Act*, the *Criminal Records Act* and the *Transfer of Offenders Act*. The Ministry's operational responsibilities are carried out under acts such as the *Identification of Criminals Act*, the *Official Secrets Act*, the *Diplomatic and Consular Privileges and Immunities Act* and the *Immigration Act*, which are administered by other departments. The RCMP enforces all federal statutes, such as the *Criminal Code of Canada*, when they are not under the jurisdiction of another department or agency.

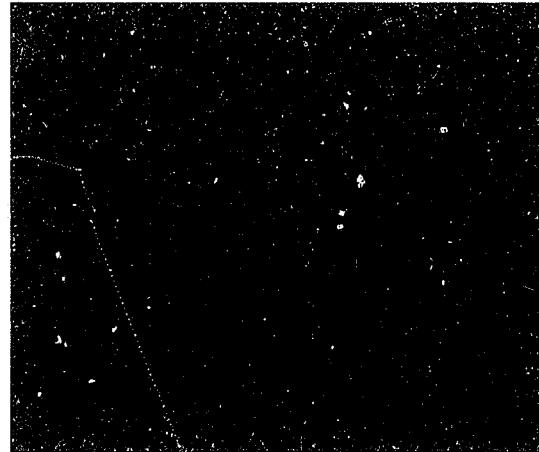
This report details the activities and accomplishments of each of the Ministry's four agencies and the Secretariat for the 1988-89 fiscal year.

THE MINISTRY OF THE SOLICITOR GENERAL





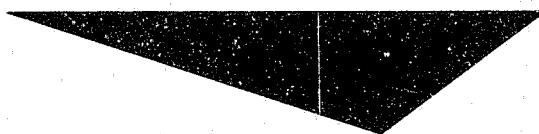
SECRETARIAT



The Secretariat advises the Solicitor General on strategic, corporate and overall policy direction for Ministry programs. Working with the four agencies, it develops and coordinates correctional, law enforcement and security policy.

Headed by the Deputy Solicitor General, the Secretariat's organization is in keeping with the Ministry's mandate for corrections, policing and security intelligence. It has three branches: Police and Security, Planning and Management, and Corrections.

SECRETARIAT



Police and Security Branch

The Police and Security Branch provides support to the Solicitor General — the minister responsible for the RCMP, the RCMP External Review Committee and the RCMP Public Complaints Commission, CSIS and the Inspector General of CSIS. The Branch supports the Solicitor General as lead minister in the government's response to terrorism.

The Branch advises the Minister and Deputy Solicitor General on law enforcement and national security issues. It manages the national security program and contingency planning (the Solicitor General's direct responsibility), and it coordinates the federal government's counter-terrorism program.

With the four Ministry agencies, the Department of Justice, other federal departments and the provinces, the Branch develops policy and coordinates responses to law enforcement and national security initiatives.

Security Policy and Operations Directorate

The Directorate is divided into three divisions: Security Policy, Security Operations and the Canadian Security Intelligence Service Act Review. It is responsible for:

- analyzing and developing corporate and operational policy initiatives, issues and proposals on CSIS security intelligence programs, and on the security enforcement and protective security programs of the RCMP;
- initiating, developing and administrating government and Ministry national security policies;
- developing national security policy initiatives with the Ministry's agencies and other government departments and agencies;
- managing the Solicitor General's direct responsibility for national security programs; and

- preparing, coordinating and responding to policy and legislative initiatives as a result of the parliamentary reviews of the *Canadian Security Intelligence Service Act* and the *Security Offences Act*.

Highlights of 1988-89

Security Policy Division

This Division advises and assists the Solicitor General on many national security issues. In 1988-89, these issues included:

- recommending ministerial direction on CSIS, as required by the recommendations of the Independent Advisory Team;
- following up the Secretariat's resource review, as recommended by the Independent Advisory Team;
- providing direction to CSIS on managing files inherited from the RCMP;
- helping draft a revised cooperative arrangement between the RCMP and CSIS on security matters; and
- advising the Solicitor General on service activities reports received from the Security Intelligence Review Committee and the Inspector General of CSIS.

Security Operations Division

When CSIS asks for the authority to use special investigative techniques and to undertake sensitive operations, the Security Operations Division reviews the request and advises the Solicitor General.

It also reviews and offers advice on reports submitted by CSIS and the RCMP on their respective responsibilities under the *Immigration Act* and *Citizenship Act*.

Canadian Security Intelligence Service Act Review Division

This Division was established during the year to help the Secretariat, CSIS and the RCMP prepare for the

parliamentary review of the *Canadian Security Intelligence Service Act* and the *Security Offences Act*. It will be phased out at the end of the review.

Police and Law Enforcement Directorate

The Law Enforcement Policy and Programs, RCMP Policy and Programs, and Police Research and Demonstration divisions combine to form the Police and Law Enforcement Directorate. It is responsible for:

- reviewing operational proposals to ensure compliance with the Solicitor General's directives;
- developing and reviewing policy and administrative proposals governing the overall effectiveness and accountability of the RCMP;
- developing and managing federal policy governing RCMP policing agreements with provinces, territories and municipalities;
- reviewing resource allocation proposals affecting the RCMP;
- developing federal law enforcement policy and coordinating the implementation of the Solicitor General's responsibilities for electronic surveillance and fingerprint examination as specified in the *Criminal Code of Canada*;
- developing program and policy initiatives on federal and national policing and law enforcement;
- developing, managing and conducting research on the Ministry's policing and law enforcement objectives; and
- representing the Ministry in federal and international initiatives on policing and law enforcement treaties and legislation.

Law Enforcement Policy and Programs Division

The primary roles of the Law Enforcement Policy and Programs Division are to provide up-to-date information and policy advice to the Solicitor General and Deputy Solicitor General on national police issues, and

to administer a fund to support innovative police intervention in priority areas.

The main issues in 1988-89 were the National Drug Strategy, native policing, family violence, victims, crime prevention, organized crime and multiculturalism. During the year the Division pursued the following initiatives:

- To study and improve policing services to native communities, the Division and the Department of Indian and Northern Affairs met with native groups. These meetings focused on policy coordination, the development of outreach programs and funding.
- The Division has been an active member of the federal Family Violence Initiative and has participated in interdepartmental working committees on family violence. These committees conduct consultations with national, provincial and territorial non-governmental organizations. The Division also helped organize the National Forum on Family Violence, which brought together more than 300 representatives from all three levels of government and the voluntary sector to look at strategies for stopping family violence.
- To support the government's victims' initiative, the Division emphasized the development of police-based victims' services. These services would be merged with local agency programs. Police training and education were priorities for funding to help police provide better services to victims of crime, including the elderly, abused children and battered women.
- In the second year of the National Drug Strategy, the Division focused on developing and funding police demonstration projects. The projects attract hard-to-reach young people, including members of ethnic groups, native youths and runaways.
- Policy development work and analysis continued on organized crime issues. Initiatives in this area include examining the new Proceeds of Crime (Bill C-61) legislation and exploring issues such as developing a National Witness Protection Program.
- In multiculturalism the primary focus was the establishment of a framework to deal with the implications for policing Canada's changing multicultural society. Research, meetings and a preliminary look at the main issues were important aspects of this work.

During the year, the Division reviewed requirements for the annual report to Parliament on firearms and completed the Electronic Surveillance Report.

In addition, the Interdepartmental Committee of Deputy Ministers Responsible for Federal Law Enforcement approved the following initiatives:

- guidelines for granting enforcement powers under federal legislation;
- guidelines on issuing and controlling firearms used by federal enforcement officers;
- a preliminary study on operational accountability measures; and
- the creation of the Interdepartmental Committee on Law Enforcement Management, which now has more than 70 members from more than 40 federal enforcement agencies.

RCMP Policy and Programs Division

The Division provides the Solicitor General with information and advice on all matters connected to the Minister's legislative responsibilities for the RCMP, the RCMP External Review Committee and the RCMP Public Complaints Commission. The Division accomplished the following in 1988-89:

- analyzed and provided advice on issues, including: developing a Ministerial Directive on Confidential Human Sources; the continuing development of a Ministerial Directive on Police Operations in Foreign Countries; providing RCMP management training to Caribbean Commonwealth countries; reviewing RCMP administrative and personnel policies; reviewing relevant requests resulting from the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*; and coordinating the practical side of the *RCMP Act* governing grievances, discipline, discharge and demotion, and public complaints;
- reviewed the RCMP External Review Committee. This included producing discussion papers, tabling the committee's annual report and preparing financial reports;
- reviewed the RCMP Public Complaints Commission, which included a referral to the Supreme Court on the retrospective application of Part VII of the *RCMP Act* and preparing financial reports;

- negotiated an agreement between the federal government and the Province of New Brunswick to have the RCMP patrol highways in New Brunswick; and
- continued to prepare for renegotiating the provincial, territorial and municipal contracts for RCMP policing, which expire March 31, 1991. The RCMP met with the contracting jurisdictions to discuss the upcoming negotiations.

Police Research and Demonstration Division

The Division provides research-based policy advice to senior Ministry officials; supports the development of the Ministry's policing and law enforcement policy; and develops and manages social science research for the Ministry, focusing on applied research on and evaluation of policing, law enforcement and counter-terrorism. Division staff work closely with senior Ministry officials, police at the federal (RCMP), provincial and municipal levels, and provincial government agencies responsible for policing and law enforcement. This work develops research priorities and ensures that the results of any research are distributed to the intended audience.

During 1988-89, the Division continued research on community-based policing strategies, police-based services for victims of spousal and sexual assault, missing children and police-based crime prevention strategies.

To support the National Drug Strategy, the Division began research on a drug prevention training program for police at the Canadian Police College. This work was in addition to developing resource material for police involved in drug prevention and education programs. It also studied ways to support police efforts to stop the laundering of profits from drug trafficking through financial institutions.

The Division started using the workplan of the Police Information Technology Centre, which includes developing a dictionary for future police information systems. Work also continued on the Canadian Centre for Justice Statistics' comprehensive information base on the cost of policing in Canada. This included producing reports and detailed analyses needed by federal and provincial law enforcement officials and police agencies. A comprehensive bibliography of developments in counter-terrorism is another continuing project.

Planning and Management Branch

The Planning and Management Branch advises and supports the Solicitor General and Deputy Solicitor General on corporate and management issues. These issues include: strategic and operational plans and planning processes; research and statistics policies, plans and priorities; environmental scans, surveys and long-term research in support of planning; management information systems, informatics policies and plans; evaluation, audit and other aspects of management review; and financial, administrative and human resource policies and services.

The Branch also coordinates and manages several inter-departmental policy and program initiatives; Cabinet and parliamentary affairs; interactions with federal, provincial, territorial, private and voluntary organizations; international relations; ministerial briefings; the Secretariat's Access to Information and Privacy program; and, through the Secretariat's regional offices, regional representation, consultation, liaison and communications support.

The Planning and Systems Group

The Planning and Systems Group comprises three divisions: Planning and Financial Analysis, Systems, and Research and Statistics.

Planning and Financial Analysis coordinates the Ministry's strategic plans and planning processes. To achieve this, the Division conducts environmental scans; advises on strategic issues, priorities and major resource plans for the Ministry; produces strategic, operational and contingency planning processes and plans for the Secretariat; coordinates the Secretariat's resource allocation, budgeting and resource management; coordinates the Secretariat's responses to government planning and resource management initiatives; develops the Secretariat's financial policies and procedures; and advises on the Secretariat's management practices.

Systems develops the Secretariat's informatics policies and plans; services and supports all hardware, software and systems applications in the Secretariat and review agencies; and advises on Ministry informatics plans.

Research and Statistics coordinates Ministry research and statistics policies, plans and priorities; coordinates surveys and long-term research in support of planning; and manages Secretariat-wide research and related programs.

Highlights of 1988-89

- The Group completed a comprehensive review of Secretariat human resource issues and priorities. This review resulted in strategies to manage downsizing and restraint, re-deploy resources to meet priorities and boost resources, where necessary, for major program changes.
- Part III of the Main Estimates was revised to provide an overview of Ministry priorities and strengthen the Ministry's accountability and reports to Parliament.
- The Group developed a planning, performance monitoring and accountability framework. This includes a revised Operational Plan Framework and corporate activity structure, strengthened operational and work planning processes, quarterly performance monitoring, semi-annual program reviews, and an automated planning and resource management system that will help with decision-making.
- A Ministry Working Group on Environmental Scanning was established to provide a scanning service.
- The Group and the Management Review Directorate evaluated contributions of the Secretariat to Canadian centres of criminology. The contributions strengthen program effectiveness and support for areas the Ministry is particularly concerned about: policing, corrections and domestic security.
- The Group designed and implemented automated systems to support Secretariat responses to the Management Communications Network. The network is a new government-wide initiative to facilitate communications within the executive and senior management categories.

Objectives for 1989-90

- In 1989-90 the Group will develop strategies for the Secretariat to help the Solicitor General and related agencies improve productivity and manage resources.
- It will improve Secretariat planning, performance monitoring and the accountability framework. This will improve the overall quality and timeliness of information needed for decision-making and reporting to Parliament.
- The Group will improve management of the Secretariat's contribution programs by developing comprehensive terms and conditions that will govern contributions, developing a strategic framework for contributions planning, assessing requests for funding and producing guidelines for managing and administering contributions and funding applications.
- It will continue improving environmental scanning and integrating the results of scans into strategic planning, policy and program development.
- The Group will work on a long-range financial plan that will help the Secretariat run effectively at a time of restraint, changing priorities and potential resource reductions that could result from the phasing out of current government initiatives.
- It will continue refining the participation of the Secretariat in the government's Management Communications Network.

Finance and Administration Division

The Division is responsible for all financial accounting and administrative support to the management and operational levels of the Secretariat and review agencies. It develops and implements administrative and financial policies, procedures, programs and services. It also provides specialized advice and guidance on how to apply administrative and accounting policies effectively.

Highlights of 1988-89

- During 1988-89, the Division provided support for the establishment of the RCMP Public Complaints Commission. It helped provide training to Secretariat managers and support staff in financial

and administrative areas, e.g., through the Central Services Information and Travel Policy seminars.

Objectives for 1989-90

In 1989-90 the Division will be primarily concerned with:

- developing a comprehensive and systematic procurement plan for replacing furniture and equipment;
- implementing recommendations from independent audits on Records Management and Financial Services; and
- initiating the development of an automated Records Management system for the Secretariat.

Management Review Directorate

The Management Review Directorate is responsible for auditing, program evaluation, reviews and special studies.

In 1988-89 policies concerning the Directorate's mandate were completely revised, as was the Long-Range Audit Plan.

The audit of two regional offices and the follow-up audit were completed. Audits were also completed of Classification Decisions, Contributions Management, Records Management, and Sustaining Contributions to the University of Montreal, the University of Manitoba and four other recipients.

Evaluation studies of the Secretariat's Sustaining Contributions to university centres of criminology were completed and work began on an evaluation of the Secretariat Internship Program and a framework study on programs related to the voluntary sector. An evaluation assessment of External Communications was also finished, and an evaluation study was begun. As well, the Directorate participated in an ongoing interdepartmental evaluation of federal initiatives on family violence. Finally, the special study of financial management was completed.

Objectives for 1989-90

- The Directorate will audit the Corrections Branch, Executive Services Directorate, Office of the Deputy

Solicitor General, Quebec and Prairies regional offices; the staffing, contracting and administrative functions; and eight contribution agreements. A follow-up audit will assess the effectiveness of the implementation of previous recommendations and management action plans.

- The evaluation study of External Communications will be completed, and the Directorate will continue its involvement in the ongoing interdepartmental evaluation of initiatives aimed at curbing family violence.

Human Resources Division

The Human Resources Division promotes effective human resources management through human resource planning, sound advice, the development of comprehensive policies, plans and programs, the provision of a full range of personnel services for the Secretariat and review agencies, and management of special projects and studies. The Division has started providing individual branches with comprehensive personnel services.

Highlights of 1988-89

The Division worked closely with Secretariat managers during 1988-89 on the following:

- implementing the Secretariat's reorganization plan that was created to ensure that mandated responsibilities in policing, corrections and security are met;
- implementing person-year reductions, as necessary, as a result of the public service's reduction program announced following the government's May 1985 budget;
- improving official languages programs, including internal language training and providing balanced participation of both language groups;
- increasing the percentage of women, natives and physically challenged persons in keeping with that of the general population; and
- strengthening the management and professional abilities of employees through training and development.

Objectives for 1989-90

In addition to continuing work on 1988-89 projects, the 1989-90 objectives are to:

- improve professional development opportunities to help employees advance and improve their productivity; and
- complete recruitment for priority areas, including the Security Policy and Operations Directorate, the Counter-Terrorism Program and the regional offices because of the broadened mandates of these programs.

Executive Services Group

The Executive Services Group is responsible for a range of services throughout the Ministry and Secretariat. It liaises with Cabinet and coordinates briefings for the minister and deputy minister on, *inter alia*, federal-provincial meetings, transition preparations and appearances before parliamentary and Cabinet committees. The Group also provides support for the Secretariat's Access to Information and Privacy (ATIP) program, ministerial correspondence and parliamentary returns, regulatory affairs and calendars of significant events. In addition, it coordinates ministry participation in the Council of Europe, the United Nations and other international forums.

Through the regional offices, the Executive Services Group provides regional representation, consultation, liaison and communications support for the minister, the Secretariat and, if requested, the agencies. It also advises the Minister and others in the Ministry on provincial pressures, opportunities and priorities, and informs the provinces and the private and voluntary sectors of policies, programs and priorities.

Certain programs come under the jurisdiction of the Group, principally the National Voluntary Organizations Grants and Contributions Program. This program promotes the involvement of communities and volunteers in Ministry programs and policy development.

The Executive Services Group coordinates National Crime Prevention Week. This program encourages close and effective working relationships among the Ministry, other departments and governments, the community and the voluntary and private sectors. Since November

1987, the Group has provided administration and management support to the National Joint Committee (NJC) of the Federal Correctional Officers and the Canadian Association of Chiefs of Police.

The Group coordinates several Ministry- and Secretariat-wide policy initiatives. It oversees Ministry policy adjustments and program development activities that enhance the involvement of women, physically challenged persons, visible minorities and seniors in the Ministry. It also develops and coordinates an information-sharing network on policy matters stemming from social policy.

Highlights of 1988-89

In 1988-89 the Group completed the briefing process needed for the transition to a new minister, a process that began in September 1988 and ended with the appointment of the minister on January 30, 1989. This process included preparing a Ministry-wide survey of issues, complete with strategic overviews by sector, and a Ministry-wide inventory of structures, procedures, and human and financial resources.

The Executive Services Group worked with the regional offices to help them provide regional support for federal-provincial relations, ministerial communications and liaison with the other agencies, the voluntary sector and the professional communities in policing and corrections.

The Group helped the Secretariat act more efficiently on ATIP requests to the Ministry.

It concluded the transfer to the Department of Justice of the responsibility for firearms policy and programs, the National Victims Resource Centre and international criminal justice policy. It was also responsible for a successful National Crime Prevention Week.

Objectives for 1989-90

In 1989-90 the Executive Services Group plans to:

- maintain the high level of coordination and executive support services provided to the minister and deputy minister for Cabinet committee briefings, appearances before Cabinet and parliamentary committees, attendance at federal-provincial meetings and various special

events, and the Ministry's regulatory affairs program;

- maintain an effective system of protocols for the Secretariat and Ministry that ensures consistent coordination and quality control in processing ATIP requests;
- establish a Ministry-wide position on the Department of Justice's proposed amendments to ATIP legislation, in coordination with the Ministry agencies;
- continue to encourage regional offices in their efforts to implement and convey, at the regional level, the Secretariat's priorities in policies, programs and communications;
- clarify relations between the Ministry and the community and administering the sustaining fund program for national voluntary organizations. This process will take into consideration changing ministerial priorities and maintain the best possible working relationship with the community;
- improve the NJC's ability to meet its objective of improving communications between police services and correctional services. This will be achieved by constantly emphasizing regional and local operations and giving the NJC the opportunity to act in an advisory capacity with the Senior Policy Advisory Committee;
- coordinate the Ministry's involvement in National Crime Prevention Week and in the preparation of the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders; and
- coordinate the Secretariat's program development activities, both within the Ministry and among departments, when these involve the participation of regional office services.

Corrections Branch

Two directorates make up the Corrections Branch of the Secretariat: Corrections Research and Strategic Policy, and Corrections Policy and Program Analysis.

Corrections Research and Strategic Policy Directorate

The Directorate conducts research and develops long-term policies and programs. It advises the Solicitor General on strategic directions for policy, program and legislative initiatives with respect to ministerial responsibilities for the Correctional Service of Canada (CSC) and the National Parole Board (NPB), in addition to other roles that come under the minister's jurisdiction.

Specifically, the Directorate is responsible for:

- researching corrections issues that help set policies, programs and legislation. It provides information and research-based advice for operational policy and program analysis and for policy and program development;
- developing corrections policy where natives and women are involved;
- coordinating consultation, communication and implementation of the recommendations of the Task Force on Aboriginal Peoples in Federal Corrections;
- reviewing corrections law and developing comprehensive recommendations for laws affecting the CSC, the NPB, and, to a more limited extent, the correctional services provided by the provinces and territories;
- regularly reviewing federal corrections legislation; and
- developing corrections programs in collaboration with federal, provincial and territorial corrections agencies, and the private and voluntary sectors.

Research and Program Development

This Division develops, manages and conducts social science research and demonstration projects for use by the Ministry and those in the corrections field. The main thrust of the research concerns the design, evaluation and specific applications of research and model programs. This research provides the following:

- research-based policy and program advice;
- information to improve the planning and development of policies, programs and legislation

that correspond to the Solicitor General's responsibilities for corrections;

- corrections and release policies and programs evaluations;
- information for the public and professionals; and
- more information for decision-makers.

Research and program development are handled in collaboration with the CSC and the NPB, and deal directly with the Ministry's priorities in corrections.

Priorities for corrections research and program development during 1988-89 included: conditional release; drugs, alcohol and crime; female offenders; native offenders; offenders' relationships, particularly with their families; and community corrections.

Highlights of 1988-89

In 1988-89 Research and Program Development accomplished the following:

- validated the NPB's risk-prediction scoring system used in risk assessment for release decisions;
- reviewed treatment programs for sex offenders;
- reviewed programs and services that help inmate parents see their children;
- continued working on projects that are part of the Women in Conflict with the Law initiative;
- supported community-based demonstration projects sponsored by native organizations. These projects improve the conditions for the reintegration of native offenders; and
- pilot tested a lifestyle-assessment instrument used in a major survey of alcohol and drug abuse among penitentiary offenders, and studied the relationship between substance abuse and criminal activity.

Strategic and Legislative Policy Division

This Division is responsible for the process by which strategic correctional policy and correctional legislation are reviewed and developed. This includes strategic and legislative policy developments on correctional

legislation, the impact of the Canadian *Charter of Rights and Freedoms* on corrections, and the provision of advice on a wide range of strategic policy issues such as developmentally disabled, long-term offenders, female and native offenders, and alternatives to incarceration.

At present, the major legislation project is the Correctional Law Review (CLR), a comprehensive review of federal correctional legislation. The review analyses the purposes of corrections and how the law should best reflect these purposes. It will be used to better integrate corrections with the rest of the criminal justice system, which involves ongoing policy development work in a number of key areas.

Highlights of 1988-89

In 1988-89 the Division accomplished the following:

- finished extensive consultations on the working papers of the CLR;
- continued meeting with groups specifically interested in the CLR working papers on Mental Health Services for Penitentiary Inmates and Correctional Issues Facing Native Peoples;
- integrated the results of these meetings with ongoing work in developing proposals for new correctional legislation; and
- released the final report of the Task Force on Aboriginal Peoples in Federal Corrections.

Corrections Policy and Program Analysis Directorate

This Directorate provides policy support and advice to the Solicitor General and Deputy Solicitor General by analysing current trends and developments in corrections, developing policy options, and preparing legislative proposals and policy initiatives. It works closely with the CSC and NPB to coordinate policy advice on issues of mutual concern. It also gathers outside input on Ministry policy by meeting with other government departments, provincial and territorial representatives, interest groups and international corrections bodies.

Release Policy Division

This Division provides advice and support to the minister and correctional agencies on preparing offenders for release into the community, on handling the conditional release of offenders, and on supervising and supporting offenders once they are back in the community. It focuses on the process from preparation for release to the successful completion of any part of the sentence that could be served outside an institution. The Division also ensures coordination among the various federal and provincial agencies that play a part in conditional releases.

Highlights of 1988-89

The Release Policy Division continued to follow up inquests and internal reviews of case management, release planning, release decision-making and related issues. It worked on information-sharing agreements among federal correctional authorities and federal and provincial police and prosecuting authorities, and it participated in the development and initial implementation of new standards for community supervision.

Institutional Policy Division

This Division develops policy and legislative proposals, makes recommendations for ministerial action and decisions, and analyses operational policies and programs on the institutional management of inmates. This entails negotiating and consulting with various federal, provincial and international governmental and non-governmental agencies.

Highlights of 1988-89

- A bill was introduced for first reading to provide for the Office of the Correctional Investigator to investigate and report on the problems of inmates in and released from penitentiaries;
- A bill was introduced for first reading to provide more stringent requirements for drug and alcohol offenders to obtain pardons under the *Criminal Records Act*; and
- Proposals were developed to strengthen correctional administration (and conditional release) programs

for penitentiary inmates (particularly violent offenders)

The library received a collection of several hundred videotapes on corrections and other criminal justice topics from the CSC. An annual AV Catalogue, which lists the complete collection, is available.

Communications Group

The prime concern of the Communications Group is that the public fully understands Ministry and government objectives. This is accomplished by making policy, program development and operations accessible. This means thoughtful planning, environmental analysis and evaluation. The Group provides strategic, tactical and technical communications support to the Solicitor General and program managers. And it conducts many communication activities, from planning and issue-tracking to publishing and media relations.

In 1988-89, the Group produced numerous publications, including statutory reports such as the Correctional Investigator's annual report and the Ministry's annual report. It also published specialized material, such as the Kids and Cops booklet of lesson plans for police drug-awareness presentations to school children, the Correctional Law Review working papers and bulletins in the Canadian Urban Victimization Survey series.

The Group also supported the Ministry in producing posters, brochures and other material for the sixth annual National Crime Prevention Week.

As part of its continuing support to the Solicitor General and the Secretariat, the Group regularly provides media issue-tracking and analyses and daily press clippings. It is also responsible for communications planning for issues of concern to the Ministry.

During 1988-89, the exhibits and audio-visual section began planning a series of videos for use by the judiciary and a new video on parole. It also participated in many exhibitions across Canada, supporting all areas covered by the Ministry, as well as promoting crime prevention and increasing the public's awareness of drug abuse.

The Ministry's Library and Reference Centre provides information and loan services to the Secretariat, the CSC, and the NPB, as well as limited services to other government departments and criminal justice agencies. During the year, it answered more than 6,000 enquiries and loaned more than 3,000 books and documents.

Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service

The legislation creating the Canadian Security Intelligence Service (CSIS), which came into force on July 16, 1984, provides for two overview agencies, the Inspector General and the Security Intelligence Review Committee.

The Review Committee consists of five members of the Privy Council. It mainly reviews the performance of CSIS and submits an annual report to the Solicitor General who, in turn, tables the report in the House and Senate.

The Inspector General is appointed by Cabinet and is responsible to the Deputy Solicitor General. The Inspector General, in effect, advises the government; the Review Committee reports to Parliament.

The *CSIS Act* details four specific duties of the Inspector General:

- (a) to monitor the Service's compliance with its operational policies;
- (b) to review the Service's operational activities;
- (c) to submit certificates to the Solicitor General stating:
 - (i) the extent to which the Inspector General is satisfied with CSIS Director's periodic (usually annual) reports to the Solicitor General on operational activities; and
 - (ii) whether any act or thing by the Service in the course of its operational activities during the period covered by each Director's report, in the Inspector General's opinion:

1. is not authorized by or under the legislation or contravenes ministerial directions, or
 2. involves an unreasonable or unnecessary exercise by the Service of any of its powers; and
- (d) to conduct such reviews of specific CSIS activities as the Review Committee may direct.

The current Inspector General (the second since the *Canadian Security Intelligence Service Act* was proclaimed) was appointed on July 18, 1988. He submitted his first certificate to the Solicitor General in November 1988. It concerned the Director of CSIS' annual and update

reports for January 1, 1987, to March 31, 1988, and the results of the reviews conducted by the Inspector General's office for that period. In 1988-89, the Inspector General planned the systematic compliance audit of all aspects of the service's operations. Review projects have been planned for the next several years, with an emphasis on major programs and practices unique to CSIS as a security intelligence agency.

The Inspector General's multi-year review plan was established in consultation with the Solicitor General and the Review Committee. It is based on the resources available for conducting operational reviews, general monitoring and consultative duties, as well as special assignments from the Solicitor General or the Review Committee.

Appendices

*Financial Summary
Budgetary Expenditure (\$000's)*

	Vote	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Department	1*	40,271	119,838	140,414	26,261	28,311
Canadian Security Intelligence Service	5*		115,891	132,256	136,349	157,821
The Correctional Service of Canada	10* 15 (Capital)	607,425 132,464	595,714 133,975	657,484 101,599	670,794 92,231	695,109 73,750
		739,889	729,689	759,083	763,025	768,859
National Parole Board	20*	13,973	14,784	15,925	18,109	18,803
Royal Canadian Mounted Police	25* 30 (Capital)	1,132,982 90,901	1,100,374 76,563	1,199,262 92,647	1,304,789 102,492	1,398,203 109,306
		1,223,883	1,176,910	1,291,909	1,407,281	1,507,509
	Less Receipts and Revenues Credited to the Vote	388,006	382,424	457,291	446,231	472,992
		835,877	794,486	834,618	961,050	1,034,517
		1,630,010	1,774,688	1,882,296	1,904,794	2,008,311
RCMP External Review Committee	35				917	
					2,009,228	

* Includes Statutory

Notes: Prior to 1985-86 the information for the Canadian Security Intelligence Service was included as part of the expenditures for the Department.

During 1987-88 and 1988-89 the information for the RCMP External Review Committee was included as part of the expenditures for the Department.

Departmental Program

The following shows the person-years used and the financial resources expended by the Departmental Program from 1984-85 to 1988-89.

Person-Years and Financial Summary					
	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Person-Year Utilization	308	333	316	266	265
Budgetary Expenditure (\$000)	40,271	119,838	140,414	26,261	28,311
Resources by Organization 1988-89					
	Person-Year Use	Budgetary Expenditure (\$000)			
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 150px; margin-bottom: 10px;"> Deputy Solicitor General </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 150px; margin-bottom: 10px;"> Police and Security Branch </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 150px; margin-bottom: 10px;"> Corrections Branch </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 150px; margin-bottom: 10px;"> Planning and Management Branch </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 150px; margin-bottom: 10px;"> Communications </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 150px; margin-bottom: 10px;"> Executive* </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 150px; margin-bottom: 10px;"> Review Agencies </div>	59	5,870			
	26	2,973			
	97	11,875			
	22	2,138			
	29	2,349			
	32	3,106			
	265	28,311			

* Includes the offices of the Solicitor General, Deputy Solicitor General, Legal Services and Special Advisory Teams.

Note: The Departmental Program includes two planning elements: the Ministry Secretariat and the Review Agencies. In 1987-88 the RCMP External Review Committee moved to an independent organization and began independent reporting of resource use. In 1988-89, the RCMP Public Complaints Commission became independent and reported resource use independently.

The following tables show the person-years used and the financial resources expended by the Ministry from 1984-85 to 1988-89.

	Person-Years Summary				
	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Department	308	333	316	266	265
The Correctional Service of Canada	10,727	10,851	10,548	10,490	10,457
National Parole Board	312	318	310	310	312
Royal Canadian Mounted Police	20,986	19,046	19,345	19,894	20,185
RCMP External Review Committee	-	-	-	-	11
	32,333	30,548	30,519	30,960	31,230

During 1986-87 and 1987-88 the person-years for the RCMP External Review Committee were included in the total for the Department. During 1987-88 and 1988-89 person-years for the RCMP Public Complaints Commission were included in the total for the Department.

Departmental Program

Expenditures by Object (\$000's)

	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
<i>Personnel</i>					
Salaries and Wages	11,738	13,117	13,974	12,060	12,245
Other Personnel	1,437	2,028	2,006	1,908	1,890
	13,175	15,145	15,980	13,968	14,135
<i>Goods and Services</i>					
Transportation and Communication	1,681	1,771	1,668	1,844	1,942
Information	575	634	854	617	851
Professional and Special Services	5,009	5,026	4,717	3,857	4,399
Rentals	359	396	377	137	193
Purchased Repair and Upkeep	174	170	214	296	365
Utilities, Materials and Supplies	919	733	531	476	774
Grants and Contributions	17,322	95,294	115,302	4,345	4,250
All Other Expenditures	2	4	35	123	14
Operating	26,041	104,028	123,698	11,695	12,788
Capital	1,055	665	736	598	1,388
	40,271	119,838	140,414	26,261	28,311

Note: The Departmental Program includes two planning elements: the Ministry Secretariat and the Review Agencies.

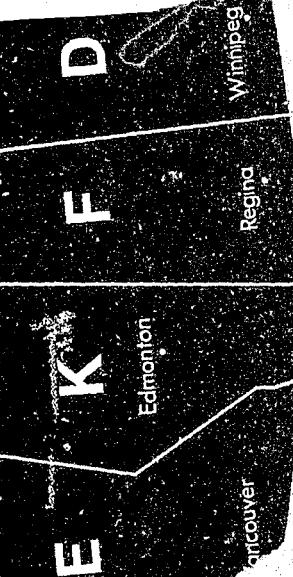
Ministry Secretariat

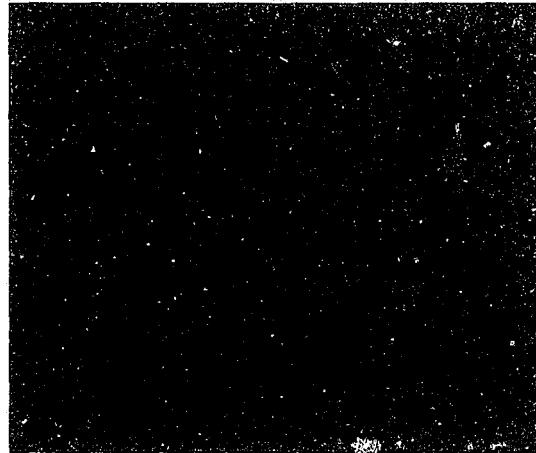
Details of Grants and Contributions (\$000)

	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Grants					
Canadian Association of Chiefs of Police	50	50	49	49	49
Canadian Criminal Justice Association*	125	125	122	122	122
John Howard Society	50	50	50	50	50
Authorized After-Care Agencies	1,643	1,820	1,783	1,783	1,783
<i>Young Offenders Act</i>	12,500	12,500			
Total Grants	14,368	14,545	2,004	2,004	2,004
Contributions					
Payment to the provinces, territories public and private bodies in support of activities complementary to those of the Solicitor General	1,896	1,760	2,242	2,072	1,911
Student Summer and Youth Employment	-	-	-	-	-
New Employment Expansion and Development (NEED) program	324	-	-	-	-
Contributions to the provinces and territories in accordance with the Minister to assist in program development, and the development of information and record-keeping systems related to implementation of the <i>Young Offenders Act</i>	623	1,683	2,239	-	-
Contributions under the <i>Young Offenders Act</i> for cost-sharing with the provinces and territories	-	77,089	108,598	-	-
Core Funding --- National Voluntary Organizations	111	217	219	269	335
Total Contributions	2,954	80,749	113,298	2,341	2,246
Total Grants and Contributions	17,322	95,294	115,302	4,345	4,250

* Formerly the Canadian Association for the Prevention of Crime

Char
Officio



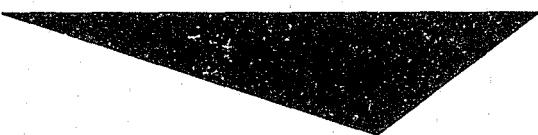


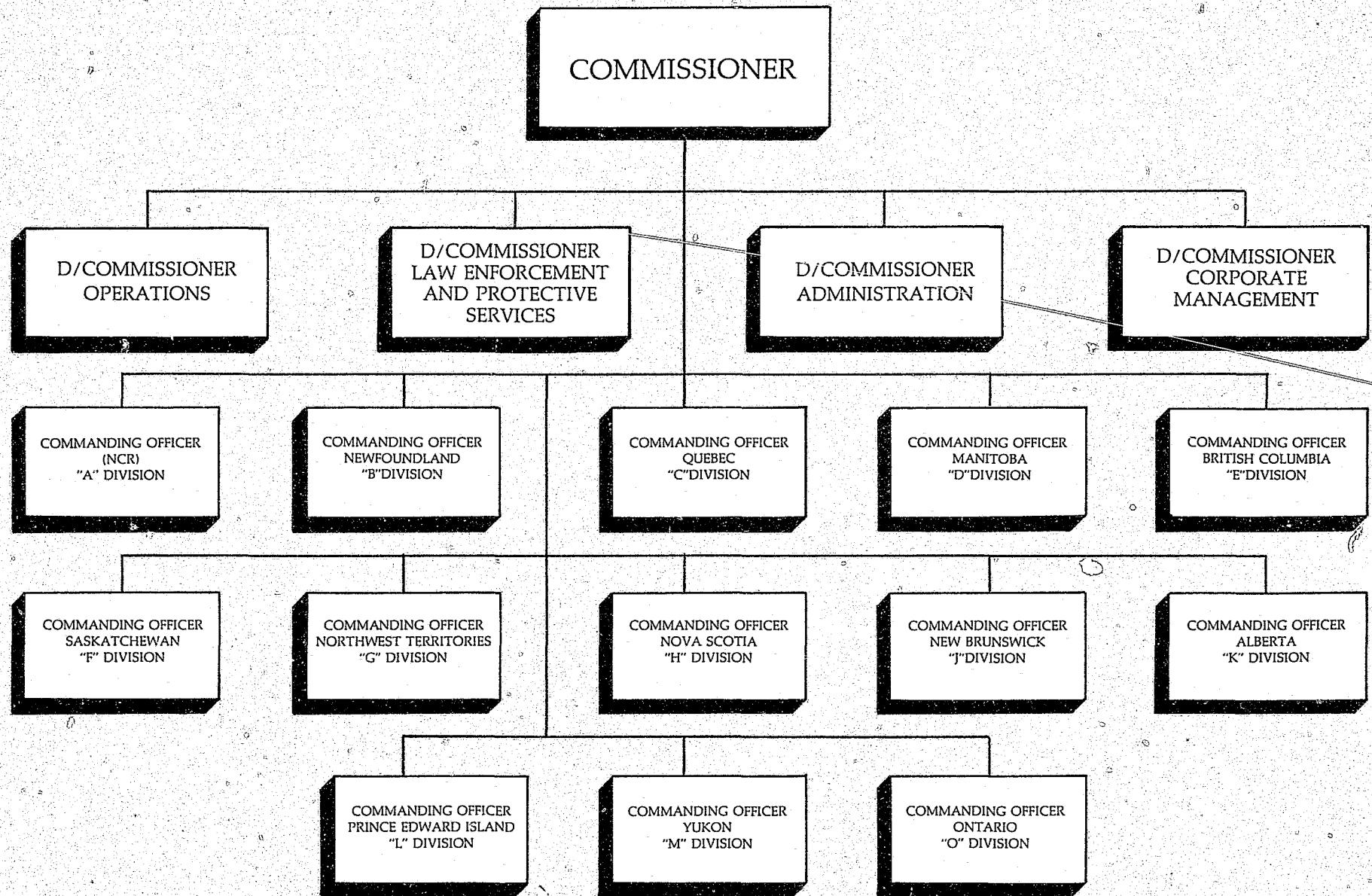
The Royal Canadian Mounted Police (RCMP) has a mandate to prevent crime, enforce Canadian laws, and maintain peace, order and security.

This mandate includes responsibility for the following:

- preventing, detecting and investigating offences against federal statutes;
- maintaining law and order, and preventing, detecting and investigating crimes in the provinces, territories and municipalities with which the force has a policing contract;
- providing investigative and protective services to protected persons, other federal departments and agencies; and
- providing all Canadian law enforcement agencies with specialized police training and research, forensic laboratory services, identification services and informatics technology.

ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE





ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE

Organization

The RCMP derives its authority and responsibility from the *Royal Canadian Mounted Police Act*. This Act establishes the RCMP as the federal police force, provides the legislative basis for its operations, and authorizes the minister responsible to enter into policing agreements with provincial, territorial and municipal governments. The Commissioner of the RCMP, under the direction of the Solicitor General, is responsible for controlling and managing the force and all related matters.

Four deputy commissioners manage the following areas: Operations, Law Enforcement Services, Protective Services, Corporate Management, and Administration. Law Enforcement and Protective Services have been combined under one deputy commissioner to increase efficiency.

Each provincial and territorial division is headed by a commanding officer, as is the National Capital Region because of its special needs. The 13 commanding officers have the flexibility to manage their resources to best suit the policing requirements of their jurisdictions. This flexibility and the partnership they share with the citizens under their protection have been the keys to organizational adjustments. These changes allow the RCMP to adapt to changing environments and regional

policing needs, while retaining its national character and federal role.

The RCMP enforces municipal by-laws and provincial statutes in all provinces and territories except Ontario and Quebec (which use their own provincial police services). The RCMP also enforces federal statutes in all provinces. In total, there are 721 detachments across Canada.

The RCMP used 19,886 person-years (excluding term and summer student program person-years) under Police Services Under Contract (9,358), Federal Statutes, and Executive Orders (5,755), Administration (3,380) and Law Enforcement Services (1,393).

The activities of Enforcement of Federal Statutes and Executive Orders and Police Services Under Contract relate to the enforcement of laws, prevention of crime and the maintenance of peace, order and security. Law Enforcement Services provide specialized police training, forensic laboratories, identification and information services to the RCMP and the Canadian police community. This guarantees all citizens the benefit of the latest police technology, regardless of the police department having local jurisdiction. Administration provides an infrastructure of support systems and services for the above activities. The resources needed for these activities over a five-year period are shown in the following table.

Resources Used - Law Enforcement Program

Expenditures (\$ 000s)	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Vote 30 (operating)	994,709	957,532	1,049,025	1,138,646	1,212,051
Vote 35 (capital)	90,901	76,564	92,647	103,058	109,306
Pensions	137,917	141,922	149,559	165,360	185,077
Grants, Contributions and Other Transfer Payments	356	692	678	783	1,070
Less: Receipts and Revenue Credited to Vote	388,006	382,424	457,291	446,231	472,989
Total (Net)	835,877	794,286	834,618	961,616	1,034,515

Person-Years

Force	20,328	18,497	19,088	19,613	19,886
Term	566	549	257	281	299
Summer Student Program	92	-	-	-	-
Total	20,986	19,046	19,345	19,894	20,185

Source: MIS - Personnel Directorate

Directors assist the deputy commissioners at headquarters by managing portions of the program as described below.

broad range of victims needs. The emphasis is on the groups most vulnerable to crime: children, women, the elderly, native Canadians and minority groups.

Federal Enforcement enforces federal statutes that are not assigned to a specific directorate by virtue of their nature, such as drug and commercial crime offences. A large portion of the resources were used to investigate 1,015 cases under the *Migratory Birds Convention Act* and 3,445 cases under wildlife statutes. A total of 9,745 offences were also investigated under the *Canada Shipping Act*. Training has begun in environmental protection techniques in anticipation of an enforcement role for the RCMP under provincial and federal environmental legislation.

Police Services Under Contract deals with cost-shared policing services to all provinces and territories, except Ontario and Quebec, under agreements signed between the Solicitor General of Canada and the provinces and territories. It also provides policing services under separate municipal agreements to 191 municipalities in the contract provinces. The current policing agreements expire March 31, 1991.

Under the terms of these agreements, the force serves as the provincial police force enforcing the *Criminal Code*,

Operations

Enforcement Services Directorate

This Directorate directs enforcement in Crime Prevention and Victims Services, Federal Enforcement, Police Services Under Contract, Customs and Excise, Immigration and Passport, National Crime Intelligence, Special Services, Native Policing, War Crimes Investigations and Special Emergency Response Team.

Crime Prevention and Victims Services helps police implement community-based policing activities that involve local citizens. Programming and resources are being targeted to provide victims services that meet the

provincial statutes and territorial ordinances, and as a municipal force to enforce municipal by-laws. The municipalities under contract have populations from 1,500 to several that exceed 100,000.

One hundred and ninety-one municipalities use the RCMP as their local force. In British Columbia there are 43; Alberta, 61; Saskatchewan, 37; Manitoba, 24; New Brunswick, 12; Nova Scotia, 10; and Prince Edward Island, 4.

One of the important elements on which the cost-sharing services are based is that members of the RCMP working under the agreements also conduct federal enforcement investigations. The agreements provide trained and experienced police to assist in major investigations, emergencies and special events that require additional RCMP resources.

Contract policing involves 9,574 of the force's 20,254 personnel: 6,562 in the provincial-territorial police service and 3,012 in the municipal police service. Provincial budgetary restrictions in Alberta and Saskatchewan, coupled with the federal government's policy to downsize the public service, reduced the person-years allocated to Police Services Under Contract by 165 regular member positions and nine public servants during the 1988-89 fiscal year.

Organizationally, the provincial-territorial and municipal police services are 10 divisions, 46 sub-divisions and 653 detachments. These units have the operational responsibility to provide all police services within their respective jurisdictions.

The detachment is the front line unit with which the force ultimately performs its policing responsibilities. It is therefore the foundation on which the force builds its resource requirements. Detachments are generally the first contact between citizens and the police, and they represent approximately 60 per cent of actual resources. They are the focus of attention in crime prevention programs and are the most visible uniformed police presence.

Aside from Traffic Services, RCMP roles are either administrative or operational. These range from Special Investigation Units (which deal with complex, time-consuming cases) to units such as police dog services, identification specialists and telecommunications services. Because of the geographical remoteness of some policing requirements, air and water transportation are often provided by the force's Marine and Air Services.

Traffic Services is closely associated with the detachment policing operation and, accordingly, is a major component of RCMP police services. Traffic Services programs aimed at reducing the incidence of impaired driving have effectively reduced the number of traffic fatalities. To increase the RCMP's expertise in establishing the cause of accidents, the force has expanded its Traffic Accident Analyst program. This initiative will permit future traffic enforcement and prevention programs to be more directly tailored to the accident causes.

The philosophy of detachment policing is based on the Community Based Policing Model. This philosophy asserts that community involvement as an integral part of policing. Community-based advisory committees are currently being established at detachments to help identify local concerns about crime and other social problems. The RCMP provides assistance to community victims services programs in cooperation with the justice departments at the provincial and federal levels. This program is designed to follow up the initial police response to victims of crime and help these victims as their cases proceed through the criminal justice system.

The RCMP provides general policing services to approximately 280,000 native Canadians who live in the contract provinces and territories. Approximately 162,000 live on 355 reserves. To enhance policing services to native communities, satellite detachments have been established on eight reserves. This initiative has proven so successful that the establishment of additional satellite detachments on selected reserves is now planned. The implementation of new approaches is continuing, with special emphasis on fair and sensitive policing.

Joint Force Operations involve a formal coordinated arrangement between one or more police forces working with the RCMP. There are at present seven Joint Force Operations across Canada. This approach maximizes investigational and enforcement capabilities and has proven to be very effective against criminal activity, particularly organized crime. For example, in 1988 the Coordinated Law Enforcement Unit Joint Forces Operation in Vancouver made 74 arrests and laid 65 charges for major criminal offences ranging from attempted murder to extortion.

Customs and Excise, through agreements with several government departments, is responsible in part for enforcing the *Customs Act*, *Excise Act*, *Export and Import Excise Act*, *Cultural Property Export and Import Act*, *National Energy Board Act*, *Excise Tax Act*, *Energy Administration Act*, and the *Convention on Trade in*

Endangered Species of Wild Flora and Fauna. Priority is given to cases involving commercialized smuggling of goods into Canada for resale or use in commercial establishments.

In 1988 a sizeable trade in converted weapons of war was evident. These weapons have been legally imported into Canada and then converted from semi- to fully automatic. An Alberta court ruled that these weapons are weapons of war when they enter the country; enforcement efforts were therefore subsequently focused on their illegal importation.

The effects of the Free Trade Agreement on customs enforcement are currently being assessed. Adjustments will be made when the agreement's impact is known.

Immigration and Passport places strategic emphasis on detecting and suppressing serious immigration offences, and passport and citizenship matters related to criminal activities especially organized alien smuggling, dishonest immigration consultants and the increasing availability of false citizenship cards, visas and other travel documents. The use of false travel documents increased from 826 in 1984, to 9,477 in 1988. A training program for document examination has been developed for Immigration and Customs officers who are the first line of defence at ports of entry. This program has been expanded to include Citizenship Court officers.

National Crime Intelligence sections (NCIS) are located in 31 centres across Canada. They are responsible for gathering criminal intelligence on organized crime, especially those criminal organizations and structured crime groups that specialize in enterprise crime. Once collected, the information is passed to the law enforcement agency having jurisdiction.

NCIS works closely with the criminal intelligence units of other Canadian police forces, and several western cities have created fully integrated units. Ongoing cooperation is also maintained with foreign law enforcement agencies to fight organized crime.

Special Services provides support to investigators in technical and physical surveillance, polygraph examinations and audio and video analysis.

Expert technical and physical surveillance is used when gathering evidence or when apprehending suspects is not possible using conventional investigative methods.

Trained polygraphists conduct examinations that can help indicate if those tested are being truthful. Of 1,136 polygraph examinations in 1988-89, 566 tested truthful,

299 tested deceptive and 158 were inconclusive. Opinions resulting from these examinations are generally not used as evidence in court, but the results do help the investigator determine a course of action.

Specially-trained personnel provided valuable assistance to enforcement sections within Canadian police forces during 1988-89. These specialists examined 121 audio and 59 video recordings for voice identification, intelligibility enhancement, tampering detection and copyright violations. There were 33 audio and video recording examinations handled for other Canadian police forces, seven for other government departments and 140 for RCMP units.

Native Policing is carried out in cooperation with the Department of Indian and Northern Affairs to enhance the quality of police service to native communities. It places native special constables in policing roles on reserves and in other native communities and emphasizes crime prevention and police community relations. There were 254 native special constable positions in 1988-89.

Twenty-five native special constables received six weeks of modified training and were promoted to the rank of constable during the year. An extensive internal review of policing provided to native Canadians was started; the final recommendations will be closely examined.

War Crimes Investigations, which began after the report of the commission of inquiry and the legislative amendments (enacted in late 1987), now exceed 1,100 investigations of individuals and a number of groups, such as the staff of specific concentration camps. While these investigations still predominantly deal with the period 1939-1945, allegations of crimes against humanity against individuals from Central and South America and southeast Asia are increasing. The RCMP is cooperating with 17 countries, and additional person-years will be allocated to these investigations in 1989-90.

Special Emergency Response Team is a hostage rescue team. Its mandate is to resolve terrorist hostage situations and related crises in Canada that are beyond the normal capabilities of the RCMP and other police forces. This singular mandate is carried out under the Solicitor General's directives and control. This team means Canadians can resolve terrorist incidents in Canada and meet international commitments and expectations for curbing international, politically motivated crimes.

Drug Enforcement Directorate

This Directorate manages RCMP responsibilities under the National Drug Strategy and includes enforcement of the *Narcotic Control Act* and the *Food and Drug Act*, Drug Awareness programs, anti-drug profiteering and international cooperative initiatives. This year's accomplishments are discussed in the highlights for 1988-89.

proceedings. This assistance often includes interviewing witnesses or victims outside the country and apprehending offenders who have left Canadian jurisdiction. The Directorate also assists foreign countries that need help in conducting enquiries in Canada, provided that the offences would constitute violations of Canadian federal statutes if they had been perpetrated in Canada.

The Directorate combines a network of RCMP liaison officers posted at 18 Canadian embassies or high commissions around the world with the network of International Criminal Police Organization (ICPO, or Interpol), whose membership now totals 147 countries. The RCMP has been the Canadian National Central Bureau for ICPO since 1949. It enhanced its commitment to the organization this year with the election of Commissioner Inkster to the position of Vice President for the Americas in November 1988.

Interpol Ottawa continues to participate in Interpol conferences which look at new trends in crime, crime prevention, investigative techniques and recently-developed technology and equipment.

The Repository of Stolen Artifacts project, which also falls within Foreign Services, is a national database on stolen Canadian and foreign artifacts. The repository currently contains approximately 13,000 entries and is used by Canadian and foreign law enforcement agencies.

The RCMP recognizes that advanced technology, improved transportation and an international monetary system have led to the expansion of organized crime, such as fraud and drug trafficking. These crimes can be controlled only by increased international cooperation.

Economic Crime Directorate

This Directorate is concerned with major financially motivated crimes, such as fraud, bankruptcy, securities frauds, stock market manipulation, computer crime, counterfeiting and frauds against the federal government. Federal statutes involving monetary offences, such as the *Canada Student Loans Act*, *Copyright Act*, etc., are also managed within this program. Enterprise Crime Units enforce the Proceeds of Crime legislation (Bill C-61) under the *Criminal Code*. This legislation allows police to seize assets accumulated through criminal activity, and it provides for the eventual forfeiture of these assets. It is anticipated that reducing the wealth of the criminals will reduce organized crime.

Foreign Services Directorate

The Foreign Services Directorate provides support and assistance to all Canadian law enforcement agencies that need criminal information or assistance from foreign governments to further Canadian investigations or legal

Law Enforcement and Protective Services

Law Enforcement and Protective Services provide technical expertise and operational support to all Canadian law enforcement agencies. This ensures all Canadians have access to the latest police technology and services through their local police departments. These services are funded by the federal government and provide all police forces with the assistance needed to fight crime, regardless of their size or budget. The

directorates assisting the Deputy Commissioner, Law Enforcement and Protective Services provide these services.

Forensic Laboratory Services Directorate

This Directorate provides scientific and technical support services to all Canadian law enforcement agencies, other government departments and the judiciary. The RCMP operates seven regional forensic laboratories and the Central Forensic Laboratory in Ottawa. More than 300 scientists work in these

Resources Used - Police Services Under Contract

Expenditures (\$ 000s)	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Vote 25 (operating)	469,544	485,985	511,966	535,957	632,242
Vote 30 (capital)	47,048	45,081	39,608	51,190	58,910
Less: Receipts and Revenue Credited to Vote	357,989	352,925	419,588	435,118	458,495
Total (Net)	158,603	178,141	132,016	152,029	232,657
Person-Years*	9,454	9,267	9,357	9,364	9,358

* Term and summer student person-years and pensions not included.

Resources Used - Enforcement of Federal Statutes

Expenditures (\$ 000s)	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Vote 25 (operating)	313,571	240,410	273,848	327,037	378,243
Vote 30 (capital)	29,875	12,400	18,630	21,110	16,799
Less: Receipts and Revenue Credited to Vote	29,609	28,983	35,858	9,073	11,584
Total (Net)	313,837	223,827	256,620	339,074	383,458
Person-Years*	6,658	4,804	5,130	5,609	5,755

* Term and summer student person-years and pensions not included.

laboratories to provide forensic science services in alcohol, chemistry, toxicology, serology, hair and fibre, firearms, tool mark identification, document examination and photography. The Central Forensic Laboratory also houses the Central Bureau for Counterfeits which receives submissions from across Canada.

Bloodstain Pattern Analysis is the examination of shape, location and distribution patterns of bloodstains left at crime scenes. The analysis helps reconstruct the physical events that caused them. RCMP laboratories now provide the analysis as a Canadian Police Service. Analysis sections are currently at the Vancouver, Edmonton and Ottawa laboratories, and a section is scheduled to open in Halifax in 1989.

During 1988-89, the laboratories issued approximately 20,000 scientific reports and were involved in more than 2,600 person-days of court attendance. Laboratory participation was instrumental in the solution and prosecution of major criminal cases involving murder, attempted murder, sexual assault, fraud or illicit drug offences.

The Central Forensic Laboratory performs a dual function operational support and scientific development. It assists Canadian police programs and activities by evaluating equipment and packages, reviewing research proposals and providing consultative services to both national and international agencies. Identification by DNA analysis is still being developed at the Central Forensic Laboratory. Because the DNA molecule (deoxyribonucleic acid) is unique to every individual, the development of DNA identification has great forensic potential. Identification by DNA analysis is offered as a centralized service from the Ottawa laboratory with cases accepted through a priority screening process. A full centralized service will be available after renovations to the Central Forensic Laboratory are completed in the spring of 1990. One test case was successfully introduced in the Canadian criminal courts in Ottawa in 1989.

The Science and Technology Branch manages the Canadian program of Science and Technology in Support of Law Enforcement. The program whose principals are the RCMP, the National Research Council of Canada and the Operational Research Committee of the Canadian Association of Chiefs of Police is concerned with the research, development and evaluation of police equipment.

Identification Services Directorate

The Identification Services Directorate provides a national computerized repository for fingerprint records. The base file now exceeds 410,000 sets of fingerprints collected from criminals. Approximately 14,000 submissions of fingerprint impressions from crime scenes were received during 1988-89, with 917 identified as known criminals. These provided key evidence to resolve investigations. The Canadian Police Information Centre (CPIC, to be described later) currently stores more than two million criminal records that can be accessed by accredited law enforcement agencies across Canada within seconds, 24 hours a day.

Firearms Registration issues restricted weapon registration certificates and maintains a registry of those certificates. More than 935,000 restricted weapons are now registered in Canada. Through this registry, ownership information is available to police agencies on request.

Fraudulent Cheques maintains a national file on cheque passers and tries to link fake documents to known criminals. Last year, it conducted 13,770 case comparisons on documents with a total face value of \$11 million. It also maintains a hold-up note and crank letter file.

Missing Children's Registry is a police service that monitors missing children CPIC entries and maintains an ongoing liaison with police in Canada to help with missing children investigations. A missing child is anyone under the age of 18 who has been reported missing to a police department and entered on CPIC.

During 1988-89, there were 56,023 cases of missing children added to CPIC Missing Children's Registry, and 52,212 cases were removed for a variety of reasons. Sixty-three per cent were removed within 48 hours and 92 per cent within 60 days. At any time, between 1,500 and 1,900 cases were on record, some dating back as far as 1969. A breakdown of December 31, 1988, snapshots revealed 1,590 missing children on the system in the following categories: Stranger Abduction (26); Accident/Lost Victims (103); Parental Abductions (112); Runaway (978); and Unknown/Other (371). As part of a network of police clearinghouses in most U.S. states, the registry also acts as the Canadian clearinghouse for missing children investigations.

Photographic Services provides a rapid photographic processing service of more than three million prints for all field identification units of the RCMP. Most of the work is of a specialized forensic nature, supports investigations, and is used as evidence in court.

Other sections within the Identification Services Directorate process pardon applications received from the National Parole Board, conduct criminal record searches for security clearances, visas, Citizenship Court enquiries and other non-criminal matters.

Informatics Directorate

This Directorate administers a comprehensive and integrated program of information management systems and services. These include electronic data processing (EDP), telecommunications, information systems management and the operation of CPIC.

CPIC is an automated national computer information system for the storage, retrieval and communication of operational police information on behalf of all Canadian police agencies. The police community has access to the system through 1,535 directly connected online terminals. Thirty-two automated interface systems provide access to a further 2,590 terminals, for a total of 4,125 prime access points.

The Informatics Directorate also operates the Criminal Operations Police System. This system provides automated services to support field investigations involving large quantities of information.

Telecommunications Services provides the communications systems needed in field operations, such as radio, data and image transmission. These systems link major centres with isolated detachments and ensure the necessary information flow that provides modern police services to all parts of Canada.

Air Services Directorate

This Directorate operates a fleet of 34 fixed-wing aircraft and helicopters, located at 23 strategic locations across Canada. The aircraft are mainly used for transporting investigators, prisoners and exhibits, as well as conducting aerial searches for missing or wanted persons. The fleet is often one of the few sources of

supply and transportation for isolated detachments or communities served by the RCMP. During 1988-89 these aircraft flew 28,780 flight hours and covered 7.1 million kilometres.

Canadian Police College

The Canadian Police College provides police agencies in Canada with training and development programs, related research capabilities and information and advisory services. College courses are open to all domestic and foreign police forces. During 1988-89, enrolment was 2,630; this was made up of 781 RCMP personnel, 1,450 candidates from various Canadian police forces, 49 from foreign law enforcement agencies and 77 from other accredited agencies.

As a result of the National Drug Strategy, the Canadian Police College researched and developed a Drug Abuse Prevention Training Officers Course to train the trainers within the Canadian police community. This two-week course focuses on drug abuse prevention at the elementary school level. Continuing research in police management will ensure that management courses are current and practical.

Protective Policing Directorate

This Directorate comprises four branches: Protective Services, Technical Security, Departmental Security and Airport Policing.

Protective Services protects the Governor General, the Prime Minister, and their families, Cabinet members and other Canadian protectees as designated by the Minister, as well as resident foreign diplomats and their properties in Canada. It also plans and implements security for visits by foreign dignitaries and heads of state, and major events such as the summit conferences, international meetings and sporting events. In the 1988-89 fiscal year there were 282 visits that required RCMP security.

The threat of violence against internationally protected persons demands significant RCMP resources to investigate terrorist incidents and to provide adequate protection to Canadian and internationally protected dignitaries. Protective security arrangements inside and outside the National Capital Region have been

enhanced. These arrangements integrate electronic security systems and fully trained peace officers for protecting embassies, consulates and internationally protected persons. This improvement will reduce person-year requirements within the Protective Policing program.

Technical Security handles security inspections and provides advice to federal government departments and agencies on EDP, security engineering involving locks and detection technology, and security systems.

Through the Canadian Bomb Data Centre (CBDC), the Explosives Disposal and Technology Section collects and disseminates information on all crime-related explosives incidents in Canada. During 1988, the CBDC recorded 82 bombings and 25 attempted bombing incidents in Canada. Two deaths and eight injuries in 1988 resulted from the criminal use of explosives; reported property damage amounted to about \$740,000.

There were 18 accidental explosions in 1988, resulting in eight deaths and 20 injuries. Property damage amounted to about \$180,000.

A total of 15 hoax devices were reported in 1988, and 31 improvised explosive devices were recovered.

Departmental Security is responsible for developing and monitoring the internal policy governing the RCMP's personnel, physical, communications and EDP security programs and activities. It also assesses injury in breaches of security and ensures that counter-measures are taken. During 1988, the RCMP conducted 2,913 security clearances on new and current employees and carried out 247 security inspections of RCMP buildings and facilities.

Airport Policing included the three-phase Enhanced Airport Program approved by Treasury Board in April 1987 and ending in 1989-90. This will complete initiatives introduced to broaden the force's protective policing capabilities at the 10 international and eight major domestic airports. The RCMP is continuing to provide a high level of airport security which includes explosives vapour detectors, the police service dog units, mobile and foot patrols of sensitive airport areas, supervision of guard services, surveillance systems and monitoring and enforcement of the airport pass system. The RCMP also participates directly with Transport Canada in developing and monitoring aviation and airport security regulations, standards and procedures.

Resources Used - Law Enforcement Services

Expenditures (\$ 000s)	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Vote 25 (operating)	76,314	79,450	85,715	87,004	104,789
Vote 30 (capital)	6,082	12,582	11,035	16,043	20,455
Grants, Contributions and Other Transfer Payments	188	315	303	328	431
Sub-Total	82,584	92,347	97,053	103,375	125,675
Less: Receipts and Revenue Credited to Vote	408	516	1,782	2,040	2,576
Total (Net)	82,176	91,831	95,271	101,335	123,099
Person-Years*	1,453	1,406	1,405	1,418	1,393

* Term and summer student person-years and pensions not included.

Professional Standards Directorate

This Directorate is involved in adjudications boards and discharge and demotion boards. These boards form an internal system of formal disciplinary hearings and discharge and demotion reviews. Because law graduates act as defence counsel and prosecutors at these hearings, complaints against the conduct of members are thoroughly and fairly heard. These hearings are subject to review by the External Review Committee and the Public Complaints Commission. This ensures an external review of the process and protects the rights of the complainant and the member involved.

implementation by the end of 1990. An analysis of all issues affecting the 1991 policing agreements was also developed during 1988-89. This analysis will assist in discussions with the provinces, territories and municipalities.

In addition to the programs evaluated on the regular five-year cycle, program evaluations and special studies conducted during 1988-89 included reviews of RCMP agreements, the Publications Policy Board and the staffing process for civilian members.

A revised planning process was developed in 1988 to integrate the planning elements of strategic, operational and resource planning. A responsive planning process will consider more fully the environmental factors that affect resource use, changes in workload, and quality and level of service. Senior management will use this information to assess the relevance of programs.

Corporate Management

Corporate Management was established to allow the RCMP to respond more effectively to the needs of government and the demands of emerging public policy issues, as well as responding to information demands of the public, media and Parliament. Corporate control of RCMP financial management was also aligned under this area to ensure a corporate approach for planning strategies for both government and the public.

Audit Directorate

Under the direction of the Audit Committee, this Directorate completed comprehensive audits of four operational divisions and seven directorates during 1988-89.

Conforming to standards set out by the Office of the Comptroller General, the Audit Directorate concentrated on the systems in use to ensure economy, efficiency and effectiveness in all aspects of administration and operations.

The Office of the Chief Financial Officer

The Chief Financial Officer (CFO) is responsible for the financial administration of the RCMP. Three branches report to the CFO.

The Financial Control and Authorities Branch advises senior management on financial policies and procedures. It also develops new financial policies that help the RCMP adapt to changing economic conditions.

The Budgeting and Accounting Branch formulates short, medium- and long-term budgets that reflect all operational demands for RCMP services.

The Financial Systems Branch develops and maintains all automated systems that process and report on all financial transactions within the RCMP. The Branch ensures that opportunities for automating financial functions are pursued for greater efficiency.

Communications and Media Relations Directorate

This Directorate responds to public and media requests for general information from the RCMP and coordinates public relations activities, such as RCMP Band concerts and Musical Ride performances. The Directorate produces the RCMP Quarterly and Gazette, as well as pamphlets and publications that describe the force's programs and services.

The RCMP Band held 334 performances during 1988-89, including 74 performances at federal and state events. In addition to many appearances in the National Capital Region, the band toured Newfoundland, New Brunswick, Ontario and the eastern Northwest Territories, appearing in 89 communities during 101 tour days. Unplanned performances were also held in Quebec, Saskatchewan and Manitoba.

One of the Band's highlights for the year was a 31-day tour of Australia as part of Canada's salute to Australia's bicentennial. The Band also performed at 12 Ottawa Board of Education secondary schools, the CFCF Telethon in Montreal in support of Children's Hospitals and the RCMP Charity Ball, which raised \$18,000 for the Duke of Edinburgh Awards for Youth. His Royal Highness Prince Edward was also on hand. The Band performed during the visit of Queen Beatrix of the Netherlands at the Canadian Police College and at a special concert for 6,500 students at the National School Safety Patrol Jamboree.

Members of the Equitation Section represented the RCMP in 37 escorts, parades, processions or displays (other than Musical Ride performances). The RCMP stable facilities in Ottawa hosted 222 group visits for a total of 54,000 visitors.

The Musical Ride toured 21 weeks during 1988-89, holding 44 performances at 20 venues in Ontario and 49 performances at 10 venues in Ireland, England, France, the Netherlands, Belgium, Germany and Switzerland. Attendance totalled 160,000 for Ontario and 657,000 for the European tour.

Information Access Directorate

This Directorate provides a centralized service to respond to requests for information under the *Access to Information Act* and *Privacy Act*. It also develops policies and procedures for the RCMP that ensure conformity and compliance with the spirit of the legislation. The directorate answered 218 requests under the *Access to Information Act* and 3,898 requests under the *Privacy Act* during 1988-89.

The Office of Ministerial Liaison and Executive Services answers requests from the Solicitor General and other Members of Parliament with complete and accurate information. It is one of several ways the RCMP maintains accountability to Parliament.

The Office of External Review and Appeals reviews members' disciplinary proceedings to advise the commissioner on the appropriateness of the action taken. This process provides an unbiased review to uphold the rights of the public and the member involved.

Administration

Administration within the RCMP includes all aspects of personnel administration of members and public service employees, training, health services, services and supply, professional standards and official languages. These services support the field operations and respond to government requirements at all levels. Each function is described by directorate.

Personnel Directorate

This Directorate is responsible for the staffing and personnel requirements for all regular and civilian employees. These requirements include staff relations, recruiting, internal investigations, compensation, establishment and classification. Because employees are the RCMP's most valuable asset, every effort is made to ensure they are qualified and content with their postings.

Internal Affairs investigates complaints against the conduct of members in the performance of any duty or function under the *RCMP Act*. Internal Affairs liaises

with the RCMP Public Complaints Commission. This commission is an independent body that examines all public complaints that have been dealt with by the RCMP, but have not been resolved to the complainant's satisfaction. The Public Complaints Commission and the External Review Committee are now operational and ensure the RCMP is accountable to the public.

Public Service Personnel Directorate

This Directorate provides administrative support to the public service employees of the RCMP, including their recruitment and staffing.

RCMP employees from minority groups increased during 1988-89. Physically challenged employees rose from 230 to 246, native Canadians from 82 to 91, and visible minorities from 45 to 63. Efforts to increase representation from these groups will continue so that the public service component of the RCMP reflects the Canadian mosaic.

Official Languages Directorate

This Directorate ensures compliance with the *Official Languages Act* and derivative policies. Compliance is achieved by developing in-house policies, centralized planning, monitoring and integrating the Official Languages Program into ongoing RCMP activities.

On April 1, 1988, the Unit Bilingual Complement (UBC) concept was expanded into bilingual regions. This is based on the concept that services are provided by the unit and not the incumbent in a specific position. Prior to April 1, 1988, UBC was concerned only with bilingual service to the public where demand required it; however, it now covers personnel and central services in both official languages while maintaining the same quality of service in bilingual regions.

During 1988, a Memorandum of Understanding (MOU) between the RCMP and the Commissioner of Official Languages (COL) was developed to resolve the public's official languages complaints more quickly. The MOU decentralizes the resolution process. It allows the district representative of the COL to work directly with the official languages officer in each division to resolve certain types of complaints.

Training Directorate

This Directorate trains new recruits as well as handling specialized in-service training, university training for members, and courses provided to Canadian and foreign law enforcement personnel at the Canadian Police College.

During 1988-89, a total of 485 regular member recruits and 255 special constables graduated from the RCMP Academy in Regina. Training was provided to 181 employees of the departments of Fisheries and Oceans, and Employment and Immigration.

Centralized training courses were provided on operational, technical and resource management subjects. These courses ensure adequate numbers of personnel are aware of current investigative techniques, changing philosophies and technical advances. In total, 65 requests were received from 32 countries for training foreign police officers in courses at the Canadian Police College.

Divisional courses on topics such as investigation training, traffic law enforcement, multiculturalism and accident investigation were attended by 10,982 candidates. Self-study courses were completed by 2,725 candidates on topics including police supervisory responsibility, statement taking and time management. Update video training tapes are produced and distributed to detachments to help members perform operational duties. Videos on the transportation of dangerous goods and investigative techniques, for example, are continually revised.

During 1988-89, the RCMP paid the tuition for 532 members who attended university courses on their own time. Fifty attended full-time for one year in non-degree programs, and 17 attended degree programs. Generally, university training is funded for commerce, law and management science to upgrade investigators' and managers' knowledge in fields such as Commercial Crime, Audit and Professional Standards.

Second official language training used 170.5 person-years, 130 of which were used on the Recruit Official Languages Training program (ROLT). ROLT has a very high success rate, with 91% of all candidates becoming bilingual.

Health Services Directorate

This Directorate provides physical and psychological services to serving members and recruits and is also responsible for occupational and environmental health and safety services. To cope with increasing demands for services, it is essential that the limited number of RCMP personnel are physically and psychologically healthy in this high-stress occupation. The commissioner has adopted the Police Officer Physical Ability Test (POPAT) as the standard for applicant selection and graduation from basic recruit training. POPAT will identify recruits who are capable of handling the physical demands of police work. This standard is expected to be implemented during 1990 and will be extended to serving members after further study.

Eight of the 10 health centres across Canada have clinical psychologists who oversee preventive programs and provide psychological support services to members. Research is nearing completion on the development of a pre-engagement psychological test. This test will help identify those best suited to the policing profession. To help employees with personal or health problems as early as possible and refer them for professional assistance, a network of more than 400 volunteer employees trained as referral agents has also been established.

Services and Supply Directorate

This Directorate develops and implements policies on accommodation, transport, materiel, food, internal energy conservation and miscellaneous services.

The RCMP's accommodation inventory is made up of 3,183 buildings and 1,572 sites. Fifteen buildings house division headquarters, 43 contain sub-divisions, 721 are for detachments (239 with attached married quarters) and 1,398 other buildings include laboratories, warehouses, garages, storage sheds, radio shelters and 1,006 detached married quarters. Of this total, the RCMP owns 2,166. The remaining 1,017 are leased from municipalities or the private sector, or are federal buildings administered by Public Works Canada.

Capital construction and acquisition projects completed during 1988-89 included one sub-division building, 14 detachment buildings, 39 married quarters, 57 building sites, 25 radio shelters, 11 patrol cabins and 61 other construction and renovation projects.

The RCMP requires large land, water and air transportation fleets. In 1988-89 the RCMP owned 7,120 cars, trucks, all-terrain and other vehicles; 394 inland water transport boats (up to 9 metres in length) and 8 patrol vessels (9 to 16 metres in length); and 34 aircraft (fixed wing and rotary wing).

Expenditures of Administration are shown in the following table.

Resources Used - Administration

Expenditures (\$ 000s)	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Vote 25 (operating)	135,280	151,887	177,466	188,648	239,160
Vote 30 (capital)	7,896	6,501	23,374	14,715	13,141
Grants, Contributions and Other Transfer Payments	168	377	375	455	639
Sub-Total	143,344	158,765	201,215	203,818	252,940
Less: Receipts and Revenue Credited to Vote			63		
Total (Net)	143,344	158,765	201,152	203,818	252,940
Person-Years*	2,763	3,020	3,196	3,222	3,380

* Term and summer student person-years and pensions not included.

Highlights of 1988-89

At the request of the government of New Brunswick, the Solicitor General approved the resumption of traffic law enforcement duties in that province by the RCMP. An additional 141 person-years were provided to the RCMP for these duties.

With the help of the Solicitor General Ministry Secretariat, in March 1989 the commissioner hosted a conference in Ottawa, *Policing in a Pluralistic Society '89*. Representatives from various levels of government, police forces, minority groups, native peoples, youths and academics discussed methods of enhancing the public's awareness of policing issues in a multicultural society. The conference resulted in 170 recommendations for improving policing services for native and ethnic communities. These recommendations, and those from the Ontario Task Force on Policing and other provincial commissions of inquiry, are being studied and a plan is being developed to implement them.

The commissioner ordered a study on RCMP policing services for native Canadians to determine how best to enhance RCMP services to these citizens. The results of this study are expected in late 1989.

A national recruiting team was established to increase RCMP recruits from visible minorities, native Canadians, francophones and females. During 1988-89, the RCMP hired 21 regular members from visible minority groups, two civilian members from the physically challenged, one from a visible minority, and 34 native special constables.

The National Security Investigations Directorate and National Security Investigations Sections were established in December 1988 to conduct criminal investigations on national security and to liaise with CSIS.

National security criminal investigations during the year included:

- charging a former Canadian resident with eight offences under the *Criminal Code* in connection with an explosion at Narita Airport in Japan in 1985. The Government of Canada is presently seeking this person's extradition;

- investigating the June 23, 1985, crash of Air India Flight 182;
- investigating, with CSIS, a foreign intelligence operation conducted in St. John's, Newfoundland. An intelligence agent was charged with espionage under the *Official Secrets Act*, convicted and sentenced to two concurrent nine-year terms; and
- investigating the convicted Popular Front for the Liberation of Palestine terrorist who was granted landed immigrant status through false applications. This case is now before an immigration enquiry as the subject is seeking political refugee status.

Under the National Drug Strategy, the RCMP drug enforcement program focused on reducing supply and demand for drugs through enforcement and drug awareness programs. In order of priority, the drugs targeted are heroin, cocaine, chemical drugs and cannabis.

One hundred per cent more heroin was seized in 1988-89 than in the previous year.

Recognizing that the Canadian portion represents only a small part of a large international drug problem, the RCMP trained 49 officials from foreign law enforcement agencies in investigative techniques. All areas of international liaison and assistance are being expanded.

While increased international cooperation is expected to reduce the supply of illicit substances, Drug Awareness and other educational programs were conducted in schools and communities to reduce the demand in Canada. Enforcement will continue at a high level until the long-term effects of international cooperation and Canadian educational programs begin to show results.

Major protective policing operations during 1988-89 included the Toronto Economic Summit, the Montreal GATT Conference, and 282 visits from heads of state and dignitaries, such as President Bush of the United States and members of the Royal Family. The second phase of the three-phase Enhanced Airport Program was implemented during 1988-89 to broaden the RCMP's protective policing at the 10 international and eight major domestic airports. Eighty-four person-years were added for this phase.

Official language training in the RCMP was enhanced by implementing the Recruit Official Languages Training program. This program trains recruits in their second official language on engagement.

The RCMP continued to support the ministry's Federal Law Enforcement Under Review (FLEUR) initiative. The commissioner participated on the committee of deputy ministers responsible for federal law enforcement. A member of the RCMP remains on secondment to the FLEUR Secretariat, assisting in research projects and program development to improve the efficiency and effectiveness of federal law enforcement in Canada. Guidelines were developed for the use and maintenance of firearms by all federal enforcement agencies, with the exception of the RCMP which has its own guidelines. Agreements on the provision of training and repair of firearms by the RCMP were implemented.

The External Review Committee and the Public Complaints Commission have been established under the *RCMP Act* to allow the public and RCMP members a more equitable review process for increased internal and external accountability. Regulations that include a code of conduct have been passed and are now in effect.

Contract policing person-years were reduced by 165 in Alberta and Manitoba. The reduction was the result of provincial downsizing in 1988-89.

Objectives for 1989-90

The Commissioner's Directional Statement for 1989-90 outlined the RCMP's objectives for the upcoming year and beyond. Some of these initiatives will be accomplished in 1989-90; however, others will require major organizational changes that will take several years.

Enhanced investigative, technical and information support to the Refugee Determination System will be provided. This will respond to new legislation ensuring that legitimate refugees are dealt with humanely and in a reasonable time frame. Processing the applications of illegal immigrants more efficiently will lessen the backlog and ease the immigrants' uncertainty for their future.

Further development of technological aids such as DNA analysis for the Canadian police community will help in criminal investigations. Test cases will be identified and

prosecuted to establish the technique within the justice system before expanding this service across Canada.

Protective Policing will include state-of-the-art electronic surveillance and alarm systems, permitting officers to be deployed in other areas. Centralizing VIP security and combining mobile reaction resources will also make this service more efficient and cost effective. Both of these will also help the RCMP in its new role of providing security to the Supreme Court of Canada.

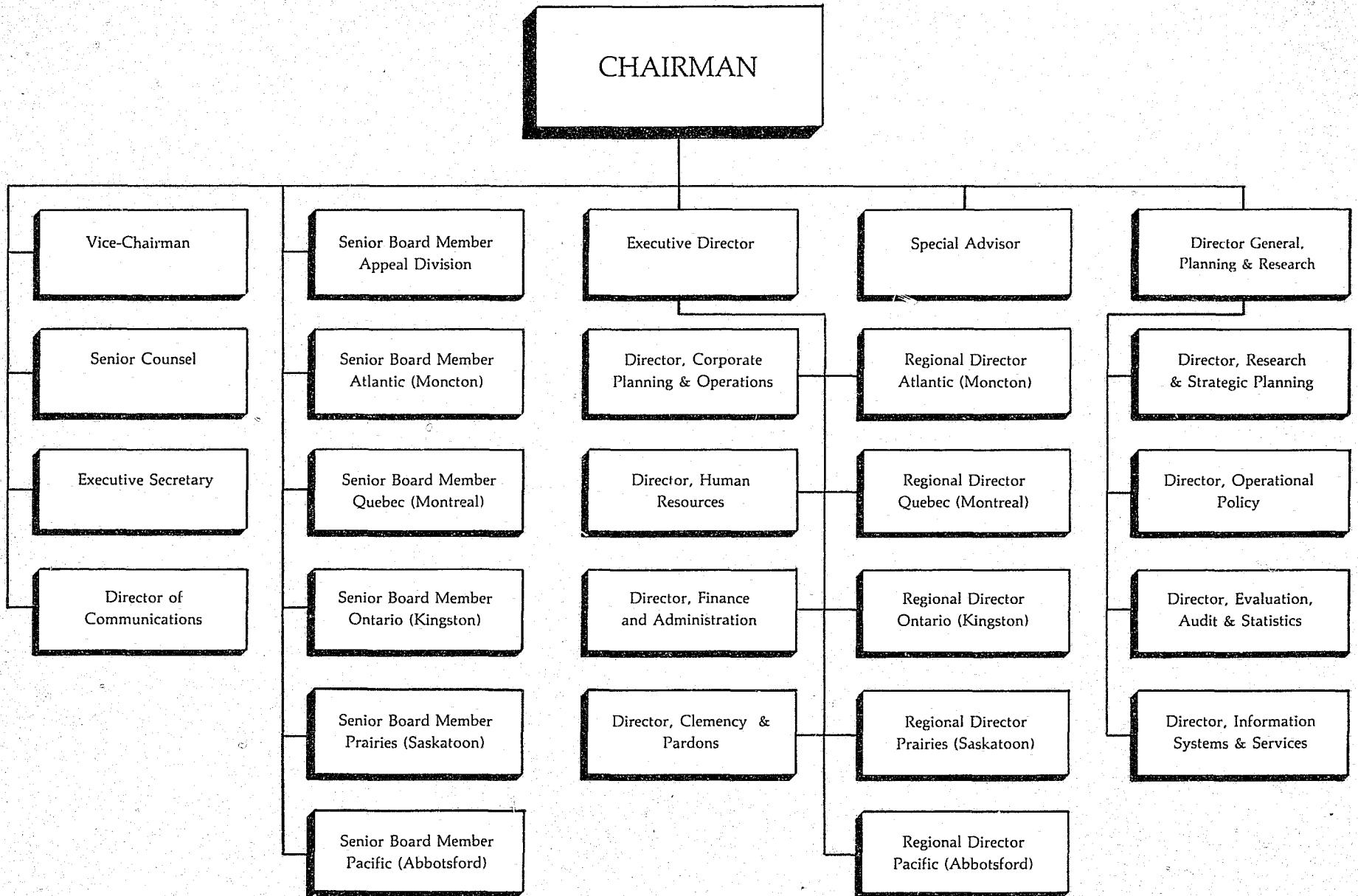
In addition to expanded crime prevention programs, services for victims of crime will be emphasized, especially victims of family violence and child sexual assault. The RCMP will encourage communities to contribute solutions to the problems of victims of crime.

A comprehensive approach to policing services for native Canadians will be developed in 1989-90. This approach will be based on an extensive study which began in 1988. Recommendations are expected in late 1989.

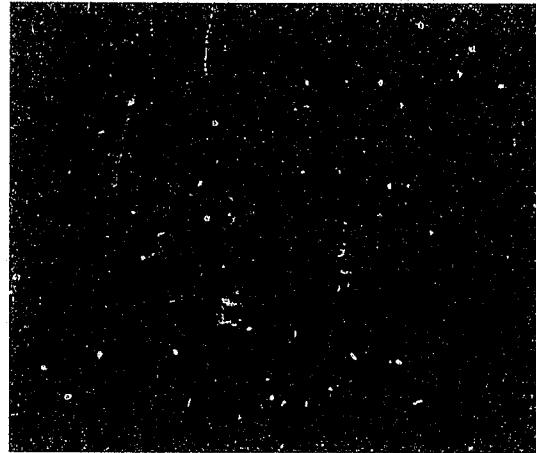
RCMP services for visible minorities are being examined within the strategic planning process. An implementation plan will be developed to increase the quality and delivery of service.

Another major challenge will respond to new environmental legislation and public concerns about environmental protection. Severe penalties for environmental offences will lead to calls for enforcement services beyond those currently required for migratory birds and the transportation of dangerous goods. The RCMP will work closely with other government departments and agencies to ensure that the environment is properly protected.

The RCMP will emphasize community-based policing concepts that involve the RCMP in meaningful partnerships with the citizens and communities it serves. Communities are being encouraged to form citizen advisory groups to identify social problems and to improve police-community relations. This partnership is being further extended and will promote a collective law enforcement effort within the Canadian police community.



NATIONAL PAROLE BOARD

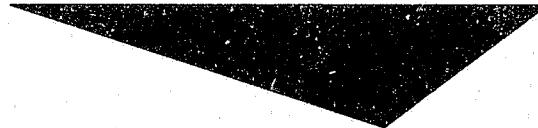


The National Parole Board (NPB) is responsible for the conditional release of federal inmates (inmates serving a sentence of two years or more). The NPB is responsible for the conditional release of inmates serving sentences of less than two years in all provinces and territories except Quebec, Ontario and British Columbia, which have provincial parole boards.

In addition, the NPB investigates and recommends pardons and the exercise of the royal prerogative of mercy.

These responsibilities stem from the *Parole Act* and its regulations for parole matters, and the *Criminal Records Act* for pardons and clemency matters. Other statutes that give NPB jurisdiction include the *Penitentiary Act*, the *Prisons and Reformatories Act* and the *Criminal Code*.

NATIONAL PAROLE BOARD



Highlights of 1988-89

Decision Policies

Pre-release decision policies — On March 1, 1988 the NPB implemented pre-release decision policies. These policies reflect NPB commitment to increasing openness, accountability and consistency in decision-making and serve as clear-cut guidelines on conditional-release decisions. They ensure board members across Canada follow common decision-making criteria and focus on the assessment and management of risk to the public as the primary consideration for conditional release.

Since their inception, the pre-release decision policies have been monitored, and the NPB is currently reviewing the data to determine how to improve its policies. Improvements will therefore be based on actual experience. During the last year, NPB members and staff, Correctional Service Canada (CSC) personnel, as well as offenders have become familiar with this more structured approach to parole reviews. Brochures explaining the policies were prepared and distributed to all inmates.

General statistical information on recidivism — After several years of research, the Secretariat, in conjunction with the NPB and the CSC, has developed a statistical prediction tool. The statistical information on recidivism (SIR) scale helps predict whether an individual offender, when compared with a group of similar offenders, might commit another crime following release. The SIR scale, which has been in use since January 1989, takes 15 factors into account. These factors are static and relate largely to the nature, extent and timing of the offender's criminal activity. SIR is completed by CSC case management officers shortly after an offender is incarcerated; the score then becomes part of the offender's file. This information will be taken into consideration along with other dynamic or changing factors of a particular case, when board members render their decision.

The SIR scale is one piece of information in the overall risk assessment. A recent study validated the accuracy of SIR for male offenders. The scale has not, however, been validated for native, female or provincial offenders

and is therefore not applied in these cases. Through the assistance of the Corrections Branch of the Secretariat, a study was done on developing a similar scale for native offenders.

Post-release decision policies — The post-release decision policies came into effect on January 2, 1989, following joint NPB and CSC training sessions at headquarters and in the regions. These policies guide decisions on suspension, termination and revocation of release, and recredititing of remission time. The NPB has been reviewing these policies since their implementation and will improve and refine them as necessary.

Evaluation of Changes to the Parole Act

In July 1986 an amendment to the *Parole Act* introduced two new provisions for the NPB. The first was an automatic review of the cases of all federal offenders after they have served one-sixth of their sentence. The intention of the review is to ease the re-entry into the community of those who do not pose an undue risk to society. The second provision gives the NPB the authority, upon referral by the Correctional Service of Canada, to detain offenders beyond the date on which they would have been released on mandatory supervision. These provisions protect the public by preventing the early release of offenders that the NPB feels may commit a violent offence. Offenders may be held in custody until the end of their sentence.

During the last year extensive reviews have evaluated the effects of the amendments on offenders, institutions, the correctional justice system and society as a whole.

Board Member Training and Development

In 1988-89, workshops in all five regions (Atlantic, Quebec, Ontario, Prairies and Pacific) examined post-release policies and joint training efforts of the NPB and the CSC in the Integrated Sentence Management Model. Workshops included case management strategies and the SIR scale, held in conjunction with the post-release policy workshops.

Two sessions on writing of reasons (NPB members write a report that details, for inmates, reasons why a decision was reached) were presented to board members from the Ontario Board of Parole in March 1989.

Appeal Division

The Appeal Division re-examines negative decisions which are contested and makes recommendations on applications for pardons and clemency. Four board members serve in the Division.

The *Parole Act* allows federal inmates to request a re-examination of adverse decisions. In general, the Appeal Division can affirm an original decision, vary it, set a review date, or order a new review; in each case the inmate is provided with written reasons.

In 1988-89, the Division received 1,267 requests for re-examination. Of those accepted for review, approximately 15 per cent were modified. The most frequently overturned decisions were denial of day parole and recredititing of remission.

The Appeal Division contributes to the quality of the NPB's decisions by identifying policy and procedural irregularities and concerns related to the duty to act fairly. The mission statement specifies that the Board must ensure that the process leading to the decision and the decision are fair. The decision must be responsible and consistent, and must respect the offender's rights.

To build precedents for appeal decisions, the Division has initiated the preparation of Appeal Division reports, which describe important issues and the rationale for decisions. These reports are distributed to all board members and others within the criminal justice system.

Clemency and Pardons Division

The *Criminal Records Act* requires that the NPB process applications for pardon. The Board ensures the appropriate enquiries are made, usually by the RCMP, and recommends whether a pardon is appropriate. Its

recommendations are submitted to the Solicitor General, who refers them to the Cabinet for decision.

In 1988-89, 15,357 pardons were investigated. The Appeal Division reviewed 10,347 cases: 81 requests were denied, 93 revoked and 9,869 former offenders were pardoned.

Through the Solicitor General, the Board also receives applications for pardon under the Royal Prerogative of Mercy. In 1988-89, 45 requests were received, and the Board voted 18 recommendations: two conditional pardons were granted with release subject to lawful conditions; nine conditional pardons were granted, prior to eligibility under the *Criminal Records Act*; and seven conditional pardons were denied, prior to eligibility under the *Criminal Records Act*.

In 1986, the Clemency and Pardons Division began to reduce the average processing time from about 18 to 6 months. This average was achieved and surpassed; in 1988, the average was 4.9 months.

Since January 1988 requests for pardon have increased. In 1985, for example, 11,227 requests were received; in 1988, there were 21,822 requests, an increase of 94.3 per cent.

Human Resources Division

The Human Resources Division provides services for human resource management programs such as classification, staffing, pay and benefits, staff relations, training and development, employment equity and the official languages program. The Division also coordinated translation services until November 1988, when the Executive Secretariat took over this responsibility.

During 1988-89, one of the Division's main tasks was to complete the major reorganization undertaken by the Board. Because of the complexities affecting headquarters and the regions, the reorganization steering committee continued to discuss proposed structures and staffing plans. In addition, the allocation of resources was discussed with union locals at headquarters and the regions. Regional reorganization was almost completed, and progress was made at headquarters. This effort will carry on in 1989-90.

During the year an employee assistance program began, and an orientation handbook for new employees at headquarters was developed. The handbook will be modified for the regions. A staff relations seminar was held for managers, and in-house language training was offered to interested employees.

Financial and Administrative Division

The Financial and Administrative Division manages the NPB financial systems (accounting and financial planning) and provides services in records, real property, material management, security services, telecommunications, forms management, printing and EDP.

The Board accepted the invitation of Supply and Services Canada to host a test run of the Automated Budgetary Control and Financial Transaction System and its interface with the NPB's Online Accounting Input Systems for financial transactions. The system was fully operational for the 1988-89 fiscal year.

During the year, a team from National Archives reviewed the records management system to make sure that the NPB was meeting Treasury Board requirements. Recommendations were reviewed and implemented.

A new Treasury Board Security Policy was put into effect. Internal policy and procedures were prepared and put into place at all centres of the NPB. Although there is an ongoing need for training and refresher courses, the problems of dealing with the turnaround time for security clearances have generally been resolved. This resolution greatly shortens the time needed to complete staffing.

In 1988-89, NPB expenditures were \$18.8 million compared with \$18.1 million in 1987-88. The person-year allocation increased from 310 to 312.

Access to Information and Privacy Unit

A separate unit within the Board processes requests for information under the *Access to Information Act* and *Privacy Act*. The program coordinator reviews each request, and the Unit develops policy and monitors its application for liaison with officials of other government departments and the offices of the privacy and information commissioners.

In 1988-89, 424 requests were received under the *Privacy Act*, an increase of 6.5 per cent from the 412 requests in the previous year. Approximately 26 per cent of these were processed within 30 days, despite necessary discussions with other departments (for which the legislation allows an additional 30 days). A total of 60,380 pages of information were reviewed.

During the year, the NPB also processed 15 requests under the *Access to Information Act*. Three came from the media and 12 from the general public. Full disclosure was made in five cases, four were totally exempted and four were made for information that the board had no record of.

Communications Division

The Communications Division plays a vital role in the work of the NPB. The *Revised Statutes of Canada* (1985) came into force during the 1988-89 fiscal year. Changes in the numbering of the legislation and in the French terminology on conditional release made every publication of the Board out of date. The Division thus began revising all publications for substance and language, while at the same time vigorously communicating new policies. The Division initiated a proactive program to deal with the press. Media relations officers met with senior editors, publishers and broadcast journalists to explain the work of the NPB.

Information Systems and Services Division

Information Systems and Services (ISS) maintains and develops computer systems and provides training for software packages developed in-house. During the year, staff increased from two to seven.

ISS joined the CSC in developing the Offender Management System, which will replace the Board's Automated Parole Information System. Other projects completed during 1988-89 include automating the pre-release decision policy forms used across the country, reorganizing the new computer room at national headquarters, implementing the QuickMail

program at national headquarters and purchasing a system to back up all data.

NPB Regional Offices

Conditional release decisions are made by Board members acting out of the five regional offices (Atlantic: Moncton, New Brunswick; Quebec: Montreal; Ontario: Kingston; Prairies: Saskatoon, Saskatchewan; and Pacific: Abbotsford, British Columbia). Board members travel to correctional institutions to conduct hearings. Regional offices work closely with each other and with headquarters in Ottawa to carry out the Board's policy and present the work of the NPB to the public.

Statistical Review of National Parole Board Decisions

Table I

*Full parole decisions for provincial inmates
under NPB jurisdiction*
by type of decision*

Type of Decision		1984-85		1985-86		1986-87		1987-88		1988-89	
		Number	%	Number	%	Number	%	Number	%	Number	
Pre-release decisions	Positive	1166	40.8	967	40.4	991	47.6	1242	51.8	1008	47.5
	Negative	1369	48.9	1120	46.7	905	43.4	672	28.0	553	26.0
	Total	2535	88.6	2087	87.1	1896	91.0	1914	79.9	1561	73.5
	Post-release decisions ¹	325	11.4	309	12.9	188	9.0	306	12.8	393	18.5
	Administrative and Other ²							176	7.3	170	8.0
	Total	2860	100	2396	100	2084	100	2396	100	2124	100

* Principally for inmates in Atlantic and Prairie regions

1. Post-release decisions include terms and conditions altered, suspension cancelled, revocations with and without remission, parole discharged.

2. Administrative and Other decisions include reserves, no actions, proposed actions, deferrals and coding errors. The numbers for this decision type were not available prior to 1987/88.

Source: 1983/84 - 1986/87 CSC Offender Information System
1988/89 NPB Automated Parole Information System

Table II

*Day parole decisions for provincial inmates
under NPB jurisdiction*
by type of decision*

Type of Decision		1984-85		1985-86		1986-87		1987-88		1988-89	
		Number	%								
Pre-release decisions	Positive	585	45.4	511	47.2	547	47.7	641	48.6	504	42.7
	Negative	417	32.4	390	36.0	354	30.9	350	26.5	310	26.2
	Total	1002	77.7	901	83.2	901	78.6	991	75.1	814	68.9
Post-release decisions ¹		287	22.3	182	16.8	245	21.4	239	18.1	227	19.2
Administrative and Other ²								89	6.7	140	11.9
Total		1289	100	1083	100	1146	100	1319	100	1181	100

* Principally for inmates in Atlantic and Prairie regions

1. Post-release decisions include terms and conditions altered, suspension cancelled and revocations with and without remission.
2. Administrative and Other decisions include reserves, no actions, proposed actions, deferrals and coding errors. The numbers for this decision type were not available prior to 1987/88.

Source: 1983/84 - 1986/87 CSC Offender information System
1988/89 NPB Automated Parole Information System

Table III
***Day parole decisions for federal inmates
by type of decision***

Type of Decision		1984-85		1985-86		1986-87		1987-88		1988-89	
		Number	%								
Pre-release decisions	Positive	4135	44.6	4062	43.7	4656	49.8	4458	42.0	4128	39.6
	Negative	2303	24.8	2451	26.4	2291	24.5	2685	25.3	2688	25.8
Total		6438	69.4	6513	70.0	6947	74.3	7143	67.3	6816	65.4
Post-release decisions ¹		2841	30.6	2787	30.0	2407	25.7	2576	24.3	2460	23.6
Administrative and Other ²								894	8.4	1143	11.0
Total		9279	100	9300	100	9354	100	10613	100	10419	100

1. Post-release decisions include terms and conditions altered, suspension cancelled and revocations with and without remission.
2. Administrative and Other decisions include reserves, no actions, proposed actions, deferrals and coding errors. The numbers for this decision type were not available prior to 1987/88.

Source: 1983/84 - 1986/87 CSC Offender information System
1988/89 NPB Automated Parole Information System

Table IV

*National Parole Board decisions,
by program type
for federal and provincial inmates¹*

	1984-85		1985-86		1986-87		1987-88		1988-89	
	Number	%								
Escorted Temporary Absence	348	1.1	249	0.8	308	1.0	382	1.3	313	1.0
Unescorted Temporary Absence	1396	4.4	1669	5.4	1707	5.6	1897	6.3	1637	5.6
Day Parole	10568	33.5	10383	33.8	10500	34.3	11932	39.7	11600	30.5
Full Parole	8490	26.9	8806	28.6	9036	29.5	11002	36.6	10569	36.0
Mandatory Supervision	2924	9.3	3598	11.7	3913	12.8	4680	15.6	4985	17.0
Other ²	7811	24.8	6045	19.7	5157	16.8	176	0.6	257	0.9
Total	31537	100	30750	100	30621	100	30069	100	29361	100

1. Some of the changes in number of decisions may be accounted for by legislative and policy changes.

2. Other represents cases for which a program type could not be identified.

Changes may be accounted for by changes in coding rather than actual changes in the number of decisions.

Source: 1983/84 - 1986/87 CSC Offender Information System
1988/89 NPB Automated Parole Information System

Table V

*Full parole decisions for federal inmates
by type of decision*

Type of Decision	1984-85		1985-86		1986-87		1987-88		1988-89		
	Number	%	Number	%	Number	%	Number	%	Number	%	
Pre-release decisions	Positive	1688	30.0	1626	25.4	2117	30.4	2237	26.0	1782	21.1
	Negative	2754	48.9	3442	53.7	3657	52.6	4010	46.6	4250	50.3
	Total	4442	78.9	5068	79.1	5774	83.0	6247	72.6	6032	71.4
Post-release decisions ¹		1188	21.1	1342	20.9	1181	17.0	1505	17.5	1522	18.0
Administrative and Other ²								854	9.9	891	10.6
Total		5630	100.0	6410	100.0	6955	100.0	8606	100.0	8445	100

1. Post-release decisions include terms and conditions altered, suspension cancelled, revocations with and without remission, parole discharged.
 2. Administrative and Other decisions include reserves, no actions, proposed actions, deferrals and coding errors. The numbers for this decision type were not available prior to 1987/88.

Source: 1983/84 - 1986/87 CSC Offender Information System
 1988/89 NPB Automated Parole Information System

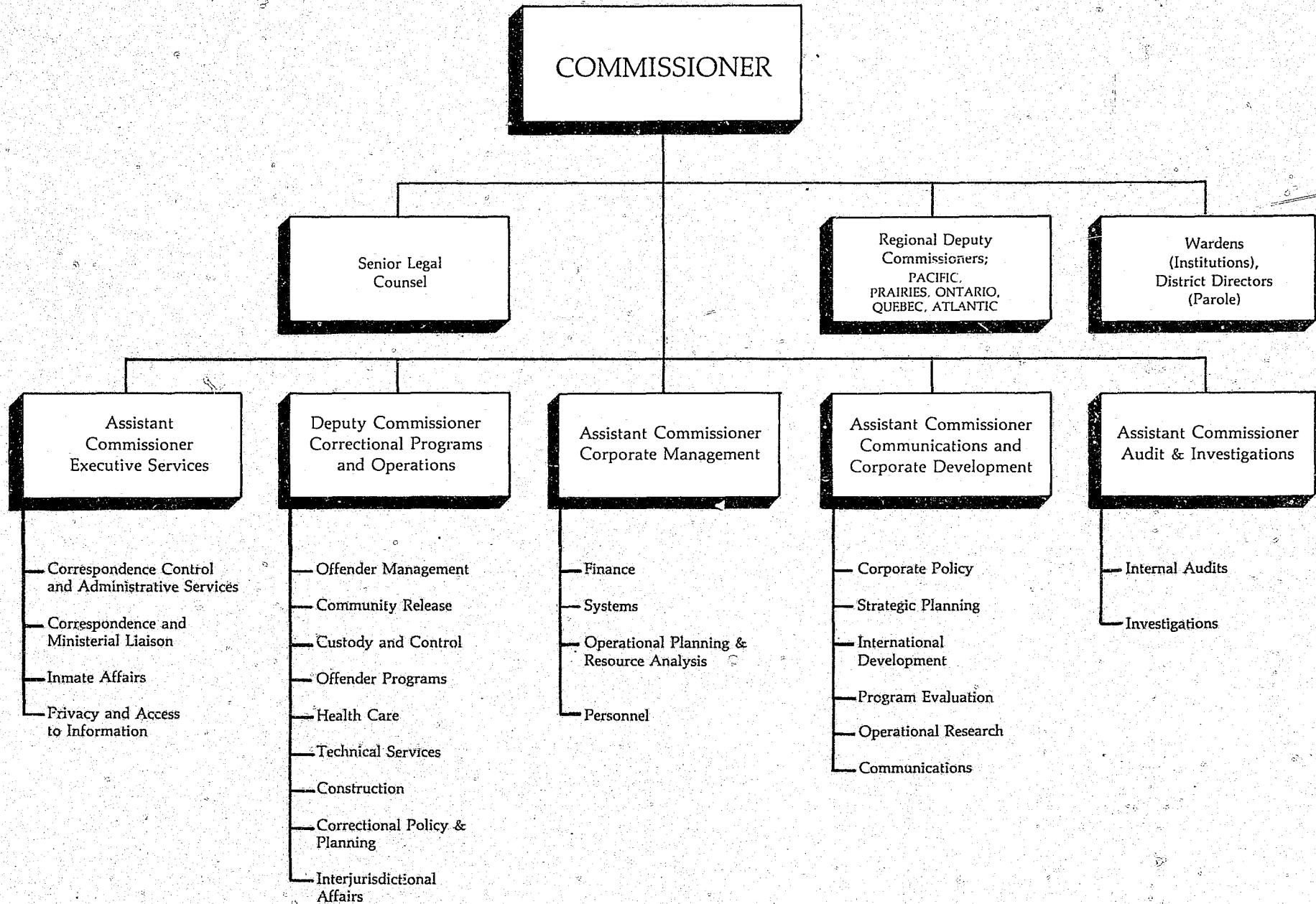


The Correctional Service of Canada (CSC) is a major part of the criminal justice system. It helps protect society by encouraging and helping offenders become law-abiding citizens, while exercising reasonable, safe, secure and humane control.

During the 1988-89 fiscal year, the CSC used 10,457 person-years, 33 less than the previous year. Expenditures were \$768.8 million, an increase of 0.8 per cent (\$5.8 million) from 1987-88. Additional details are in the Resource Summaries section of this report.

THE CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA





CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA

Organization

The CSC is a complex organization. It provides services across the country to offenders within correctional institutions and in the community. These services are diverse and affect public safety. The CSC provides a balance between the need for central control of policy-making and program planning, and the need for sufficient local authority and accountability to increase program quality. Because the CSC is concerned with offenders across Canada, its services are generally decentralized.

The CSC has three levels: national, regional and institutional/district parole offices. There are five regional headquarters: Atlantic: Moncton, New Brunswick; Quebec: Laval, Quebec; Ontario: Kingston, Ontario; Prairies: Saskatoon, Saskatchewan; and Pacific: Abbotsford, British Columbia. Their main concerns are delivering services and efficiently operating units under their jurisdiction.

As of March 31, 1989, the CSC operated through 44 institutions, 14 community correctional centres and 64 parole offices. The chart on page 50 illustrates the organization.

Resource Summaries

CSC activities are classified under seven major areas. A brief description of these areas and their use of resources over the past five years follows.

Offender Case Management

To prepare offenders for their return to the community as law-abiding and productive citizens, Offender Case Management provides counselling and opportunities for social, emotional, physical and spiritual development. Case management also helps offenders through community supervision of those on conditional release.

Resource Summary: Offender Case Management

	1984-85		1985-86		1986-87		1987-88		1988-89	
	000's\$	PY's								
Offender Programs-General	6,769	83	6,019	89	5,612	90	6,870	121	7,599	127
Chaplaincy	3,067	23	3,388	22	3,424	22	3,603	19	3,942	17
Social and Community Programs	28,852	348	30,766	363	38,306	353	38,402	327	43,523	288
Case Management	63,534	1,393	65,421	1,431	81,789	1,390	87,941	1,389	85,159	1,386
Psychology	3,965	79	4,051	79	4,257	77	5,755	74	5,787	90
Living Unit	47,503	1,141	47,748	1,171	51,938	1,140	48,998	1,051	49,131	1,088
Total	153,690	3,067	157,393	3,155	185,326	3,072	191,569	2,981	195,141	2,996

Education, Training and Employment of Inmates

This area is concerned with maximizing employment, training and educational opportunities for all offenders as they prepare to re-enter society as productive citizens. This is achieved by increasing the CSC's capacity to provide meaningful work and training opportunities.

Where appropriate, the CSC emphasizes work programs that generate revenue to help offset the CSC's operating costs. It also supports the efforts of released inmates to find gainful employment.

Resource Summary: Education, Training and Employment of Inmates

	1984-85		1985-86		1986-87		1987-88		1988-89	
	000's\$	PY's								
Industries	26,507	323	23,555	309	23,580	278	25,815	269	27,821	274
Education and Training	28,723	287	25,935	282	25,962	269	31,734	285	34,039	359
Agriculture Operations	8,124	89	7,723	98	8,371	90	8,034	83	7,889	78
Automated Document Processing	1,688	9	1,428	15	990	12	736	6	654	6
Inmate Incentives	10,839	1	13,317	17	13,367	7	12,965	5	13,377	2
Total	75,881	709	71,958	721	72,270	656	79,284	648	83,780	719

Note: The 1987-88 expenditures for Industries and Education and Training have been adjusted as a result of the detection of a coding input error which was discovered post-tabling of the 1987-88 Annual Report.

Health Care

The Health Care area provides inmates with medical, psychological, psychiatric, dental, optical and pharmaceutical treatment at the same level available to

the general public. It ensures that all institutions meet accepted standards for sanitation and hygiene.

Resource Summary: Health Care

	1984-85		1985-86		1986-87		1987-88		1988-89	
	000's\$	PY's								
Health Care	40,411	526	41,545	543	43,861	540	44,135	515	48,433	515

Custody of Inmates

This area ensures the custody and control of inmates. While meeting recognized international standards of humane treatment, this area also minimizes the risk of

inmates harming the public, staff, other inmates and themselves.

Resource Summary: Custody of Inmates

	1984-85		1985-86		1986-87		1987-88		1988-89	
	000's\$	PY's								
Custody of Inmates	143,315	3,509	140,436	3,525	154,203	3,540	155,209	3,651	160,176	3,523

Technical Services

Technical Services provides food and clothing for inmates and staff in institutions; all other material requirements and support services, including institutional maintenance and cleaning; and transport,

telecommunications, fire protection, and the distribution and disposal of all classes of stores and equipment. It also designs, builds and maintains CSC buildings and facilities according to need and priority.

Resource Summary: Technical Services

	1984-85		1985-86		1986-87		1987-88		1988-89	
	000's\$	PY's								
Technical Services-General	108,671	145	129,538	141	95,837	101	83,654	60	64,163	52
Material Management	12,596	166	10,349	161	13,780	166	16,839	198	17,721	221
Food Services	31,044	295	28,134	307	28,522	285	28,363	265	29,587	279
Institutional Services	15,423	116	14,122	119	15,084	116	13,939	121	13,853	120
Engineering Architecture and Properties	50,077	663	50,398	661	54,546	641	52,511	620	52,703	605
Telecommunications and Electronics	12,233	11	3,220	11	3,406	8	4,504	9	4,544	13
Total	230,044	1,396	235,761	1,400	211,175	1,317	199,810	1,273	182,571	1,290

Administration

Administration ensures the effective use of CSC resources. It provides management information and control systems, analyses programs and operations, advises management and implements systems for financial accountability and control. It ensures CSC person-years are properly used by providing services in

human resources planning and development, recruitment, job evaluation, staff relations, and effective and efficient administration.

Resource Summary: Administration

	1984-85		1985-86		1986-87		1987-88		1988-89	
	000's\$	PY's	000's\$	PY's	000's\$	PY's	000's\$	PY's	000's\$	PY's
Personnel	11,624	250	11,570	256	11,999	255	12,581	264	12,961	262
Staff Training	9,628	143	7,020	119	6,919	90	6,105	69	6,004	76
Administration	26,609	460	23,081	453	23,549	422	20,458	390	19,747	319
Finance	21,143	345	19,275	336	21,049	309	18,265	299	20,624	307
Total	69,004	1,198	60,946	1,164	63,516	1,076	57,409	1,022	59,336	964

Planning and Management

Planning and Management manages the CSC to protect the public, meet the conditions of sentences imposed by the courts, allow offenders the opportunity to reform, and guarantee the protection of offenders' rights while they are under the authority of the CSC. It promotes and contributes to the development of an effective criminal

justice system in Canada and minimizes the cost of these objectives.

Resource Summary: Planning and Management

	1984-85		1985-86		1986-87		1987-88		1988-89	
	000's\$	PY's								
Office of Commissioner	318	1	327	2	805	2	234	2	419	3
Senior Management	6,911	123	8,159	142	10,677	170	15,868	220	17,544	273
Inspector General	2,086	37	2,055	36	1,397	21	1,176	17	1,352	17
Policy and Planning	14,177	106	7,958	107	13,870	118	16,588	131	17,639	123
Communications	3,518	39	2,661	40	615	8	295	3	346	3
Executive Secretary	534	16	490	16	1,368	28	1,448	27	2,050	31
Total	27,544	322	21,650	343	28,732	347	35,609	400	39,350	450

During 1988-89 the CSC expenditures of \$768.8 million were distributed as follows: personnel-related costs: \$460.3 million; other operating and maintenance costs: \$233.4 million; capital costs: \$73.7 million; and transfer payments (grants and contributions): \$1.4 million. Total person-years used were 10,457 against a budget of 10,481.

Highlights of 1988-89

Populations and needs

In 1988-89 the average on-register number of inmates increased by 2.8 per cent to 12,903, while the number of offenders on parole or mandatory supervision decreased by 2.7 per cent to 6,994. On average, 584 inmates were incarcerated in provincial institutions through exchange-of-services agreements. This represented an increase of 6.6 per cent. Overall, the offender population increased by approximately 1.0 per cent.

The CSC's need for additional cell capacity continues to be alleviated by identifying alternate sentence management strategies. These include strengthening case preparation activities with the goal of increasing the probability of early release on full or day parole. Construction of new stand-alone facilities has been minimized by emphasizing renovations, expanding existing facilities, purchasing new space through federal-provincial agreements, and limited use, on an interim basis, of double bunking. As a result, no new major construction began in 1988-89. Construction continued on a new 240-cell institution at Port Cartier, Quebec. The first inmates arrived in November 1988.

Several new construction projects got under way at existing institutions in 1988-89: a dining room/chapel/community centre at Dorchester Penitentiary, a program and support space facility at Westmorland Institution, a recreational facility at Millhaven Institution, an industries building at Stony Mountain Institution and living units at Warkworth and Mountain institutions.

During 1988-89, a treatment centre at the Dorchester facility began operating as a separate area within the walls of Dorchester Penitentiary. It accommodates eight inmates, and plans were finalized to expand its capacity to twenty beds during 1989-90. Staffing at the centre has been gradual and phased to coincide with the expansion.

Cost per inmate

The average cost of maintaining each offender (excluding capital costs and transfer payments), expressed in 1981-82 constant dollars, decreased by \$86 to \$24,231 compared with 1987-88. The annual cost in current dollars increased to \$34,864 from \$33,962 the previous year. The annual cost per inmate by type of institution (i.e., farm, community correctional centre and medium security facility) and parolee costs are shown in Appendix 6.

Changing role of correctional staff

The part-time correctional employee program was designed to reduce stress and fatigue on the full-time staff. The program limits overtime work and provides a pool of trained officers to fill full-time positions as they come up. An internal audit of the program showed that these objectives were not being achieved to the extent anticipated, and that it has not been cost effective. The CSC has therefore decided to phase out this program.

The CSC has been working toward creating a new classification group that would combine several existing classifications into a correctional group. This project has now been put on hold, and the CSC is concentrating on revising the existing correctional officer classification standard. Because this standard is out of date, it must be revised to reflect the 'unit management' concept.

The introduction of unit management, a new organizational and operational model for all institutions, is being phased in over a five-year period that began in 1988-89. One of the main features of unit management is that all correctional officers will be directly involved with inmates as part of a team. Also on the team are a correctional supervisor, case management officers and a unit manager. The team is accountable for the total operation of its unit and contributes to the overall security of the institution.

Supervision standards

Standards for conditional release supervision were developed in consultation with after-care agencies in the private sector, provincial correctional representatives and regional and local staff of the CSC. The standards will be implemented next year.

Case management

As a follow-up to the major changes in case management, such as the introduction of Bill C-67 (with

provisions on detention and the automatic review of cases one-sixth of the way through the sentence), new decision policies of the NPB and results of the Sentence Management Review, a major initiative got under way to train case management staff across the country on the necessary policy and procedural changes. Approximately 1,300 case management, supervisory and NPB staff received training.

Exchange of services

Several exchange-of-services agreements with the provinces were approved in the past year. On June 11, 1987, Treasury Board approved an agreement with the Province of Ontario to construct and operate the Northern Treatment Centre. The centre will have 96 beds, of which 48 are designated for federal offenders. The CSC will contribute \$7.5 million toward construction. An agreement with Manitoba to construct and operate a remand centre was approved by the Treasury Board on April 20, 1988. The agreement includes 15 beds for male offenders and six for female offenders. The CSC will contribute \$3.045 million.

CSC has established a working group to develop policy and a strategic planning framework for exchange-of-services agreements. The report is to be completed by December 1989.

Retirement proposals

The CSC has completed a submission that includes proposed changes to the *Public Service Superannuation Act*. Changes would allow early retirement for service staff who have worked in operational units (i.e., institutions and parole offices) for a specific number of years. The proposal would not take effect until six months to a year after legislative amendments are enacted.

Inmate training

The CSC continued to provide meaningful work and training for inmates. It has maintained for the past several years a 95 to 97 per cent average employment rate for those available for work (at any given time approximately 25 per cent of the inmate population is not available for work because of temporary absences, segregation, dissociation or hospitalization).

Management information systems

The CSC is constantly improving and upgrading its computer-based systems. The major priority continues

to be the Offender Management System (OMS). This system, which is currently at the design stage, will provide operational and research data on offenders under federal jurisdiction. As well, the CSC has focused on developing and implementing a corporate network for the OMS project and other corporate systems, such as finance, personnel and administration.

Other initiatives included the national installation of the Person-Year Control and Accounting System. The system improves forecasting, monitoring, control and analysis of personnel data.

The Asset Management Information System, one component of the CSC's Corporate Assets Management System, has been pilot tested. It will improve the CSC's control and accountability over its capital asset holdings. The system will be implemented at five sites in 1989-90 and nationally in 1990-91.

The use of laptop computers by parole officers is being field tested, and early results are positive. The field test will be expanded at the test site and possibly expanded to other locations.

Incidents

The CSC is continuing to control and monitor inmates to minimize security-related incidents, including disturbances, escapes, assaults, hostage-takings and inmate suicides. Incidents over the past five years are shown in Appendix 7. While the actual number has increased, when the data is viewed in relation to relative institutional populations, there has been a reduction in the per capita rate of assaults on inmates (by other inmates), the use of force and escapes.

The escape rate per 1,000 inmates from minimum security institutions (walk-a-ways), where there are few or no physical barriers, was 103. The CSC's escape rate at all institutions, was 13 per 1,000 inmates.

Security

The CSC completed the installation of the Perimeter Intrusion Detection System at Springhill, Cowansville and Port Cartier institutions during 1988-89. Construction problems delayed its installation at the Mission Institution. A project planned for the Federal Training Centre has also been delayed, because of construction requirements with the perimeter wall and the communications post. Completion is scheduled for 1989-90. System installations at Dorchester and Leclerc institutions have begun.

Drug control

The CSC has initiated procedures for detecting drug users and traffickers within institutions. These include the following:

- Urinalysis - Testing remains confined to three institutions as a result of a challenge based on the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* (the case was heard in federal court and a response was anticipated in late 1989). Testing standards have been developed and a contract has been negotiated with the private sector to carry out sample testing; and
- Detection - A joint initiative with the RCMP to better control the traffic and use of illegal drugs within correctional institutions was developed (to be implemented in 1989-90); experiments using dogs for drug detection have proven successful, and the CSC is examining methods to use this approach.

Adult Basic Education

The Adult Basic Education Program continues to be the education program priority. The goal in the first two years (April 1, 1987 to March 31, 1989) was to have 2,100 inmates complete the program. This goal was exceeded: 2,488 inmates completed it.

The average number of full-time equivalent students (converting full-time, three-quarter time, half-time and quarter-time to the equivalent of full-time) for all education programs in 1988-89 was 3,171. The average number of teachers was 293, for an inmate/teacher ratio of approximately 10.8:1. Cost per student, in 1981-82 constant dollars, was \$5,182.

Living skills programs

Living skills programs were improved by developing and testing a cognitive skills training program. Developmental work began on training programs to change offenders' attitudes toward violent aggression and sexual coercion. A pre-release program to help inmates identify situations that could lead to drug abuse after release was designed and field tested.

Task Force on Aboriginal Peoples

A task force report on Aboriginal Peoples in Federal Corrections was released in 1988-89. The task force was established to identify the needs of native offenders and find ways to improve their social re-integration. The

report contained 62 recommendations for pre-release and post-release services and programs. The CSC Native Advisory Committee, native organizations and provincial governments are collaborating to implement the recommendations.

Revenues

The CSC's industries and automated document processing services program provides meaningful work and training for inmates and produced non-tax revenues of \$13 million in 1988-89.

Revenues from selling agribusiness products, purchases at the inmate canteen, federal-provincial agreements for inmate maintenance/psychiatric services and other revenues totaled \$12.4 million (for details see Appendix 5).

In addition to producing revenue, the CSC produced and consumed food products from its agribusiness operation, with a market value of approximately \$5.1 million.

In 1988-89 the CSC signed joint-venture agreements with three private firms to provide training and employment to approximately 50 inmates. During the year a number of other joint-venture proposals were evaluated.

Objectives for 1989-90

The CSC plans to:

- safely reintegrate a larger number of offenders through strong community support;
- recognize staff as the strength and major resource of the CSC; and
- continue improving its efficiency, openness and accountability.

Within these areas are 11 specific corporate objectives that the CSC will pursue over the 3-year period from 1989 to 1992.

Improving case management

The key process for dealing with individual offenders is case management. It ensures active and continual contact with the offender, comprehensive risk assessment and preparation for release. Decisions will be based on the most complete information available, and in concert with the NPB when appropriate.

Increasing the level of offender participation in programs relevant to their needs

The CSC will link the offender's personal objectives with appropriate educational, vocational and work programs, and incentives. To achieve this goal, the CSC recognizes that offenders are responsible for their actions, but the CSC has a responsibility for helping them change. This initiative will be implemented in a difficult environment where different types of offenders have different programs and security provisions.

Increasing the quality and frequency of staff-offender interaction

Unit management is the basic organizational and offender management strategy used in CSC institutions. Its essential elements are positive interaction between staff and inmates, integration of case management and security, and increased accountability and responsibility of staff and inmates. The CSC adopted unit management in the expectation that it will lead to better control, positive changes in the behavior of inmates and an improved work and living environment. In the community there will be more emphasis on providing assistance and services to offenders, according to the assessment of their risks and needs.

Developing and implementing policies and programs that address the specific needs of female, native, developmentally disabled and long-term offenders

The needs of all offenders must be addressed. Certain groups of offenders, however, have characteristics that demand additional attention, both in institutions and in the community. These groups have been studied in great detail, but relatively little program development has been geared to their specific needs, where those needs differ from those of the general inmate population.

Innovative approaches are therefore imperative to help these offenders reintegrate into society. The success of these approaches depends, in part, on the continuity and consistency of programs during both the institutional and community portions of the sentence.

Improving drug and alcohol (substance abuse) programs, focusing on prevention, education and treatment

In the long term, prevention, education and treatment must be combined for successful results. As part of its participation in the National Drug Strategy, the CSC will be implementing a comprehensive program aimed at curbing substance abuse among offenders.

Designing and implementing training programs that impart values and attitudes that emphasize communications between offenders and staff, between staff members and between managers and employees

The CSC recognizes the importance of its staff. It will emphasize training programs to ensure its staff has a high level of skill and knowledge. Training strategies will be developed that respond to program changes, changing relationships and communications among all individuals interacting in the CSC.

Developing and implementing a personnel management framework that will provide competent and motivated staff

To maintain high quality programs, a competent, motivated and healthy staff is essential. A personnel policy framework is needed for comprehensively addressing recruitment, training, employment, promotion and/or job diversification, and retirement.

Developing an accountability framework and an information system that will lead to a memorandum of understanding between the Solicitor General and the ministers of the Treasury Board

The CSC has identified a number of areas in which increased authority over and enhanced flexibility in the use of resources might benefit the CSC. An agreement under the provisions of Increased Ministerial Authority and Accountability (IMAA) could accomplish this. The CSC, however, must first have in place a framework of accountability that meets Treasury Board requirements under IMAA.

Increasing research and development activities in support of correctional programs and management

Changing issues that confront the CSC will require new knowledge and understanding if it is to manage operations effectively and deliver quality programs. Applied research, by bringing a social science perspective to the analysis of operational and policy

concerns, will increase the quality and scope of CSC's understanding.

Developing and implementing an effective internal and external communications program

The CSC needs the support of the Canadian public and its own employees to carry out its mandate. To ensure this support, the CSC will be open, forthright and accountable. Its communications program will, therefore, inform and educate the public about the CSC, its mandate, mission, objectives and programs. The communications program will ensure the CSC seeks and

responds to information requests and input from parliamentarians, interest groups, media, employees, offenders and the general public.

Enhancing managerial, administrative and operational effectiveness through the increased use of automation and technology

Automation and technology will help the CSC accomplish its goals by offering a greater number of options that further the quality of its decisions and programs.

Appendices

The following statistical tables provide further detailed information on the operations of the Correctional Service of Canada:

1. Average Number of Offenders on Register
2. Financial Performance by Activity
3. Expenditures for the Last Five Years by Activity
4. Person-Year Use
5. Revenues
6. Cost of Maintaining Offenders - Summary
7. Number of Security Incidents

Appendix 1

*Average Number of Offenders on Register**

	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Inmates	12,039	12,502	12,804	12,528	12,903
Parolees and Mandatory Supervision	5,895	6,092	6,294	7,187	6,994
Total	17,934	18,594	19,098	19,715	19,897

* Inmates on register at an institution include those who may be living in the community on day parole, who are on temporary absence, who may be hospitalized, or who may be unlawfully at large. The average number of parolees and offenders released under mandatory supervision, for the purposes of this table, does not include federal day parolees.

Appendix 2

Financial Performance by Activity (\$000)

	1988-89		
	Estimates	Actual	Change
Offender Case Management	202,809	195,141	7,668
Education, Training and Employment	82,780	83,780	(1,000)
Health Care	46,077	48,433	(2,356)
Custody of Inmates	151,698	160,176	(8,478)
Technical Services	234,764	182,571	52,193
Administration	59,571	59,336	235
Planning and Management	37,489	39,350	(1,861)
Original Estimates	815,188	768,787	46,401
Supplementary Estimates and other authorized changes	4,402		4,402
Total Appropriation	819,590	768,787	50,803

Appendix 3

*Expenditures for the Last Five Years by Activity**
 (\$000's)

Year	Offender Case Management	Education, Training & Employment	Health Care	Custody of Inmates	Technical Services	Administration	Planning and Management	Total
<u>1984-85</u>								
Operating	152,926	71,678	39,981	142,188	110,379	67,563	22,710	607,425
Capital	764	4,203	430	1,127	119,665	1,441	4,834	132,464
Total	153,690	75,881	40,411	143,315	230,044	69,004	27,544	739,889
<u>1985-86</u>								
Operating	156,907	69,552	41,255	140,103	106,530	59,948	21,419	595,714
Capital	486	2,406	290	333	129,231	998	231	133,975
Total	157,393	71,958	41,545	140,436	235,761	60,946	21,650	729,689
<u>1986-87</u>								
Operating	185,008	70,483	43,743	154,061	116,002	62,994	25,193	657,484
Capital	318	1,787	118	142	95,173	522	3,539	101,599
Total	185,326	72,270	43,861	154,203	211,175	63,516	28,732	759,083
<u>1987-88</u>								
Operating	191,253	77,256	43,952	155,033	114,690	56,769	31,841	670,794
Capital	316	2,028	183	176	85,120	640	3,768	92,231
Total	191,569	79,284	44,135	155,209	199,810	57,409	35,609	763,025
<u>1988-89</u>								
Operating	194,916	81,959	48,168	160,038	118,161	58,746	33,058	695,046
Capital	225	1,821	265	138	64,410	590	6,292	73,741
Total	195,141	83,780	48,433	160,176	182,571	59,336	39,350	768,787

* Expenditures in this table are in thousands of current dollars, not inflation-adjusted constant dollars

Appendix 4

Person-Year Use

	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Offender Case Management	3,067	3,155	3,072	2,981	2,996
Education, Training and Employment	709	721	656	648	719
Health Care	526	543	540	515	515
Custody of Inmates	3,509	3,525	3,540	3,651	3,523
Technical Services	1,396	1,400	1,317	1,273	1,290
Administration	1,198	1,164	1,076	1,022	964
Planning and Management	322	343	347	400	450
	10,727	10,851	10,548	10,490	10,457

Appendix 5

Revenues (\$000)

	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Industries and Automated Document Processing	12,890	10,701	10,647	12,136	13,003
Agribusiness *	1,941	269	256	328	282
Inmate Canteen	5,694	6,053	6,673	6,777	7,506
Board and Lodging Paid by Inmates	156	173	139	136	153
Other revenue **	4,151	5,783	3,515	3,528	4,487
Total	24,832	22,979	21,230	22,905	25,431

Note:

- * Effective fiscal year 1985-86, the accounting treatment of Agribusiness sales within CSC does not record the sales as non-tax revenue.
- ** Includes 1988-89 revenue from federal/provincial agreements for inmate maintenance (\$647,746), psychiatric services provided under contract (\$893,056), adjustment of previous year's expenditures (\$2,384,269), and miscellaneous revenue items (\$561,550).

Number of Security Incidents

Category	Number of Incidents				
	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Murder	8	5	11	4	5
Assaults on inmates (by inmates)	408	410	459	464	467
Assaults on staff (by inmates)	135	123	159	127	134
Suicides	21	17	15	10	12
Attempted suicides	78	49	51	51	64
Escape rate (per 1000 inmates)	24	16	19	15	13
Use of Force					
- gas	36	23	42	54	40
- firearms	129	140	150	175	149
Hostage-taking	10	6	6	1	3

Appendix 6

Cost of Maintaining Offenders - Summary 1988-89

	Annual Average Inmate (1) Population	Total Costs	1988-89 Average Annual Cost Per Offender	1987-88 Average Annual Cost Per Offender
Maximum - Male	(2) 3,592	221,786,113	61,744	66,076
Maximum - Female	114	7,437,297	65,239	66,767
Medium	6,045	238,850,302	39,512	40,783
Minimum	651	20,780,576	31,921	28,797
Farm	488	19,797,761	40,569	41,506
C.C.C.	326	7,363,868	22,589	14,992
Total Cost at Institutional Level	(1) 11,216	516,015,917	46,007	46,974
Staff Colleges Costs	11,216	7,941,077	708	714
Parole Offices Costs	8,529	58,902,515	6,906	6,266
N.H.Q. Costs	(3) 19,745	46,376,101	2,349	2,220
R.H.Q. Costs	(4) 20,329	65,809,976	3,237	3,060
Total	20,329	(5) 695,045,586	34,190	33,257

Notes:

- (1) Represents the annual average number of inmates actually in the institutions (the "weekly midnight count" reports were used).
- (2) The maximum male category also includes data pertaining to the following three institutions:
 - a) Dorchester with an average population of 222, when the rated capacity is 496; 229 cells are closed because of major renovations.
 - b) Laval institution had inmates for a period of 33 weeks only. As of Dec. 13/88 all inmates had been transferred to other institutions.
 - c) Port Cartier started receiving inmates during the week of Nov. 22/88, giving an average population of 171 based on 20 weeks, with a rated capacity of 250.
- (3) Represents the total number of inmates actually in the institutions plus parolees on federal and provincial day parole, full parole and mandatory supervision.
- (4) Average population includes 584 federal inmates housed in provincial institutions.
- (5) Total cost excludes capital expenditures.



The Canadian Security Intelligence Service (CSIS) was created by an Act of Parliament, which came into force in July, 1984. The CSIS Act is the basis for all security-intelligence activities undertaken by the Service and establishes the controls within which these activities take place.

In so doing, it contributes to maintaining a balance between the obligation of the state to protect its citizens and the rights and freedoms of individuals.

CANADIAN SECURITY INTELLIGENCE SERVICE



The Mandate of CSIS

Sections 2 and 12 of the *CSIS Act* define the primary duties and functions of CSIS and provide the guiding principles by which the Service conducts its operations and measures its effectiveness. Above all, this mandate reflects the overall balance required; it is broad enough to permit the agency to develop adequate intelligence on present and future threats to security, but it sets limits in order to respect the civil rights and liberties of Canadian citizens.

Section 12 of the *CSIS Act* provides the Service with the authority to collect, by investigation or otherwise, information or intelligence on groups and individuals whose activities may on reasonable grounds be suspected of constituting a threat to Canada's security. This mandate empowers the Service to conduct security intelligence investigations and operations to the extent strictly necessary to determine the nature of a security threat to Canada.

Section 2 of the *CSIS Act* defines four "threats to the security of Canada":

a) Espionage and Sabotage

To provide security, sensitive government assets related to Canada's political, economic, scientific or military affairs must be protected. Any unauthorized attempt to obtain such assets for a foreign power is an indication of possible espionage. Acts of sabotage include attempts to damage or destroy vital equipment or installations. Any acts of espionage or sabotage directed against Canada, detrimental to Canada's interests, or any activities directed toward or in support of such espionage or sabotage constitute threats to the security of Canada.

b) Foreign-Influenced Activities

Espionage and sabotage are not the only kinds of foreign interference in Canada's affairs that affect the security of the country. Foreign governments or organizations may try to interfere with or manipulate Canadian political life in a clandestine or deceptive manner, or threaten individuals in pursuit of their own interests. Such interference may be directed not only by foreign governments, but by foreign political groups and other organizations with the capacity to influence Canadian affairs.

For example, hostile foreign powers may attempt to infiltrate government departments or exert pressure on public officials. Foreign agents could interfere with the affairs of ethnic communities within Canada for example, by threatening Canadians who have relatives abroad. Clandestine attempts at interference, or those carried out deceptively or involving personal threats such as coercion or blackmail, constitute threats to the security of Canada.

c) Political Violence and Terrorism

Actual violence or threats of violence that are politically motivated may be used to force governments to act in a certain way.

Hostage-taking, kidnapping, bomb threats or assassinations are examples of violent actions that may endanger the lives of Canadians and have been used to force political responses.

Terrorism within Canada may be intended to achieve a political objective in Canada, but it may also be intended to affect political affairs in another country. Canada participates in a number of international agreements to provide intelligence on such activities. Any activity within or relating to Canada, directed toward or in support of the threat or use of acts of serious violence against persons or property, for the purpose of achieving a political objective within Canada or a foreign state, is considered a threat to the security of this country.

d) "Subversion"

Activities directed toward undermining by covert, unlawful acts or directed toward or intended ultimately to lead to the destruction or overthrow by violence of the constitutionally established system of government in Canada, also constitute a threat to the security of Canada.

While other threats included under the parliamentary mandate are generally concerned with activities directed by foreign agents, the threat of subversion authorizes CSIS to investigate, within the limits of its mandate, threats of a domestic nature. In the Service's investigation of this and other threats to the security of Canada, residents of Canada are assured of the basic right to engage in political dissent, and to advocate radical change in social practices, government policies, or political institutions. For this reason, the definition of security threats included in the *CSIS Act* precludes

CSIS from investigating "lawful advocacy, protest or dissent" unless such activities are carried on in conjunction with any activities constituting a security threat. The Service's strict observance of these parameters is maintained through a series of internal checks and external review.

Security Screening

As a secondary mandate, CSIS is authorized under Sections 13 to 15 of the *CSIS Act* to conduct investigations for the purpose of providing security assessments on individuals to the government. Security clearances are required for persons employed by or under contract to the Canadian government who, in the course of their duties, require access to assets classified in the national interest. CSIS is the investigative agency responsible for providing security assessments to departments and agencies (except the RCMP and the Department of National Defence). The deputy head of the department requesting the assessment, is responsible for the final determination of the subject's security clearance status.

The Powers of CSIS

CSIS investigations may begin at the level of monitoring public information and proceed to more specialized techniques, including intrusive methods of investigation such as electronic surveillance. The simpler methods of investigation are used at the discretion of the Service, subject to ministerial and management guidelines. If the investigation becomes more intensive, tighter controls are placed on the more intrusive techniques required.

For the first time in dealing with threats to the security of Canada, the exercise of certain intrusive techniques is subject to judicial control. CSIS cannot use these techniques without a warrant approved by the Minister and issued by a federal court judge, who must be satisfied that the investigation falls within the mandate and that such intrusive methods are required in the particular circumstances of the investigation.

Highlights of 1988-89

a) Operations

During 1988-89, the Service had notable operational success in the counter-intelligence and the counter-terrorism areas.

- in June 1988, the Economic Summit in Toronto placed a heavy demand for the acquisition of counter-terrorism intelligence. The Service launched an extensive liaison and briefing program involving concerned government departments, foreign and domestic police services, and allied security and intelligence services. During the Summit, the Service issued and distributed daily threat assessments to a wide variety of consumers;
- in June 1988, 19 Soviet nationals were declared *personae non gratae*, 8 were expelled from Canada and 11 others, who had already departed, were not permitted to return;
- in March 1989, Stephen Joseph Ratkai was sentenced to serve two concurrent nine-year prison terms for espionage in Canada. This concluded a lengthy operation which was run in close cooperation with the RCMP and the US Naval Investigative Service.

b) Management and Communications

During 1988-89, the Service undertook a series of complementary initiatives which, when completed, will contribute to effective management and improved operating procedures.

- i) **Roles, Values and Principles**
1988-89 saw the initial development of a statement of corporate objectives and operating principles which will describe the Service's unifying values, providing general direction and a philosophy of management to guide the Service over the next decade.
- ii) **Human Resources Management Plan (HRMP)**
The HRMP is being implemented over a five year period. It recognizes the needs of existing and future employees and seeks to develop an appropriate social contract with employees in

developmental areas such as career streams, employment equity, training, automation, official languages and employee relations.

iii) **Management Framework**
CSIS has embarked upon the task of documenting the management understandings present within the Service. This is a critical process that records the delegated authorities and responsibilities, expected results and accountability of program managers, and establishes benchmarks and standards relevant to their resource requirements.

iv) **Strategic Planning**
A strategic planning project has been initiated, designed to produce a long-term plan for CSIS; to assess the trends, developments and potential uncertainties of the future environment; and to chart a course for Service development.

v) **Communications**
1988-89 also saw the development of a CSIS brochure as part of a communications effort to ensure the public is better informed on the role, mandate and activities of the Service.

The Controls of CSIS

Given the sensitive nature of the security problems defined in the mandate, and the intrusive powers needed to fulfill that mandate, the task of designing a system to provide effective direction, management and control is of primary importance. The mechanism for direction and control is composed of a series of interlocking parts.

a) Ministerial Responsibility

The Solicitor General is responsible to Parliament for CSIS and for the general direction of the Service. He also issues policy guidelines concerning basic operational procedures. The Solicitor General is informed of security operations and problems by the Director of CSIS, the Deputy Solicitor General, and the Inspector General.

b) The Director

The Director of CSIS is responsible to the Minister for the control and management of the Service. He must consult with the Deputy Solicitor General on the operational policy of CSIS, on applications for warrants, and on any other matter for which the Solicitor General indicates such consultation is needed. The Director also submits periodic reports on CSIS activities to the Solicitor General. Finally, the Director chairs several internal committees which further enhance the accountability and control of the powers of CSIS. Two of these central administrative bodies have direct responsibility and authority over the Service's use of investigative techniques.

c) Deputy Solicitor General

The Deputy Solicitor General has a statutory duty to advise the Solicitor General on the need for and effectiveness of his general directions to CSIS. The Deputy Solicitor General has knowledge of the operational activities of the Service before the fact by means of his involvement in the warrant application process, on an ongoing basis through the Director's consultation with him, and after the fact by reviewing the Inspector General's certificate on the periodic reports submitted by the Director.

d) Judicial Control

If an investigation requires the use of a specified intrusive technique, a proposal is submitted to the Warrant Review Committee of CSIS (which includes a representative of the Department of Justice and of the Deputy Solicitor General), which will decide whether a warrant is appropriate. The Solicitor General then reviews each application and makes a determination, in accordance with the *CSIS Act*, of whether the warrant can go forward for judicial review. The Service must then receive the required approval of a judge of the Federal Court to obtain the warrant. The Security Intelligence Review Committee (SIRC) has complete access to the warrants and their accompanying documents; the SIRC reviews the documentation and process to assess the appropriateness and application of these special investigative techniques.

Independent Review of CSIS

The provisions for independent review of CSIS consist of three related elements: Parliament, the Security Intelligence Review Committee and the Inspector General. The sequence of review is as follows:

a) Inspector General

The Inspector General, who reports to the Deputy Solicitor General, provides an *ex post facto* review of the operational activities of CSIS. He receives and reviews the Director's periodic reports to the Solicitor General. His findings, comments on and certification of the Director's reports, as well as the Director's reports themselves, are forwarded automatically by the Solicitor General to the Security Intelligence Review Committee. The Inspector General may conduct research and additional enquiries at this Committee's request, or at the request of the Solicitor General.

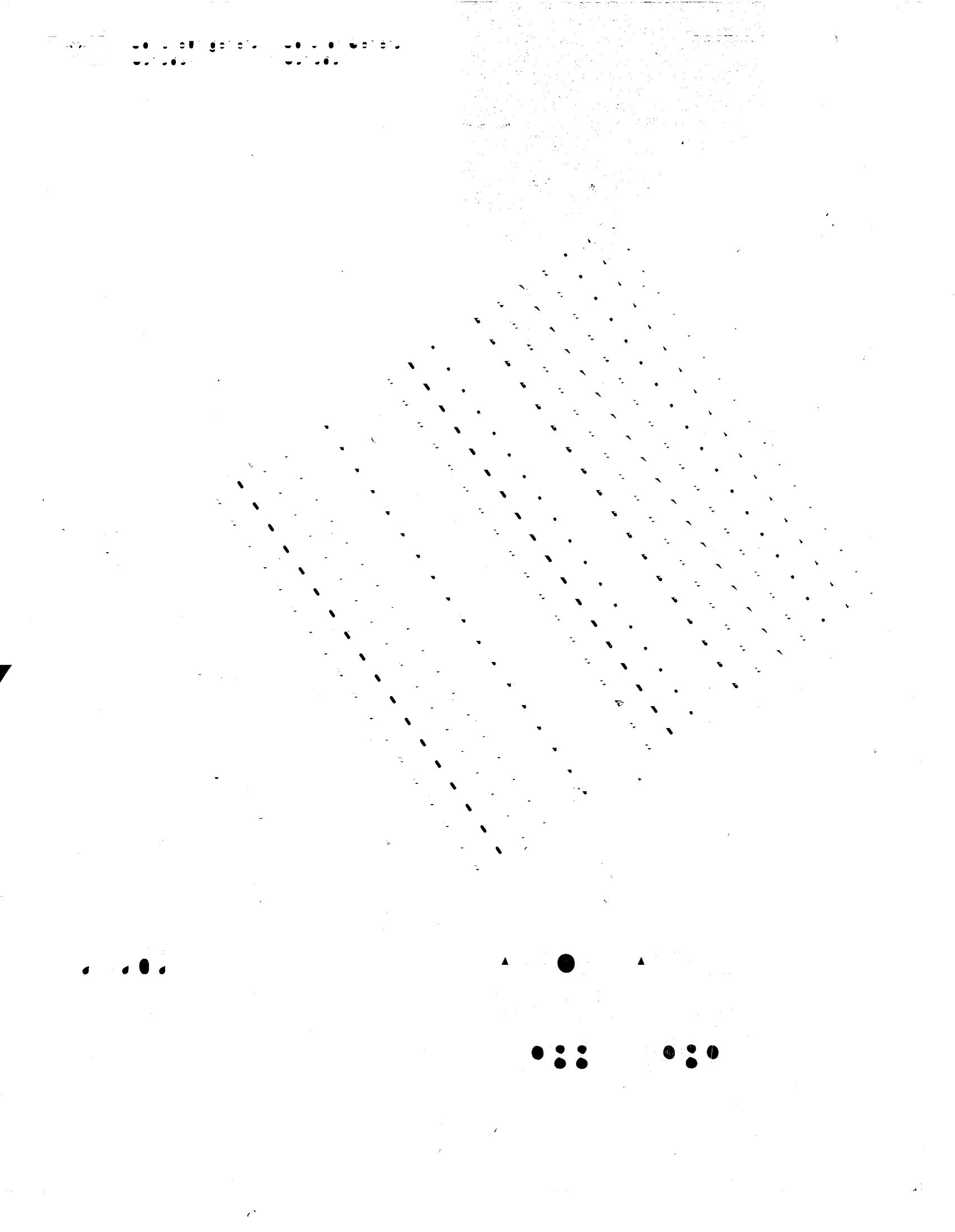
b) Review Committee

The Security Intelligence Review Committee, comprising five Privy Councillors who are not

sitting members of either the House or the Senate, is appointed by order-in-council, after the Prime Minister has consulted with the Leader of the Opposition and the leader of each party in the House of Commons having at least 12 sitting members. With full access to detailed information of the Service, this Committee generally reviews the performance of CSIS using as a point of entry the periodic reports of the Director and the related certificates of the Inspector General which they receive from the Solicitor General. They review security clearance decisions, investigate complaints, review the Solicitor General's policy directions to CSIS and carry out specific enquiries as they consider appropriate (using the Inspector General, CSIS officials, or their own staff). Finally the Committee reports to the Solicitor General on an ongoing basis, and its annual report is tabled in Parliament by the Solicitor General.

c) Parliament

Under current Parliamentary rules, when the annual report of the Security Intelligence Review Committee is submitted to Parliament, it is referred to the appropriate Parliamentary Standing Committee. Parliament, therefore, has both the opportunity and the responsibility to review the report and assess the activities of CSIS.





Solliciteur général
Canada

**Solicitor General
Canada**

Le Secrétariat

La Gendarmerie royale du Canada

La Commission nationale des libérations conditionnelles

Le Service correctionnel du Canada

**Le Service canadien du
renseignement de sécurité**

Canadä

RAPPORT ANNUEL

1988 • 1989

Solicitor General
of Canada



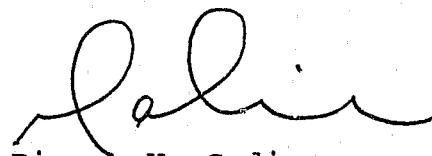
Solliciteur général
du Canada

À Son Excellence
Le très honorable Ray Hnatyshyn
Gouverneur général du Canada

Monsieur le Gouverneur général,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du ministère du Solliciteur général pour l'année financière commençant le 1^{er} avril 1988 et se terminant le 31 mars 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur général,
l'assurance de ma très haute considération.



Pierre H. Cadieux

TABLE DES MATIÈRES

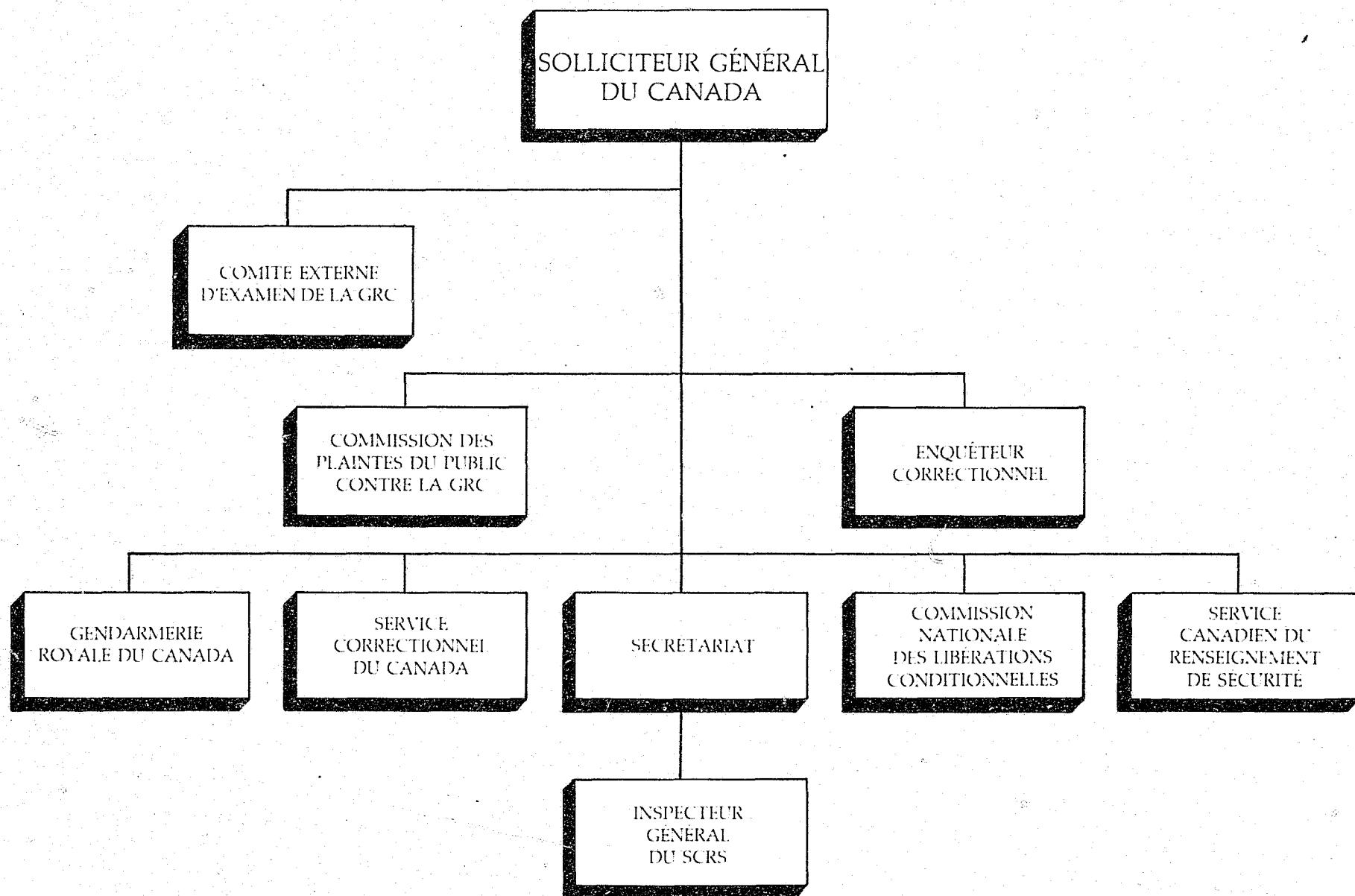
Le ministère du Solliciteur général

Secrétariat	3
Direction de la police et de la sécurité	4
Direction de la planification et de la gestion	7
Direction des affaires correctionnelles	12
Groupe des communications	14
Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité	15
Annexes	16
Gendarmerie royale du Canada	21
Organisation	23
Police opérationnelle	25
Services judiciaires et de protection	30
Gestion générale	34
Administration	35
Faits saillants de 1988-1989	38
Objectifs pour 1989-1990	39
Commission nationale des libérations conditionnelles	41
Faits saillants de 1988-1989	43
Division d'appel	44
Division de la clémence et des pardons	44
Division des ressources humaines	45
Division des services financiers et administratifs	45
Accès à l'information et protection des renseignements personnels	45
Communications	46
Division des systèmes et des services d'information	46
Bureaux régionaux	46
Tableaux	47
Service correctionnel du Canada	53
Organisation	54
Sommaires des ressources	54
Gestion des cas	54
Éducation, formation et emploi des détenus	55
Services de santé	56
Garde des détenus	56
Services techniques	57
Administration	58
Planification et gestion	59
Faits saillants de 1988-1989	60
Objectifs pour 1989-1990	63

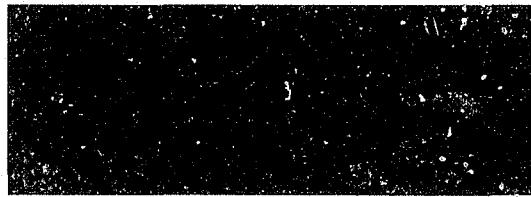
Annexes:	65
1. Nombre moyen de détenus inscrits au registre	66
2. Rendement financier par activité	66
3. Dépenses au cours des cinq dernières années, par activité	67
4. Utilisation des années-personnes	68
5. Recettes	68
6. Coût d'entretien des détenus	69
- État ventilé	69
7. Incidents liés à la sécurité	70

Service canadien du renseignement de sécurité 71

Attributions du SCRS	72
Pouvoirs du SCRS	73
Faits saillants de 1988-1989	73
Contrôles auxquels est soumis le SCRS	74
Mécanisme de surveillance indépendant du SCRS	75



LE MINISTÈRE DU SOLICITEUR GÉNÉRAL



Les 30 000 policiers, gardiens de pénitenciers, agents de liberté conditionnelle, agents du renseignement de sécurité, conseillers en politiques et employés de soutien du Ministère ont tous pour rôle d'assurer la sécurité des collectivités canadiennes.

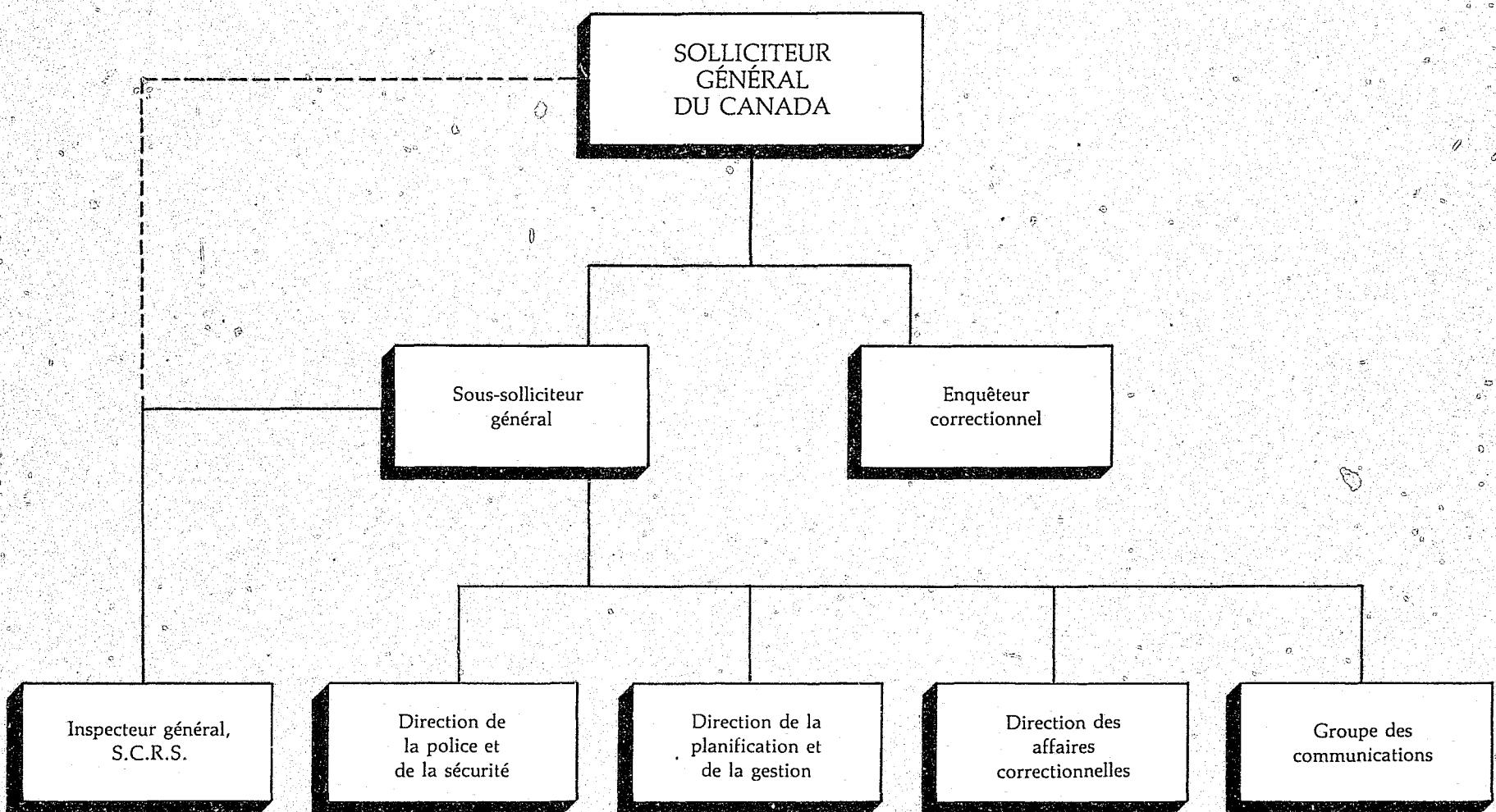
Le Ministère se compose de quatre organismes: la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), le Service correctionnel du Canada (SCC) et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). En outre, un Secrétariat conseille le Solliciteur général sur les questions se rapportant à la police, aux services correctionnels et à la sécurité nationale, et il donne son avis sur la politique du Ministère.

Le Solliciteur général administre la *Loi sur le ministère du Solliciteur général*, la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, la *Loi sur les pénitenciers*, la *Loi sur la libération conditionnelle*, la *Loi sur les prisons et les maisons de correction*, la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, la *Loi sur le casier judiciaire* et la *Loi sur le transfèrement des délinquants*. Le Ministère exécute des tâches opérationnelles en vertu de lois comme la *Loi sur l'identification des criminels*, la *Loi sur les secrets officiels*, la *Loi sur les priviléges et immunités diplomatiques et consulaires* et la *Loi sur l'immigration*, qui sont administrées par d'autres ministères. La GRC fait respecter toutes les lois fédérales, comme le *Code criminel du Canada*, quand elles ne relèvent pas d'un autre ministère ou organisme.

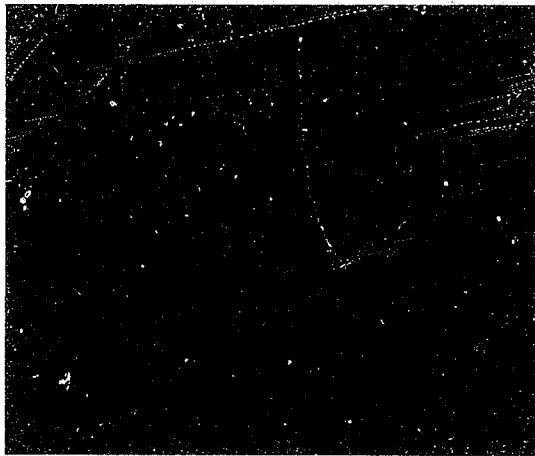
Le présent rapport expose en détail les activités et les réalisations de chacun des quatre organismes du Ministère et du Secrétariat pour l'exercice 1988-1989.

LE MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL





SECRÉTARIAT



Le Secrétariat donne son avis au Solliciteur général sur les stratégies et sur les orientations générales à donner aux programmes ministériels. De concert avec les quatre organismes du Ministère, il élabore et coordonne la politique en matière de services correctionnels, d'application de la loi et de sécurité.

Sous la direction du Sous-solliciteur général, le Secrétariat se conforme, dans son organisation, au mandat du Ministère en ce qui concerne les affaires correctionnelles, la police et le renseignement de sécurité. Il se compose de trois directions: Police et sécurité, Planification et gestion et Affaires correctionnelles.

SECRÉTARIAT

Direction de la police et de la sécurité

La Direction de la police et de la sécurité soutient l'action du Solliciteur général en tant que ministre responsable de la GRC, du Comité externe d'examen de la GRC et de la Commission des plaintes du public contre la GRC, du SCRS et de l'Inspecteur général du SCRS. La Direction appuie le Solliciteur général à titre de ministre agissant au premier chef pour ce qui est des interventions du gouvernement dans la lutte contre le terrorisme.

La Direction conseille le Ministre et le Sous-solliciteur général sur les questions d'application de la loi et de sécurité nationale. Elle gère le programme de sécurité nationale et la planification en cas d'urgence (responsabilité directe du Solliciteur général), et elle coordonne le programme de lutte contre le terrorisme du gouvernement fédéral.

Avec les quatre organismes du Ministère, le ministère de la Justice, d'autres ministères fédéraux et les provinces, la Direction élabore la politique et coordonne tout ce qui concerne les mesures d'application de la loi et de sécurité nationale.

Sous-direction de la politique et des opérations en matière de sécurité

La Sous-direction comprend trois divisions: Politique en matière de sécurité, Opérations en matière de sécurité et Examen de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité. Elle a pour tâche:

- d'analyser et d'élaborer les mesures, questions et propositions de politiques générales et opérationnelles concernant les programmes du renseignement de sécurité du SCRS ainsi que les programmes d'application des dispositions relatives à la sécurité et aux programmes de sécurité préventive de la GRC;

- de préparer, d'élaborer et d'administrer les politiques nationales de sécurité du gouvernement et du Ministère;
- de concevoir des mesures stratégiques de sécurité nationale avec les organismes du Ministère et d'autres ministères et organismes du gouvernement;
- de gérer la responsabilité directe du Solliciteur général en matière de programmes de sécurité nationale;
- de préparer et de coordonner les mesures stratégiques et les dispositions législatives, et de prendre les moyens nécessaires pour donner suite à l'examen par le Parlement de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* et de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*.

Faits saillants de 1988-1989

Division de la politique en matière de sécurité

Cette division fournit conseils et appui au Solliciteur général pour de nombreuses questions de sécurité nationale. En 1988-1989, il s'agissait notamment:

- de recommander des directives ministérielles sur le SCRS, comme l'exigeaient les recommandations du Groupe consultatif indépendant;
- de donner suite à l'examen des ressources du Secrétariat, comme l'a recommandé le Groupe consultatif indépendant;
- de donner des instructions au SCRS sur la gestion des dossiers hérités de la GRC;
- d'aider à rédiger un accord révisé de collaboration entre la GRC et le SCRS sur des questions de sécurité;
- de conseiller le Solliciteur général sur les rapports d'activités reçus du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et de l'Inspecteur général du SCRS.

Division des opérations en matière de sécurité

Lorsque le SCRS demande l'autorisation d'employer des techniques spéciales d'enquête et de mener des opérations de nature délicate, la Division des opérations en matière de sécurité examine la demande et donne son avis au Solliciteur général.

Elle examine également les rapports présentés par le SCRS et la GRC sur leurs responsabilités respectives en vertu de la *Loi sur l'immigration* et de la *Loi sur la citoyenneté*, et elle donne son avis.

Division de l'examen de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité

Cette division a été créée au cours de l'année pour aider le Secrétariat, le SCRS et la GRC à se préparer à l'examen parlementaire de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* et de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*. Elle sera progressivement supprimée à la fin de l'examen.

Sous-direction de la police et de l'application de la loi

Les divisions des Politiques et des programmes d'application de la loi, des Politiques et des programmes de la GRC ainsi que des Recherches policières et des projets de démonstration constituent, ensemble, la Sous-direction de la police et de l'application de la loi. Celle-ci a pour tâche:

- d'examiner les propositions d'ordre opérationnel pour s'assurer qu'elles tiennent compte des directives du Solliciteur général;
- d'élaborer et d'examiner les énoncés de politique et les propositions administratives qui ont trait à l'efficacité globale de la GRC et à son obligation de rendre compte;
- d'élaborer et de gérer la politique fédérale sur les ententes conclues par la GRC en matière de services de police avec les provinces, les territoires et les municipalités;

- d'examiner les propositions d'affectation des ressources touchant la GRC;
- d'élaborer la politique fédérale d'application de la loi et de coordonner l'exercice des responsabilités du Solliciteur général, qui sont énoncées dans le *Code criminel du Canada*, en matière de surveillance électronique et d'examen des empreintes digitales;
- de participer à l'élaboration de programmes et de politiques sur la police et l'application de la loi à l'échelle fédérale et nationale;
- de concevoir, de gérer et de mener des recherches sur les objectifs du Ministère en matière de police et d'application de la loi; enfin,
- de représenter le Ministère en ce qui concerne des initiatives fédérales et internationales relatives aux traités et aux lois sur la police et l'application de la loi.

Division des politiques et des programmes d'application de la loi

Les principaux rôles de la Division des politiques et des programmes d'application de la loi consistent à donner des informations à jour et des avis en matière de politiques au Solliciteur général et au Sous-solliciteur général sur des questions nationales touchant la police, et d'administrer un fonds destiné à appuyer les interventions novatrices de la police dans des secteurs prioritaires.

Les principales questions en 1988-1989 ont été la Stratégie nationale antidrogue, les services de police aux autochtones, la violence familiale, les victimes, la prévention du crime, le crime organisé et le multiculturalisme. Au cours de l'année, la Division a pris les initiatives suivantes:

- Pour étudier et améliorer les services de police aux autochtones, la Division et le ministère des Affaires indiennes et du Nord ont rencontré des groupes autochtones. Ces rencontres portaient sur la coordination des politiques, l'extension des services et le financement.
- La Division a participé activement au programme fédéral de prévention de la violence familiale et elle a participé à des comités de travail interministériels sur ce sujet.

- Ces comités tiennent des consultations avec des organisations non gouvernementales à l'échelle nationale, provinciale et territoriale. La Division a également aidé à organiser la Conférence nationale sur la violence familiale, qui a réuni plus de 300 représentants des trois ordres de gouvernement et du secteur communautaire pour trouver des stratégies visant à mettre fin à la violence au foyer.
- Pour soutenir l'initiative du gouvernement concernant les victimes, la Division a mis l'accent sur l'élaboration de services policiers pour les victimes. Ces services seraient fusionnés avec des programmes d'organismes locaux. On a financé en priorité la formation et l'information policières pour que la police puisse mieux servir les victimes d'actes criminels, notamment les personnes âgées, les enfants maltraités et les femmes battues.
- Au cours de la deuxième année d'application de la Stratégie nationale antidrogue, la Division a cherché à élaborer et à financer des projets de démonstration liés aux services de police. Ces projets attirent des jeunes difficiles à atteindre, notamment les membres de groupes ethniques, les jeunes autochtones et les fugueurs.
- Le travail d'élaboration des politiques et leur analyse se sont poursuivis sur des questions relatives au crime organisé. Parmi les initiatives dans ce domaine, citons les nouvelles dispositions législatives sur les produits de la criminalité (projet de loi C-61) et l'étude de questions comme l'élaboration d'un Programme national de protection des témoins.
- En matière de multiculturalisme, l'accent a été mis sur la création d'un cadre pour tenir compte des conséquences pour les services de police d'une société canadienne multiculturelle en évolution. Des recherches, des réunions et une étude préliminaire des principales questions ont été des aspects importants de ce travail.

Au cours de l'année, la Division a examiné les exigences relatives au rapport annuel à soumettre au Parlement sur les armes à feu et a terminé le Rapport sur l'écoute électronique.

En outre, le Comité interministériel des sous-ministres responsables de l'application des lois fédérales a approuvé les initiatives suivantes:

- lignes directrices concernant l'attribution de pouvoirs de police en vertu de la loi fédérale;

- lignes directrices concernant l'attribution et le contrôle des armes à feu utilisées par les agents fédéraux d'application de la loi;
- étude préliminaire des mesures liées à l'obligation de rendre compte sur le plan opérationnel; enfin,
- création du Comité interministériel de gestion d'application de la loi, qui compte maintenant plus de 70 membres représentant plus de 40 organismes fédéraux d'application de la loi.

Division des politiques et des programmes de la GRC

Cette division donne au Solliciteur général des informations et des avis sur toutes les questions liées aux responsabilités législatives du Ministre à l'égard de la GRC, du Comité externe d'examen de la GRC et de la Commission des plaintes du public contre la GRC. En 1988-1989, la Division

- a effectué des analyses et donné des avis concernant notamment: l'élaboration d'une directive ministérielle sur les sources humaines confidentielles, l'élaboration d'une directive ministérielle concernant les opérations policières menées à l'étranger, les cours de formation en gestion donnés par la GRC dans les Antilles du Commonwealth, l'examen des politiques administratives et du personnel de la GRC, l'examen des demandes pertinentes résultant de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*; enfin, la coordination des aspects pratiques de la *Loi sur la GRC* au sujet des griefs, des mesures disciplinaires, du licenciement et de la rétrogradation, ainsi que des plaintes du public;
- a examiné les activités du Comité externe d'examen de la GRC. Il s'agissait notamment de produire des documents de travail, de déposer le rapport annuel du Comité et de préparer les rapports financiers;
- a examiné les activités de la Commission des plaintes du public contre la GRC, notamment saisir la Cour suprême de la question de l'application rétrospective de la Partie VII de la *Loi sur la GRC* et préparer des rapports financiers;
- a négocié une entente entre le gouvernement fédéral et le Nouveau-Brunswick pour que la GRC patrouille les grandes routes au Nouveau-Brunswick; enfin,

- a continué de préparer la renégociation des contrats relatifs aux services de police offerts par la GRC aux provinces, aux territoires et aux municipalités, contrats qui expirent le 31 mars 1991. La GRC a rencontré les administrations contractantes pour discuter des négociations à venir.

Division des recherches policières et des projets de démonstration

Se fondant sur des recherches, la Division conseille, en matière de politiques, les cadres supérieurs du Ministère; appuie l'élaboration de la politique du Ministère en matière de police et d'application de la loi; enfin, prépare et dirige pour celui-ci des recherches en sciences sociales, en mettant l'accent sur la recherche appliquée et l'évaluation dans les domaines de la police, de l'application de la loi et de la lutte contre le terrorisme. Le personnel de la Division travaille en étroite collaboration avec des hauts fonctionnaires du Ministère, avec la police à l'échelle fédérale (GRC), provinciale et municipale ainsi qu'avec des organismes provinciaux responsables de la police et de l'application de la loi. Ce travail permet de fixer les priorités de la recherche et de faire en sorte que les résultats en soient communiqués au public visé.

En 1988-1989, la Division a poursuivi ses travaux de recherche sur les stratégies des services de police communautaires, les services de la police aux victimes de voies de fait de la part de leur conjoint et d'agressions sexuelles, les enfants disparus et les stratégies de prévention policière du crime.

À l'appui de la Stratégie nationale antidrogue, la Division a entrepris des recherches sur un programme de formation en prévention antidrogue pour la police au Collège canadien de police. Ce travail s'ajoutait à l'élaboration d'une documentation pour les policiers participant aux programmes de prévention et d'information dans ce domaine. La Division a également étudié des façons de soutenir l'action de la police contre le blanchissement des narco-dollars par des institutions financières..

La Division a commencé à se servir du plan de travail du Centre des techniques d'information policière, qui comprend la conception d'un dictionnaire pour les futurs systèmes d'information de la police. Furent également poursuivis les travaux de mise au point d'une base de données complète du Centre canadien de la statistique juridique sur le coût des services de police au Canada. Il s'agissait notamment de la production de rapports et d'analyses détaillées nécessaires aux

responsables fédéraux et provinciaux d'application de la loi et aux services de police. Une bibliographie complète et à jour dans le domaine de la lutte contre le terrorisme est un autre projet en voie de réalisation.

Direction de la planification et de la gestion

La Direction de la planification et de la gestion conseille et appuie le Solliciteur général et le Sous-solliciteur général dans des domaines intéressant le Ministère et sa gestion, notamment: plans stratégiques et opérationnels et processus de planification; politiques, plans et priorités en matière de recherche et de statistique; analyses du milieu, enquêtes et recherche à long terme à l'appui de la planification; systèmes d'information de gestion, politiques et plans en matière d'informatique; évaluation, vérification et autres aspects de l'examen de la gestion; enfin, politiques et services concernant les ressources financières, administratives et humaines.

La Direction coordonne et dirige également l'application de mesures relatives à des politiques et à des programmes interministériels; les affaires relevant du Cabinet et du Parlement; l'interaction avec des organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux, et des secteurs privé et communautaire; les relations internationales; l'information du Ministre; le programme d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels au Secrétariat; enfin, par l'intermédiaire des bureaux régionaux du Secrétariat, la représentation régionale, la consultation, la liaison et le soutien aux communications.

Groupe de la planification et des systèmes

Le Groupe de la planification et des systèmes comprend trois divisions: Planification et analyse financière, Systèmes, et Recherche et statistiques.

Planification et analyse financière coordonne les plans stratégiques et les processus de planification du Ministère. Pour y arriver, la Division procède à l'exploration des publics-cibles et donne son avis sur des

questions stratégiques, les priorités et les principaux plans en matière de ressources pour le Ministère; elle conçoit des processus et des plans stratégiques et opérationnels ainsi que pour la planification en cas d'urgence à l'intention du Secrétariat; elle coordonne l'attribution des ressources, la budgétisation et la gestion des ressources au Secrétariat; elle coordonne les mesures prises par le Secrétariat par suite des initiatives gouvernementales de planification et de gestion des ressources, élabore les politiques et les procédures financières du Secrétariat et, enfin, donne son avis sur les pratiques de gestion du Secrétariat.

La Division des Systèmes élabore les politiques et les plans du Secrétariat en matière d'informatique; gère et soutient toutes les applications du matériel, des logiciels et des systèmes au Secrétariat et dans les organismes d'examen; enfin, donne son avis sur les plans d'informatique du Ministère.

La Division de la Recherche et des statistiques coordonne les politiques, les plans et les priorités en matière de recherche et de statistiques au Ministère; coordonne les enquêtes et la recherche à long terme à l'appui de la planification; enfin, gère les programmes de recherche et les programmes connexes pour l'ensemble du Secrétariat.

Faits saillants de 1988-1989

- Le Groupe a effectué un examen détaillé des questions et des priorités relatives aux ressources humaines au Secrétariat. Cet examen a débouché sur des stratégies pour gérer la réduction des effectifs et les restrictions, redéployer les ressources pour faire face aux priorités et accroître les ressources, le cas échéant, pour les changements importants au sein des programmes.
- La Partie III du Budget des dépenses principal a été révisée pour donner un aperçu des priorités du Ministère et pour améliorer le respect de l'obligation de rendre compte au Parlement et les rapports présentés à celui-ci.
- La Groupe a élaboré un cadre de planification, de contrôle du rendement et d'obligation de rendre compte, notamment un nouveau cadre du plan opérationnel et une nouvelle structure d'activité générale, de meilleurs processus opérationnels et de planification du travail, un contrôle trimestriel du rendement, des examens semi-annuels des programmes et un système automatisé de planifi-

fication et de gestion des ressources, qui aidera à la prise de décisions.

- Un Groupe de travail ministériel sur l'analyse du milieu a été formé afin de fournir des analyses.
- Le Groupe et la Sous-direction de l'examen de la gestion ont évalué les contributions du Secrétariat aux centres canadiens de criminologie. Ces contributions renforcent l'efficacité du programme et le soutien offert dans des domaines dont le Ministère se préoccupe particulièrement: police, services correctionnels et sécurité intérieure.
- Le Groupe a conçu et mis en oeuvre des systèmes automatisés pour aider le Secrétariat dans son action relative au Réseau des communications entre gestionnaires. Le réseau est une nouvelle initiative intéressant l'ensemble du gouvernement et destinée à faciliter les communications dans les catégories de la direction et de la gestion supérieure.

Objectifs pour 1989-1990

- En 1989-1990, le Groupe élaborera des stratégies pour que le Secrétariat aide le Solliciteur général et les organismes du Ministère à accroître la productivité et à gérer les ressources.
- Il améliorera le cadre de planification, de contrôle du rendement et d'obligation de rendre compte au Secrétariat. Cela permettra d'améliorer la qualité générale de l'information nécessaire aux décisions et aux rapports au Parlement et de l'obtenir en temps voulu.
- Le Groupe améliorera la façon dont les programmes de contributions du Secrétariat sont gérés en élaborant des conditions générales régissant les contributions, en concevant un cadre stratégique pour la planification des contributions, en évaluant les demandes de financement et en produisant des lignes directrices pour la gestion et l'administration des contributions et les demandes de financement.
- Il continuera d'améliorer l'analyse du milieu et d'intégrer les résultats des analyses à la planification stratégique, à l'élaboration des politiques et des programmes.
- Le Groupe travaillera à un plan à long terme qui aidera le Secrétariat à fonctionner efficacement à une époque de restrictions, de priorités changeantes et

d'éventuelles réductions de ressources qui pourraient résulter de la suppression graduelle d'initiatives gouvernementales actuelles.

- Il continuera d'améliorer la participation du Secrétariat au Réseau gouvernemental des communications entre gestionnaires.

Division des finances et de l'administration

La Division s'occupe de la comptabilité générale et offre un soutien administratif aux cadres et aux exécutants du Secrétariat et des organismes d'examen. Elle élabore et met en oeuvre des politiques, des procédures, des programmes et des services administratifs et financiers. Elle donne également des conseils sur la façon d'appliquer efficacement les règles de l'administration et de la comptabilité générale.

Faits saillants de 1988-1989

- En 1988-1989, la Division a appuyé la mise sur pied de la Commission des plaintes du public contre la GRC. Elle a aidé à donner une formation aux gestionnaires et au personnel de soutien du Secrétariat dans les domaines financiers et administratifs, par ex. en les faisant participer à des séances d'information sur les services centraux et sur la politique de voyage.

Objectifs pour 1989-1990

En 1989-1990, la Division s'occupera surtout de ce qui suit:

- élaborer un plan complet et systématique pour le remplacement du mobilier et de l'équipement;
- mettre en oeuvre des recommandations faites à la suite de vérifications externes sur la gestion des documents et les services financiers;
- mettre en marche l'élaboration d'un système automatisé de gestion des documents pour le Secrétariat.

Sous-direction de l'examen de la gestion

La Sous-direction de l'examen de la gestion est chargée de la vérification, de l'évaluation de programmes, des examens et des études spéciales.

En 1988-1989, les politiques concernant le mandat de la Sous-direction ont été complètement révisées, comme l'a été le Plan de vérification à long terme.

La vérification de deux bureaux régionaux et le suivi de vérification ont été effectués. Ont également eu lieu des vérifications des décisions en matière de classification, de la gestion des contributions, de la gestion des documents et des contributions de soutien à l'Université de Montréal, à l'Université du Manitoba et à quatre autres destinataires.

Les études d'évaluation des contributions du Secrétariat aux centres universitaires de criminologie ont été effectuées, et on a commencé le travail d'évaluation du Programme de stages et une étude préliminaire des programmes relatifs au secteur communautaire. Une étude préalable à l'évaluation des communications vers l'extérieur a également été terminée, et une étude d'évaluation a été entreprise. En outre, la Sous-direction a participé à une évaluation interministérielle des initiatives fédérales sur la violence familiale. Enfin, l'étude spéciale de la gestion financière a été effectuée.

Objectifs pour 1989-1990

- La Sous-direction effectuera des vérifications touchant la Direction des affaires correctionnelles, la Sous-direction des services exécutifs, le bureau du Sous-solliciteur général, les bureaux régionaux du Québec et des Prairies, les fonctions de dotation, de passation de contrats et d'administration, ainsi que huit ententes relatives à des contributions. Un suivi de vérification permettra d'évaluer l'efficacité de la mise en oeuvre de recommandations antérieures et de plans d'action en gestion.
- L'étude d'évaluation des communications vers l'extérieur sera terminée, et la Sous-direction continuera de participer à l'évaluation interministérielle des initiatives destinées à mettre fin à la violence familiale.

Division des ressources humaines

La Division des ressources humaines favorise une gestion efficace de ces ressources par leur planification, par des conseils avisés, par l'élaboration de politiques, de plans et de programmes détaillés, par la prestation d'une gamme complète de services du personnel au Secrétariat et aux organismes d'examen, ainsi que par la gestion d'études et de projets spéciaux. La Division a commencé à donner aux Directions des services de personnel complets.

Faits saillants de 1988-1989

En 1988-1989, la Division a travaillé en étroite collaboration avec les gestionnaires du Secrétariat en ce qui concerne:

- la mise en oeuvre du plan de restructuration du Secrétariat dressé pour que les responsabilités précisées dans le mandat, en matière de police, de services correctionnels et de sécurité, soient exercées;
- la mise en oeuvre des réductions d'années-personnes, au besoin, à la suite du programme de réduction de la Fonction publique annoncé après l'exposé budgétaire de mai 1985;
- l'amélioration des programmes de langues officielles, y compris la formation linguistique interne, et une participation équilibrée des deux groupes linguistiques;
- l'accroissement du pourcentage des femmes, des autochtones et des handicapés physiques en fonction de leur proportion dans la population générale;
- le renforcement des aptitudes professionnelles des employés par la formation et le perfectionnement.

Objectifs pour 1989-1990

Outre la poursuite des travaux sur des projets de 1988-1989, les objectifs de 1989-1990 sont les suivants:

- multiplier les occasions de perfectionnement professionnel pour aider les employés à progresser et à améliorer leur productivité;

- achever le recrutement pour les secteurs prioritaires, notamment la Sous-direction de la politique et des opérations en matière de sécurité, le Programme de lutte contre le terrorisme et les bureaux régionaux, par suite de l'élargissement du mandat relatif à ces programmes.

Groupe des services exécutifs

Le Groupe des services exécutifs est chargé de fournir une foule de services à l'ensemble du Ministère et au Secrétariat. Il assure la liaison avec le Cabinet et coordonne les séances d'information (ministre et sous-ministre) en vue, notamment, des réunions fédérales-provinciales, des préparatifs de la transition et des comparutions devant des comités du Parlement et du Cabinet. Le Groupe offre aussi des services de soutien concernant le programme d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du Secrétariat, la correspondance ministérielle et les documents parlementaires, la réglementation et les calendriers des activités importantes. En outre, il coordonne la participation du Ministère au Conseil de l'Europe, aux Nations Unies et à d'autres tribunes internationales.

Par l'intermédiaire des bureaux régionaux, le Groupe des services exécutifs assure, sur le plan régional, représentation, consultation, liaison et soutien des communications pour le Ministre, le Secrétariat et, au besoin, les organismes du Ministère. Il conseille le Ministre et d'autres cadres du Ministère à propos des pressions, des occasions et des priorités provinciales, et il renseigne les provinces et les secteurs privé et communautaire sur les politiques, les programmes et les priorités du Ministère.

Certains programmes relèvent de la compétence du Groupe, notamment le Programme des subventions et des contributions aux organismes nationaux de bénévolat, conçu pour promouvoir la participation des collectivités et des bénévoles à l'élaboration des programmes et des politiques du Ministère.

Le Groupe coordonne également la Semaine nationale de la prévention du crime, laquelle a pour but de favoriser de bonnes relations de travail entre le Ministère, d'autres ministères et administrations gouvernementales, les collectivités et les secteurs communautaire et privé. Depuis novembre 1987, le Groupe contribue à l'administration et à la gestion du Comité national mixte (CNM) de l'Association

canadienne des chefs de police et des services correctionnels fédéraux.

Le Groupe coordonne plusieurs initiatives stratégiques à l'échelle du Ministère et du Secrétariat. Il surveille les activités d'ajustement des politiques et d'élaboration des programmes ayant pour but d'accroître la participation des femmes, des personnes handicapées, des minorités visibles et des personnes âgées. Il met en place et coordonne un réseau d'échange d'information sur les questions de principe liées à la politique sociale.

Faits saillants de 1988-1989

En 1988-1989, le Groupe a mené à bonne fin le processus d'information rendu nécessaire par le remplacement du ministre. Ce processus a commencé en septembre 1988 pour se terminer par la nomination d'un nouveau ministre le 30 janvier 1989. Ainsi, le Groupe a préparé une rétrospective des questions intéressant le Ministère, laquelle comportait des aperçus stratégiques par secteur et un inventaire des structures, des modalités et des ressources financières et humaines à l'échelle du Ministère.

Le Groupe des services exécutifs a travaillé de pair avec les bureaux régionaux pour qu'ils contribuent aux relations fédérales-provinciales ainsi qu'aux communications et aux rapports avec les autres organismes, le secteur communautaire et les milieux professionnels oeuvrant dans le domaine des services policiers et correctionnels.

Le Groupe a aidé le Secrétariat à répondre plus efficacement aux demandes soumises au Ministère en vertu des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels.

Le Groupe a aussi pris les dernières mesures nécessaires pour le transfert, au ministère de la Justice, de la responsabilité à l'égard des politiques et des programmes sur les armes à feu, du Centre national de documentation sur les victimes et de la politique internationale en matière de justice pénale. C'est aussi grâce à lui que la Semaine nationale de la prévention du crime a été un succès cette année.

Objectifs pour 1989-1990

En 1989-1990, le Groupe a l'intention:

- de continuer à assurer au ministre et au sous-ministre des services poussés de coordination et de soutien dans le contexte des séances d'information en prévision des rencontres avec les comités du Cabinet, des comparutions devant les comités du Cabinet et du Parlement, des réunions fédérales-provinciales et divers événements spéciaux ainsi que du programme de réglementation du Ministère;
- de maintenir, pour le Secrétariat et le Ministère, un ensemble de règles permettant de traiter de façon uniforme et acceptable les demandes soumises en vertu des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels;
- d'élaborer, de concert avec les organismes du Ministère, une position ministérielle à l'égard des modifications que le ministère de la Justice propose d'apporter aux dispositions législatives concernant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
- de continuer à encourager les bureaux régionaux dans leurs efforts visant à mettre en œuvre et à faire comprendre, à l'échelle régionale, les priorités du Secrétariat en matière de politiques, de programmes et de communications;
- de clarifier les relations entre le Ministère et les collectivités et d'administrer le programme d'aide financière aux organismes communautaires nationaux. Ce processus tiendra compte des priorités ministrielles changeantes et assurera les meilleures relations de travail possibles avec les collectivités;
- de rendre le CNM mieux à même d'améliorer les communications entre les services de police et les services correctionnels. Pour ce faire, le Groupe fera constamment ressortir l'importance des opérations régionales et locales et donnera au CNM la possibilité d'agir comme conseiller auprès du Comité consultatif principal des politiques;
- d'orchestrer la participation du Ministère à la Semaine nationale de la prévention du crime et au huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants;

- de coordonner les activités d'élaboration de programmes du Secrétariat, réalisées par le Ministère, seul ou en collaboration avec d'autres, lorsque ces activités nécessitent la participation des bureaux régionaux.

Direction des affaires correctionnelles

La Direction des affaires correctionnelles comprend deux sous-directions: Recherche et politique stratégique (affaires correctionnelles) et Analyse des politiques et des programmes correctionnels.

Recherche et politique stratégique (affaires correctionnelles)

La Sous-direction fait des recherches et élabore des politiques et des programmes à long terme. Elle conseille le Solliciteur général sur les orientations stratégiques à donner aux politiques, aux programmes et aux initiatives d'ordre législatif concernant ses responsabilités à l'égard du Service correctionnel du Canada (SCC), de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) ainsi que les autres rôles qui lui sont confiés.

Plus précisément, la Sous-direction s'occupe:

- de faire des recherches en matière correctionnelle qui faciliteront l'élaboration des politiques, des programmes et des mesures législatives. Elie fournit des informations et donne des conseils à caractère empirique au sujet de l'analyse des politiques et des programmes opérationnels ainsi que de l'élaboration des politiques et des programmes;
- d'élaborer des politiques concernant les autochtones et les femmes;
- de coordonner les consultations et les communications à propos des recommandations du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral ainsi que la mise en oeuvre de ces recommandations;

- de réviser le droit correctionnel et de préparer un ensemble complet de recommandations au sujet des lois visant le SCC, la CNLC et, dans une moindre mesure, les services correctionnels provinciaux et territoriaux;
- de revoir régulièrement le droit fédéral en matière correctionnelle;
- d'élaborer des programmes correctionnels avec les organismes des administrations fédérale, provinciales et territoriales ainsi qu'avec les secteurs privé et communautaire.

Recherche et développement

La Division élabore, gère et réalise des projets de recherche et de démonstration en sciences sociales pour le Ministère et les intervenants du secteur correctionnel. La recherche vise principalement la conception, l'évaluation et les applications précises de la recherche et des programmes pilotes. La Division cherche ainsi:

- à fournir des conseils sur les politiques et les programmes;
- à fournir des informations destinées à améliorer la planification et l'élaboration de politiques, de programmes et de mesures législatives dans le cadre des responsabilités du Solliciteur général en matière correctionnelle;
- à évaluer les politiques et les programmes touchant les services correctionnels et la mise en liberté;
- à renseigner la population et les spécialistes;
- à accroître les renseignements à la disposition des décideurs.

Les activités de recherche et de développement sont réalisées de concert avec le SCC et la CNLC et répondent directement aux priorités du Ministère en matière correctionnelle.

Au nombre des priorités de 1988-1989 figuraient les sujets suivants: libération conditionnelle, toxicomanie et criminalité, détenues, autochtones, relations des détenus particulièrement avec leurs familles et services correctionnels communautaires.

Faits saillants de 1988-1989

Voici les réalisations de la Sous-direction de la recherche et de la politique stratégique en 1988-1989:

- validation de l'échelle prévisionnelle dont la CNLC se sert pour évaluer les risques de récidive au moment de prendre une décision concernant une mise en liberté;
- examen des programmes de traitement des délinquants sexuels;
- examen des programmes et des services permettant aux détenus de voir leurs enfants;
- continuation des projets liés à l'initiative "Femmes ayant des démêlés avec la justice";
- soutien à des projets pilotes communautaires parrainés par des organismes autochtones et destinés à améliorer les conditions de réinsertion sociale des détenus autochtones;
- mise à l'essai d'un instrument d'évaluation des habitudes de vie utilisé dans le cadre d'une importante enquête sur les toxicomanies chez les détenus et étude de la relation entre celles-ci et l'activité criminelle.

Orientation stratégique et législative

La Division est chargée du processus d'examen et d'élaboration des politiques stratégiques et des mesures législatives dans le domaine correctionnel. Cette responsabilité englobe l'élaboration d'orientations stratégiques et législatives en matière correctionnelle, l'étude des répercussions de la *Charte des droits et libertés* sur les services correctionnels et la formulation de conseils sur une foule de questions comme les handicapés mentaux, les détenus purgeant de longues peines, les détenues, les autochtones, ainsi que les solutions de rechange à l'incarcération.

Pour le moment, le principal projet relatif à l'orientation législative est la révision du droit correctionnel (RDC), qui consiste en une analyse exhaustive des lois fédérales dans ce domaine, grâce à un examen des objectifs des services correctionnels et de la façon dont les lois fédérales pourraient le mieux en favoriser la réalisation. La révision permettra de mieux intégrer les services correctionnels au reste du système de justice pénale, ce qui suppose un travail permanent d'élaboration de politiques dans un certain nombre de domaines clés.

Faits saillants pour 1988-1989

Voici les réalisations de la Division au cours de l'année 1988-1989:

- fin de la consultation approfondie sur les documents de travail de la RDC;
- rencontres avec des groupes expressément intéressés aux documents de travail de la RDC sur *Les services de santé mentale pour les détenus des pénitenciers* et sur *Les questions correctionnelles concernant les autochtones*;
- intégration des résultats de ces rencontres aux travaux d'élaboration de nouvelles mesures législatives en matière de droit correctionnel;
- distribution du rapport final du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral.

Analyse des politiques et des programmes correctionnels

Cette sous-direction appuie et conseille le Solliciteur général et le Sous-solliciteur général en analysant les tendances et les progrès dans le domaine correctionnel, en élaborant des solutions et en préparant des propositions législatives et des mesures stratégiques. Elle travaille en étroite collaboration avec le SCC et la CNLC afin de coordonner la prestation de conseils d'ordre stratégique sur des questions d'intérêt mutuel. Elle obtient aussi des avis de l'extérieur sur les politiques du Ministère en rencontrant des représentants d'autres ministères gouvernementaux, des provinces et des territoires, de groupes d'intérêt et d'organismes internationaux.

Politique de mise en liberté

Cette division conseille et appuie le Ministre et les organismes correctionnels au sujet de la préparation des détenus à la mise en liberté, de la libération sous condition et de l'encadrement des détenus dans la collectivité. En particulier, son action porte sur l'intégration des diverses étapes depuis la préparation à la mise en liberté jusqu'à l'expiration de toute partie de la peine qui peut être purgée dans la collectivité. La Division coordonne aussi l'action des divers organismes fédéraux et provinciaux qui jouent un rôle à cet égard.

Faits saillants de 1988-1989

La Division de la politique de mise en liberté a continué à assurer le suivi d'enquêtes et d'examens internes au sujet de la gestion des cas, de la planification des mises en liberté, du processus décisionnel et de questions connexes. Elle a travaillé à la conclusion d'ententes régissant la communication d'informations entre, d'une part, les autorités correctionnelles fédérales et, d'autre part, les services de police fédéral et provinciaux et les autorités poursuivantes. Elle a aussi participé à l'élaboration et à la mise en oeuvre initiale des nouvelles normes régissant la surveillance communautaire.

Politique de gestion en établissement

Cette division élabore des propositions d'ordre stratégique et législatif, recommande la prise de mesures et de décisions au Ministre et analyse les politiques et les programmes opérationnels relatifs à la gestion des détenus en établissement. Pour ce faire, elle consulte divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux à l'échelon fédéral, provincial et international et négocie avec eux.

Faits saillants de 1988-1989

- Dépôt, en première lecture, d'un projet de loi autorisant le bureau de l'Enquêteur correctionnel à enquêter et à faire rapport sur les problèmes des détenus incarcérés ou mis en liberté;
- Dépôt, en première lecture, d'un projet de loi rendant plus difficile pour les auteurs d'infractions liées à la drogue ou à la conduite avec facultés affaiblies, d'être réhabilités en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire*;
- Élaboration de propositions visant à améliorer les programmes d'administration correctionnelle (et de mise en liberté sous condition) destinés aux détenus incarcérés dans les pénitenciers (particulièrement les détenus violents).

Groupe des communications

L'objectif premier du Groupe des communications est de familiariser le public avec les objectifs du Ministère et du gouvernement en lui expliquant les politiques, la façon dont se fait l'élaboration des programmes, ainsi que les opérations. Il est donc tenu de bien planifier ses interventions et de faire l'évaluation et l'analyse des facteurs externes. Le Groupe fournit un appui stratégique, tactique et technique au Solliciteur général et aux gestionnaires de programmes dans le domaine des communications. Il réalise un programme qui englobe un éventail d'activités, allant de la planification et du suivi des questions controversées aux publications et aux relations avec les médias.

En 1988-1989, le Groupe a produit de nombreuses publications, notamment les rapports exigés par la loi, comme les rapports annuels de l'Enquêteur correctionnel et du Ministère. Il a également publié des documents spécialisés, comme l'ouvrage "Enfants et policiers", qui contient des plans de cours pour les policiers éducateurs chargés de sensibiliser les enfants aux dangers de la drogue, les documents de travail sur la Révision du droit correctionnel ainsi que des bulletins dans la série Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain.

Le Groupe a également aidé le Ministère en préparant des affiches, des brochures et d'autres documents pour la sixième Semaine nationale de la prévention du crime.

Dans le cadre de ses efforts constants pour appuyer le Solliciteur général et le Secrétariat, le Groupe produit régulièrement des rapports de suivi de questions controversées et des revues de presse et quotidiennement, des coupures de presse. Il est aussi chargé de la planification des communications relatives aux questions d'intérêt pour le Ministère.

En 1988-1989, la Section des expositions et de l'audio-visuel a commencé à planifier la production d'une série de vidéocassettes pour le système judiciaire et d'une nouvelle vidéocassette sur la libération conditionnelle. Elle s'est rendue un peu partout au Canada pour participer à de nombreuses expositions destinées à faire connaître le Ministère, à promouvoir la

prévention du crime et à sensibiliser le public aux dangers de la drogue.

La bibliothèque et le centre de référence du Ministère fournissent des services d'information et de prêt au Secrétariat, au SCC et à la CNLC ainsi que des services limités à d'autres ministères gouvernementaux et organismes de justice pénale. Au cours de l'année, ils ont répondu à plus de 6 000 demandes de renseignements et prêté plus de 3 000 livres et documents.

La bibliothèque a reçu du SCC une collection de plusieurs centaines de vidéocassettes sur les services correctionnels et sur d'autres sujets liés à la justice pénale. Un catalogue renfermant la liste complète des documents audio-visuels est à la disposition des utilisateurs.

Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité

La Loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), entrée en vigueur le 16 juillet 1984, prévoit deux mécanismes de surveillance: l'Inspecteur général et le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS).

Le Comité de surveillance, qui est composé de cinq membres du Conseil privé, a pour fonction principale de surveiller l'activité du SCRS et de présenter un rapport annuel au Solliciteur général qui, à son tour, le dépose devant la Chambre des communes et le Sénat.

L'Inspecteur général est nommé par le Cabinet et relève du Sous-solliciteur général. En fait, l'Inspecteur général conseille le gouvernement tandis que le CSARS rend des comptes au Parlement.

En vertu de la Loi, l'Inspecteur général doit assumer les quatre fonctions précises suivantes:

- a) surveiller le SCRS pour voir s'il respecte ses politiques opérationnelles;
- b) surveiller les activités opérationnelles du Service;
- c) présenter au Solliciteur général un certificat annuel
 - i) dans lequel il indique s'il juge acceptable le rapport annuel sur les activités opérationnelles du Service que le Directeur présente au Ministre et
 - ii) dans lequel il fait état des cas où, selon lui, le Service a, lors de ses activités opérationnelles pendant la période considérée,
 - 1. commis des actes qui n'ont pas été autorisés en vertu de la Loi ou ont contrevenu aux instructions du Ministre, ou
 - 2. exercé ses pouvoirs de façon abusive ou inutile;
- d) faire des recherches sur certaines activités du Service à la demande du CSARS.

L'Inspecteur général en poste (le deuxième depuis la proclamation de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*) a été nommé le 18 juillet 1988. Il a présenté son premier certificat au Solliciteur général en novembre 1988. Le certificat portait sur les rapports annuels et les mises à jour préparés par le directeur du SCRS pendant la période allant du 1^{er} janvier 1987 au 31 mars 1988 ainsi que les résultats des examens réalisés par le bureau de l'Inspecteur général au cours de cette même période. En 1988-1989, l'Inspecteur général a planifié la vérification systématique de tous les aspects des activités du Service. Des examens sont prévus pour les prochaines années: ils porteront surtout sur les principaux programmes du SCRS et sur ses pratiques en tant qu'organisme de renseignement de sécurité.

Le plan d'examen pluriannuel de l'Inspecteur général a été établi de concert avec le Solliciteur général et le CSARS. Pour ce faire, on s'est fondé sur les ressources dont l'Inspecteur dispose pour les examens opérationnels, la surveillance générale et les fonctions de consultation ainsi que sur les affectations spéciales d'employés du ministère du Solliciteur général ou de membres du CSARS.

Résumé financier

Dépenses budgétaires (en milliers de dollars)

	Crédit	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Ministère	1*	40 271	119 838	140 414	26 261	28 311
Service canadien du renseignement de sécurité	5*		115 891	132 256	136 349	157 821
Service correctionnel du Canada	10* 15 (Capital)	607 425 132 464	595 714 133 975	657 484 101 599	670 794 92 231	695 109 73 750
		739 889	729 689	759 083	763 025	768 859
Commission nationale des libérations conditionnelles	20*	13 973	14 784	15 925	18 109	18 803
Gendarmerie royale du Canada	25* 30 (Capital)	1 132 982 90 901	1 100 374 76 563	1 199 262 92 647	1 304 789 102 492	1 398 203 109 306
		1 223 883	1 176 910	1 291 909	1 407 281	1 507 509
	Moins les produits et recettes à valoir sur le crédit	388 006	382 424	457 291	446 231	472 992
		835 877	794 486	834 618	961 050	1 034 517
		1 630 010	1 774 688	1 882 296	1 904 794	2 008 311
Comité externe d'examen de la GRC	35					917
						2 009 228

* Y compris le crédit prévu par la loi.

Nota: Avant 1985-1986, les chiffres concernant le Service canadien du renseignement de sécurité étaient inclus dans les dépenses du Ministère.

En 1987-1988 et 1988-1989, les chiffres concernant le Comité externe d'examen de la GRC étaient inclus dans les dépenses du Ministère.

Programme ministériel

Le tableau suivant montre le nombre d'années-personnes utilisées et les ressources financières engagées par le Programme ministériel de 1984-1985 à 1988-1989.

Résumé des années-personnes et résumé financier					
	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Années-personnes	308	333	316	266	265
Dépenses budgétaires (en milliers de dollars)	40 271	119 838	140 414	26 261	28 311
Ressources utilisées en 1988-1989, selon l'organisation					
	Utilisation des années- personnes	Dépenses budgétaires (en milliers de dollars)			
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Sous- solliciteur général</div>					
Direction de la police et de la sécurité	59	5 870			
Direction des affaires correctionnelles	26	2 973			
Direction de la planification et de la gestion	97	11 875			
Communications	22	2 138			
Direction supérieure*	29	2 349			
Organismes d'examen	32	3 106			
	265	28 311			

* Comprend les cabinets du Solliciteur général et du Sous-solliciteur général, les Services juridiques et les groupes consultatifs spéciaux.

Nota: Le Programme ministériel comprend deux éléments de planification: le Secrétariat du Ministère et les organismes d'examen. En 1987-1988, le Comité externe d'examen est devenu organisme indépendant et a commencé à faire rapport, de façon indépendante, de l'utilisation de ses ressources. La même chose s'est produite en 1988-1989, pour la Commission des plaintes du public contre la GRC.

Le tableau suivant montre le nombre d'années-personnes utilisées et les ressources financières engagées par le Ministère de 1984-1985 à 1988-1989.

	Résumé des années-personnes				
	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Ministère	308	333	316	266	265
Service correctionnel du Canada	10 727	10 851	10 548	10 490	10 457
Commission nationale des libérations conditionnelles	312	318	310	310	312
Gendarmerie royale du Canada	20 986	19 046	19 345	19 894	20 185
Comité externe d'examen de la GRC					11
	32 333	30 548	30 519	30 960	31 230

En 1986-1987 et 1987-1988, les années-personnes du Comité externe d'examen de la GRC étaient incluses dans les données du Ministère. En 1987-1988 et 1988-1989, les années-personnes de la Commission des plaintes du public contre la GRC étaient incluses dans les données du Ministère.

Programme ministériel

Dépenses par article (en milliers de dollars)

	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
<i>Personnel</i>					
Salaires et traitements	11 738	13 117	13 974	12 060	12 245
Autre personnel	1 437	2 028	2 006	1 908	1 890
	13 175	15 145	15 980	13 968	14 135
<i>Biens et services</i>					
Transports et communications	1 681	1 771	1 668	1 844	1 942
Information	575	634	854	617	851
Services professionnels et spécialisés	5 009	5 026	4 717	3 857	4 399
Location	359	396	377	137	193
Réparation et entretien	174	170	214	296	365
Services d'utilité publique, matériaux et approvisionnements	919	733	531	476	774
Subventions et contributions	17 322	95 294	115 302	4 345	4 250
Toutes autres dépenses	2	4	35	123	14
Exploitation	26 041	104 028	123 698	11 695	12 788
Capital	1 055	665	736	598	1 388
	40 271	119 838	140 414	26 261	28 311

Nota: Le Programme ministériel comprend deux éléments de planification: le Secrétariat du Ministère et les organismes d'examen.

Secrétariat du Ministère

Détails des subventions et contributions (en milliers de dollars)

	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
<i>Subventions</i>					
Association canadienne des chefs de police	50	50	49	49	49
Association canadienne de justice pénale*	125	125	122	122	122
Société John Howard	50	50	50	50	50
Organismes autorisés d'assistance post-pénale	1 643	1 820	1 783	1 783	1 783
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	12 500	12 500			
Total des subventions	14 368	14 545	2 004	2 004	2 004
<i>Contributions</i>					
Paiement aux provinces, aux territoires et à des organismes publics et privés à l'appui d'activités complémentaires à celles du ministère du Solliciteur général	1 896	1 760	2 242	2 072	1 911
Emploi d'été des étudiants et emploi des jeunes					
Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS)	324				
Contributions aux provinces et territoires versées pour aider à l'élaboration de programmes et de systèmes d'information et de tenue des dossiers liés à la mise en oeuvre de la <i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	623	1 683	2 239		
Contributions aux provinces et territoires en vue du partage de frais aux termes de la <i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>		77 089	108 598		
Financement de base - Organismes nationaux bénévoles	111	217	219	269	335
Total des contributions	2 954	80 749	113 298	2 341	2 246
Total des subventions et contributions	17 322	95 294	115 302	4 345	4 250

* Anciennement l'Association canadienne de prévention du crime.

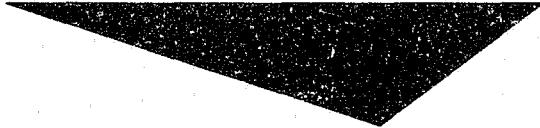


La *Gendarmerie royale du Canada* est chargée de la prévention du crime, de l'application des lois canadiennes et du maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité.

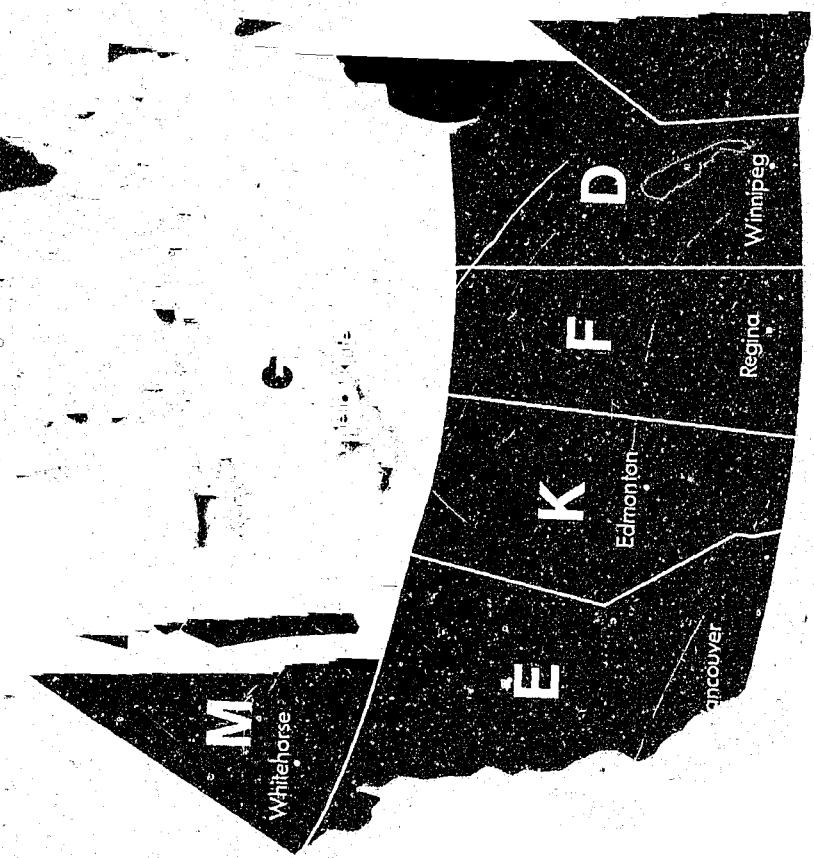
Plus précisément, la Gendarmerie royale du Canada doit:

- prévenir et détecter les infractions aux lois fédérales et faire enquête sur celles-ci,
- maintenir l'ordre, prévenir et élucider le crime dans les provinces, les municipalités et les territoires contractants,
- assurer des services d'enquête et de protection aux personnes protégées et aux autres ministères et organismes fédéraux, et
- aider tous les services canadiens chargés du maintien de l'ordre en assurant des services de formation spécialisée, des services de laboratoire judiciaire, d'identification et de traitement électronique des données.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA



CELESTE PROBLEMS
A collection of notes



Charlton
District

Organisation

Le pouvoir et les responsabilités de la GRC sont arrêtés par la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, laquelle fait de la GRC un service de police fédéral, constitue le fondement juridique de ses opérations et autorise le ministre responsable à conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux, municipaux et territoriaux sur la prestation de services policiers. Sous la direction du Solliciteur général, le Commissaire de la GRC assure le contrôle et la gestion de la Gendarmerie et de toutes les affaires connexes.

Quatre sous-commissaires gèrent les domaines d'activité suivants: police opérationnelle, services judiciaires et de protection, gestion générale et administration. Par souci d'efficience, les services judiciaires et les services de protection ont été placés sous la responsabilité d'un seul sous-commissaire.

Chaque division provinciale et territoriale est dirigée par un commandant. C'est aussi le cas pour la région de la Capitale nationale en raison de ses besoins particuliers. Les 13 commandants divisionnaires disposent d'une grande marge de manœuvre pour gérer leurs ressources de façon à répondre aux besoins de leur juridiction en matière de maintien de l'ordre. Cette souplesse et la collaboration avec la population ont grandement facilité les ajustements organisationnels que s'impose la GRC pour s'adapter à son environnement en mutation et aux différents besoins régionaux en matière policière, tout en

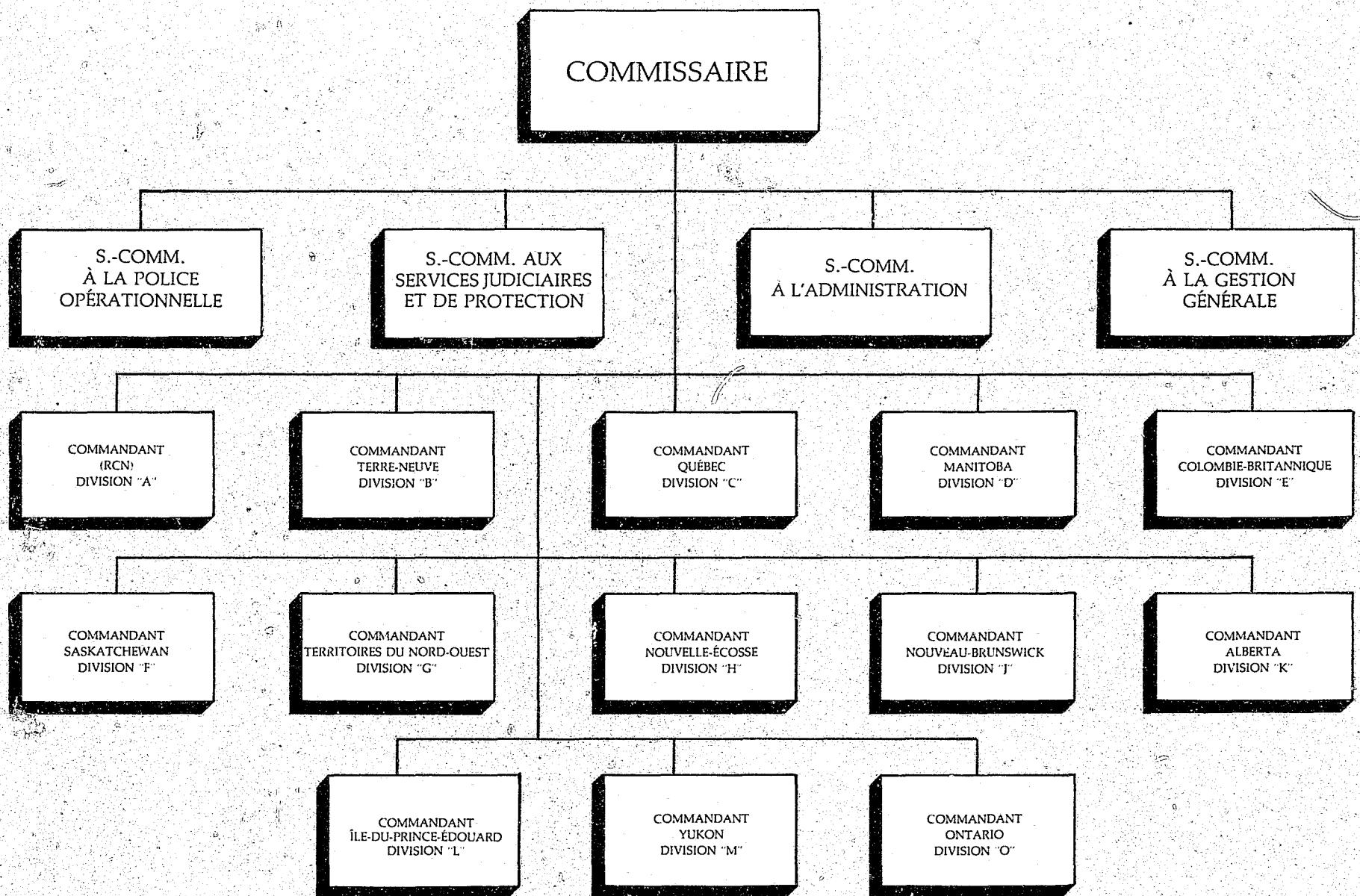
conservant son caractère national et en assumant son rôle de police fédérale.

La GRC exécute les règlements municipaux et les lois provinciales et fédérales dans les provinces et territoires, à l'exception du Québec et de l'Ontario qui ont leur propre service de police provincial. La GRC assure le respect des lois fédérales partout au Canada; elle compte en tout 721 détachements.

La GRC a employé 19 886 années-personnes (à l'exclusion des années-personnes réservées aux employés temporaires et aux étudiants) pour les services de police à contrat (9 358), les lois et décrets fédéraux (5 755), l'administration (3 380) et l'application de la loi (1 393).

Les activités d'exécution des lois et décrets fédéraux et de police à contrat sont commandées par le mandat d'application des lois, de prévention du crime et de maintien de l'ordre, de la paix et de la sécurité. Parmi les services d'application de la loi, on compte la formation spécialisée, les laboratoires judiciaires et les services d'identité et d'information qui sont dispensés à la GRC et à la communauté policière du Canada, afin que tous les citoyens profitent des dernières découvertes technologiques applicables au maintien de l'ordre, quel que soit le service de police qui les dessert. Les services administratifs composent l'infrastructure du soutien et des services que nécessitent ces activités.

Les ressources requises pour ces activités aux cours des cinq dernières années sont indiquées au tableau suivant.



GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Ressources engagées - Programme d'application de la loi

Dépenses (en milliers de dollars)	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Crédit 30 (exploitation)	994 709	957 532	1 049 025	1 138 646	1 212 051
Crédit 35 (immobilisations)	90 901	76 564	92 647	103 058	109 306
Pensions	137 917	141 922	149 559	165 360	185 077
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	356	692	678	783	1 070
Moins: les recettes et les revenus portés au crédit	388 006	382 424	457 291	446 231	472 989
Total (net)	835 877	794 286	834 618	961 616	1 034 515

Années-personnes

Gendarmerie	20 328	18 497	19 088	19 613	19 886
Employés temporaires	566	549	257	281	299
Programme d'emploi d'été des jeunes	92	—	—	—	—
Total	20 986	19 046	19 345	19 894	20 185

Source: SIG - Direction du personnel

Les directeurs secondent les sous-commissaires dans leur tâche en administrant les portions du programme qui leur incombent. Voici en quoi consistent ces programmes.

La Sous-direction de la prévention criminelle et de l'assistance aux victimes aide les policiers à mettre en oeuvre des programmes de socioprévention visant à favoriser la participation des citoyens au maintien de l'ordre. Elle conçoit des programmes et y affecte des ressources afin de répondre aux besoins particuliers des victimes. L'accent est mis sur les groupes les plus vulnérables aux actes criminels, tels que les enfants, les femmes, les aînés, les autochtones et les minorités.

Police opérationnelle

Direction de la police générale

Cette direction est responsable de la prévention criminelle et de l'assistance aux victimes, de l'application des lois fédérales, de la police à contrat, des douanes et de l'accise, des questions d'immigration et de passeport, des renseignements sur la criminalité, des services spéciaux, de la police des autochtones, des enquêtes sur les crimes de guerre et du Groupe spécial des interventions d'urgence.

La Sous-direction de l'exécution des lois fédérales applique les lois fédérales qui n'ont pas été assignées à une direction en particulier en raison de leur nature, par exemple les lois sur les drogues et les infractions commerciales. Une part importante de ses ressources ont financé les 1 015 enquêtes ayant trait à la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et les 3 445 enquêtes sur des infractions aux lois sur la faune. On a aussi enquêté sur 9 745 infractions à la *Loi sur la marine marchande*. On a commencé à former des agents aux techniques de protection de l'environnement en vue du rôle que la GRC sera vraisemblablement appelée à jouer dans l'application des lois fédérales et provinciales sur l'environnement.

La Sous-direction des services de police à contrat assure des services de police à coûts partagés dans toutes les provinces (sauf l'Ontario et le Québec) et territoires en vertu des ententes conclues entre le Solliciteur général du Canada et les provinces et territoires concernés. Elle offre également ses services, selon les mêmes conditions, à 191 municipalités dans ces provinces et territoires. Les ententes actuelles prendront fin le 31 mars 1991.

Aux termes de ces ententes, la Gendarmerie a le pouvoir, à titre de service de police provincial, d'appliquer le *Code criminel*, les lois provinciales et ordonnances territoriales et, à titre de service de police municipal, les règlements municipaux. Les municipalités qui jouissent de ces services de police à contrat comptent de 1 500 à 100 000 habitants.

Des 191 municipalités qui font appel à la GRC, 43 se trouvent en Colombie-Britannique, 61 en Alberta, 37 en Saskatchewan, 24 au Manitoba, 12 au Nouveau-Brunswick, 10 en Nouvelle-Écosse et 4 dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Le fait que les membres de la GRC s'occupent également de l'exécution de certaines lois fédérales constitue l'un des fondements de ces ententes à coûts partagés. Celles-ci permettent en outre à la Gendarmerie de disposer en tout temps d'un personnel expérimenté, prêt à collaborer aux grandes enquêtes et à intervenir dans les situations d'urgence ou aux événements spéciaux qui nécessitent des effectifs supplémentaires.

Les services de police à contrat sont dispensés par 9 574 des 20 254 employés de la GRC, soit 6 562 employés pour les services de police provinciaux et territoriaux et 3 012 employés pour les services de police municipaux. Les restrictions budgétaires en Alberta et en Saskatchewan et la politique de compression des effectifs du gouvernement fédéral ont fait que le nombre d'années-personnes affectées aux services de police à contrat a été réduit de 165 postes de membre régulier et de 9 postes d'employé de la Fonction publique au cours de l'année financière 1988-1989.

Les obligations de police provinciale, territoriale et municipale ont donné naissance à 10 divisions, 46 sous-divisions et 653 détachements. Chacune de ces unités organisationnelles doit offrir des services de police à sa juridiction.

Le détachement constitue l'unité de base pour les services généraux de police offerts au public: c'est le fondement sur lequel la Gendarmerie établit ses besoins en ressources. Les citoyens ont souvent leur premier

contact avec la GRC au détachement, où l'on retrouve environ 60% des effectifs actuels. Les membres du détachement, vêtus de leur uniforme caractéristique, sont au cœur des programmes de prévention criminelle.

À l'exception de la police de la circulation, la GRC a aussi des obligations administratives ou opérationnelles. On retrouve ici les sections des enquêtes spéciales, qui s'occupent des enquêtes longues et complexes, les sections cynophiles, les sections de l'identité et les sections des télécommunications. Comme certains détachements se trouvent dans des régions isolées, on doit parfois faire appel au Service de l'Air et au Service de la marine de la GRC.

La police de la circulation est étroitement liée aux opérations de tout détachement et constitue donc un des principaux éléments de la prestation des services de police. Les programmes visant à freiner la conduite en état d'ébriété ont effectivement contribué à réduire le nombre d'accidents mortels. Pour mieux déterminer la cause des accidents de la route, la Gendarmerie a étendu la portée de son programme d'analyse des accidents de la circulation. Cette mesure permettra d'axer les programmes de prévention et d'application du code de la route sur les causes des accidents.

Le principe de la police de détachement repose sur l'intégration de la collectivité en tant que partie intégrante des services de police. En accord avec ce principe, on crée actuellement des comités consultatifs au sein des collectivités dont le rôle sera d'aider les membres des détachements à isoler les revendications des citoyens en rapport avec les problèmes sociaux et criminels. La GRC, de concert avec les ministères de la Justice fédéral et provinciaux, offre son concours aux services communautaires d'aide aux victimes. Ce programme a été conçu pour assurer le suivi après l'intervention policière initiale et venir en aide aux victimes de crimes tout au long du processus judiciaire.

La GRC offre des services de police générale à environ 280 000 autochtones habitant dans les provinces contractantes et les territoires, dont approximativement 162 000 habitent dans les 355 réserves. Pour mieux servir la population autochtone, on a créé des détachements satellites dans huit réserves. Cette mesure a connu un tel succès qu'on prévoit en établir d'autres. On encourage également l'emploi de méthodes nouvelles en insistant sur l'importance d'assurer le maintien de l'ordre avec équité et tact.

Les opérations policières conjuguées sont régies par les ententes officielles que concluent la GRC et les corps de police intéressés. Il existe actuellement, un peu partout

au Canada, sept opérations de ce genre. Cette méthode permet d'optimiser les efforts d'enquête et de répression et s'est révélée très efficace dans la lutte contre les activités criminelles en général et le crime organisé en particulier. Ainsi, les opérations conjuguées menés en 1988 dans la région de Vancouver ont donné lieu à 74 arrestations et à 65 accusations de crimes graves allant de la tentative de meurtre à l'extorsion.

Les sections des Douanes et de l'accise, dans le cadre d'ententes conclues avec plusieurs ministères fédéraux, assurent le respect de certains aspects de la *Loi sur les douanes*, la *Loi sur l'accise*, la *Loi sur les permis d'exportation et d'importation*, la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, la *Loi sur l'administration de l'énergie*, la *Loi sur la taxe d'accise* et la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction*. On accorde la priorité à la contrebande à grande échelle de produits qui sont revendus ou utilisés dans les établissements commerciaux au Canada.

On a découvert en 1988 que le commerce des armes de guerre modifiées prenait une importance croissante. Ces armes semi-automatiques sont importées légalement au Canada, puis modifiées en armes automatiques. Un tribunal de l'Alberta a jugé que ces armes doivent être considérées comme des armes de guerre lorsqu'elles sont introduites au pays; la Gendarmerie a par conséquent concentré ses efforts sur l'importation illégale de ces armes.

On évalue actuellement les effets de l'entente de libre-échange canado-américain sur l'application des lois douanières. On procédera aux modifications nécessaires lorsqu'on connaîtra toutes les répercussions de cette entente.

Le Programme des questions d'immigration et de passeport accorde une priorité stratégique à la répression des principales activités criminelles liées à l'immigration, aux passeports et à la citoyenneté, notamment l'introduction organisée d'immigrants illégaux, les services de conseillers en immigration malhonnêtes et la prolifération des cartes de citoyenneté, visas et autres documents falsifiés. L'utilisation de faux documents de voyage était au cœur de 826 affaires en 1984, ce chiffre grimpant à 9 477 en 1988. On a élaboré un programme de formation aux techniques d'examen des faux documents à l'intention des agents des services canadiens des douanes et de l'immigration, lesquels constituent la première ligne de défense à nos postes-frontières. Le programme a été élargi afin d'inclure les fonctionnaires à la Cour de citoyenneté.

Réparties dans 31 villes du Canada, les sections des renseignements criminels (SRC) sont chargées de recueillir des renseignements sur le crime organisé, en particulier les groupes structurés de criminels spécialisés dans les crimes commerciaux. Les informations recueillies sont ensuite transmises au service compétent.

Les SRC travaillent en étroite collaboration avec les sections de renseignements criminels d'autres services de police du pays. Dans plusieurs villes de l'Ouest canadien, cette collaboration a donné lieu à la création de groupes entièrement intégrés. De plus, on maintient une collaboration constante avec les polices étrangères dans la lutte contre le crime organisé.

Les sections des services spéciaux fournissent leur soutien aux enquêteurs en matière de surveillance personnelle et technique, d'examens polygraphiques et d'analyses audio et vidéo.

On se sert de moyens de surveillance technique et personnelle pour le rassemblement des éléments de preuve et l'arrestation des suspects lorsque l'emploi des méthodes conventionnelles est impossible.

Les polygraphistes déterminent la validité des déclarations faites à la police. Des 1 136 examens polygraphiques qui ont été effectués en 1988-1989, on a déterminé dans 566 cas que la personne disait la vérité, alors que dans 299 cas, les déclarations ont été jugées mensongères. Enfin, dans 158 cas, les techniciens n'ont pu en arriver à un résultat concluant. Les opinions exprimées par ces spécialistes ne sont généralement pas déposées en preuve au tribunal, mais elles aident à orienter l'enquêteur.

En 1988-1989, des membres spécialement formés ont apporté une aide précieuse aux divers services de police canadiens en examinant 121 enregistrements sonores et 59 enregistrements vidéo afin d'identifier les voix, d'améliorer la qualité de l'enregistrement et de déceler les traces de falsification et les infractions à la réglementation sur les droits d'auteur. Trente-trois de ces analyses audio et vidéo ont été effectuées pour d'autres services de police canadiens, 7 pour d'autres ministères fédéraux et 140 pour divers services de la GRC.

Les programmes de police des autochtones sont réalisés de concert avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord et cherchent à améliorer les services de police offerts aux collectivités autochtones. Le programme des gendarmes spéciaux autochtones vise à affecter des autochtones dans les réserves et localités autochtones et met l'accent sur les relations sociopolicières et la

prévention criminelle. En 1988-1989, il y avait 254 gendarmes spéciaux autochtones.

Cette année, 25 gendarmes spéciaux autochtones ont suivi la formation modifiée de six semaines leur permettant de devenir membre régulier. On a aussi entrepris une étude interne exhaustive sur la prestation des services de police aux autochtones dont les recommandations seront examinées attentivement.

Les enquêtes sur les crimes de guerre ont été amorcées par suite de la publication du rapport de la Commission d'enquête sur les criminels de guerre et de l'adoption de mesures législatives à la fin de 1987. On dénombre actuellement plus de 1 100 enquêtes portant sur des personnes et des groupes tels que le personnel de certains camps de concentration. La plupart de ces enquêtes se concentrent sur la période de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), mais on assiste aussi à une hausse du nombre d'allégations de crimes contre l'humanité perpétrés en Amérique latine et dans le Sud-Est asiatique. La GRC collabore avec 17 pays à ce chapitre et compte affecter des années-personnes additionnelles à ces enquêtes en 1989-1990.

Le Groupe spécial des interventions d'urgence de la GRC entre en action en cas de prise d'otages. Il a pour mandat de contrer les prises d'otages à motivation terroriste et autres tentatives de ce genre n'importe où au Canada lorsque la situation dépasse les capacités normales de la GRC et des autres services de police. Le Groupe remplit son mandat conformément aux directives et aux contrôles du Solliciteur général. Cette équipe permet au Canada de neutraliser les incidents terroristes et de respecter les engagements qu'il a pris envers la collectivité mondiale en vue d'endiguer le crime politique international.

Direction de la police des drogues

Cette direction gère les activités de la Gendarmerie dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue et l'exécution de la *Loi sur les stupéfiants* et la *Loi des aliments et drogues*, des programmes de sensibilisation antidrogue, du Programme antidrogue axé sur les profits des trafiquants et des projets de coopération internationale. Les grandes réalisations de cette année sont expliquées sous la rubrique des faits saillants.

Direction de la police économique

Cette direction a pour rôle de contrer les grands crimes à motivation économique, tels que la fraude, la banqueroute, la fraude aux valeurs mobilières, la manipulation boursière, le piratage informatique, la contrefaçon et la fraude à l'endroit du gouvernement fédéral. Les lois fédérales dont cette direction assure l'application comprennent la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*, la *Loi sur le droit d'auteur* et bien d'autres. Les sections des délits commerciaux exécutent les nouvelles dispositions sur les produits de la criminalité (projet de loi C-61) qui modifient le *Code criminel* et donnent aux policiers les outils nécessaires pour la saisie et la confiscation des biens acquis illégalement. En s'attaquant aux richesses des malfaiteurs, on décourage le crime organisé.

Direction des services à l'étranger

Cette direction aide les services de police canadiens à obtenir des renseignements criminels ou la coopération des polices étrangères afin de faire avancer des enquêtes ou des poursuites pénales au Canada. Les membres de cette direction sont souvent appelés à procéder à des entrevues de témoins ou de victimes à l'extérieur du pays et à arrêter des infracteurs qui ont fui le Canada. Certains pays bénéficient aussi de l'aide des Services à l'étranger lorsque le crime sur lequel ils enquêtent aurait constitué une infraction aux lois fédérales s'il avait été perpétré en sol canadien.

La Direction des services à l'étranger combine un réseau d'agents de liaison affectés dans dix-huit ambassades et hauts-commissariats canadiens à l'étranger avec le réseau de l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC ou Interpol), qui regroupe actuellement 147 États membres. La GRC représente le Canada auprès d'Interpol à titre de bureau central national depuis 1949. La Gendarmerie a même rehaussé l'importance de sa participation cette année, le Commissaire Inkster ayant été élu au poste de vice-président des Amériques en novembre 1988.

Interpol Ottawa continue de participer aux conférences organisées par Interpol où l'on traite des récentes tendances de la criminalité, de la prévention du crime,

des méthodes d'enquête et des derniers développements technologiques.

Le Répertoire des objets d'art volés (ROSA), qui relève également des Services à l'étranger, est une base nationale de données sur les objets d'art canadiens et étrangers qui ont été volés. Il contient actuellement environ 13 000 articles et est interrogé par les services de police canadiens et étrangers.

La GRC reconnaît que, avec les progrès technologiques, les modes de transport améliorés et le système monétaire international, le crime organisé, notamment en matière de fraude et de trafic de drogue, a pris une expansion mondiale et ne peut être endigué que par le resserrement de la collaboration internationale.

Ressources engagées - Services de police à contrat

Dépenses (en milliers de dollars)	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Exploitation (crédit 25)	469 544	485 985	511 966	535 957	632 242
Immobilisations (crédit 30)	47 048	45 081	39 608	51 190	58 910
Moins: les recettes et les revenus portés au crédit	357 989	352 925	419 588	435 118	458 495
Total (net)	158 603	178 141	132 016	152 029	232 657
Années-personnes*	9 454	9 267	9 357	9 364	9 358

* Ces chiffres ne tiennent pas compte des prestations de retraite, ni des années-personnes relatives aux employés temporaires et aux étudiants.

Ressources engagées - Application des lois fédérales

Dépenses (en milliers de dollars)	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Exploitation (crédit 25)	313 571	240 410	273 848	327 037	378 243
Immobilisations (crédit 30)	29 875	12 400	18 630	21 110	16 799
Moins: les recettes et les revenus portés au crédit	29 609	28 983	35 858	9 073	11 584
Total (net)	313 837	223 827	256 620	339 074	383 458
Années-personnes*	6 658	4 804	5 130	5 609	5 755

* Ces chiffres ne tiennent pas compte des prestations de retraite, ni des années-personnes relatives aux employés temporaires et aux étudiants.

Services judiciaires et de protection

Les Services judiciaires et de protection mettent leurs connaissances techniques et opérationnelles à la disposition de tous les services chargés du maintien de l'ordre au Canada afin que tous les Canadiens aient accès à la technologie et aux services policiers les plus récents. Le gouvernement fédéral finance la prestation de ces services afin de garantir à tous les corps policiers l'aide dont ils ont besoin pour lutter contre le crime, quel que soit leur effectif ou leur budget. Les directions qui relèvent du sous-commissaire aux Services judiciaires et de protection fournissent ces services.

Direction du service des laboratoires judiciaires

Cette direction fournit des services de soutien scientifique et technique à tous les corps policiers du Canada, aux ministères et aux tribunaux. La Gendarmerie exploite sept laboratoires régionaux et le Laboratoire judiciaire central à Ottawa. Ces établissements emploient plus de 300 scientifiques qui assurent des services de police scientifique dans les domaines suivants: éthylométrie, chimie, toxicologie, sérologie et photographie, examen des cheveux et fibres, des armes à feu, des traces d'outil et des documents. Le Laboratoire judiciaire central abrite aussi l'Office central de la contrefaçon chargé d'examiner les pièces à conviction qui lui viennent de partout au Canada.

L'analyse morphologique des taches de sang est l'examen de la forme, de l'emplacement et de la distribution des taches de sang relevées sur le lieu d'un crime en vue de reconstruire les événements. Ce service est maintenant offert par les laboratoires judiciaires de la GRC à titre de service à la police canadienne. À l'heure actuelle, ces analyses peuvent être effectuées à Ottawa, Vancouver et Edmonton. Le laboratoire de Halifax s'ajoutera à cette liste en 1989.

En 1988-1989, les employés des laboratoires ont présenté plus de 20 000 rapports scientifiques sur des crimes et consacré plus de 2 600 jours à la comparution devant les tribunaux en tant que témoins-experts. Cet effort a

permis d'éclaircir plusieurs crimes graves tels que des meurtres, des tentatives de meurtre, des agressions sexuelles, des fraudes et des infractions liées aux drogues.

Le Laboratoire judiciaire central remplit deux fonctions, soit le soutien opérationnel et l'avancement scientifique. Il vient en aide aux corps policiers canadiens en évaluant pour eux différents équipements et en examinant les propositions de recherche; il fournit de plus des services de consultation aux organismes canadiens et étrangers. On y poursuit aussi l'élaboration d'une méthode d'identification par l'analyse de l'ADN (acide désoxyribonucléique). Comme la molécule d'ADN est unique à chaque individu, cette technique revêt un intérêt énorme pour la police scientifique. Le Laboratoire central d'Ottawa est maintenant en mesure de dispenser un service d'identification par l'analyse de l'ADN; les analyses sont effectuées selon la priorité qu'elles se voient accorder. On prévoit offrir un service centralisé complet après l'achèvement des rénovations au Laboratoire central au printemps 1990. Cette technique a été testée avec succès devant un tribunal criminel d'Ottawa en 1989.

La Section du soutien aux programmes scientifiques et technologiques gère le Programme canadien de science et de technologie à l'appui du maintien de l'ordre. Ce programme, dont les principaux participants sont la Gendarmerie royale du Canada, le Conseil national de recherches du Canada et le Comité de la recherche opérationnelle de l'Association canadienne des chefs de police, a pour mandat l'étude, la mise au point et l'évaluation du matériel de police.

Direction du service de l'identité judiciaire

Cette direction maintient le registre informatisé des dactylogrammes dont le fichier principal contient plus de 410 000 séries d'empreintes digitales de criminels. En 1988-1989, 14 000 empreintes latentes relevées sur les lieux d'un crime ont été transmises à l'Identité. Dans 917 cas, elles ont permis d'identifier le criminel et ainsi fourni des preuves essentielles pour l'éclaircissement du crime. Le Centre d'information de la police canadienne (CIPC), qui est décrit plus loin, contient actuellement plus de deux millions de casiers judiciaires auxquels les divers corps policiers canadiens autorisés ont accès en direct à toute heure du jour ou de la nuit.

La Section de l'administration et de l'enregistrement des armes à feu est chargée de l'émission des certificats d'enregistrement pour armes à feu à autorisation restreinte, et de la tenue d'un registre national de tous les certificats émis. Plus de 935 000 armes à feu à autorisation restreinte figurent actuellement dans ce registre. Les corps policiers peuvent consulter sur demande les renseignements contenus dans ce registre.

La Section des chèques frauduleux apparie les documents frauduleux aux criminels connus et maintient un registre national des individus qui encaissent des chèques frauduleux. L'année dernière, elle a étudié 13 770 cas impliquant des documents d'une valeur totale de plus de 11 millions de dollars. Ce registre contient également des notes utilisées par des cambrioleurs de banque et des lettres de menace.

Le Bureau national d'enregistrement des enfants disparus gère le fichier des enfants disparus du CIPC et assure une liaison constante avec les corps policiers afin de les aider à mener à bien leurs enquêtes sur ces disparitions. «Enfant disparu» s'entend d'un mineur dont la disparition a été signalée à la police et inscrite au CIPC.

En 1988-1989, 56 023 dossiers ont été ajoutés au registre du Bureau national d'enregistrement des enfants disparus. Au cours de la même période, 52 212 dossiers ont été rayés pour diverses raisons. Soixante-trois pour cent d'entre eux ont été rayés dans les 48 heures suivant leur inscription et 92% ont été rayés dans les 60 jours. Il y a toujours eu entre 1 500 et 1 900 dossiers actifs, certains remontant jusqu'à 1969. Au 31 décembre 1988, on détenait 1 590 photos d'enfants disparus. De ce nombre, on comptait 26 enlèvements par un étranger, 103 cas d'enfants égarés ou disparus à la suite d'un accident, 112 enlèvements par un parent, 978 cas de fugue et 371 disparitions pour des raisons inconnues et diverses. Le Bureau sert aussi de centre d'information national sur les enfants disparus et, à ce titre, fait partie d'un réseau de centres d'informations policières établis dans la plupart des États américains.

La Sous-direction des services photographiques fournit un service rapide de traitement photographique à toutes les sections de l'identité locale de la GRC. Elle développe annuellement plus de 3 millions de photos. La plupart de ces travaux photographiques sont de nature judiciaire et ont pour but d'aider les enquêteurs ou de servir d'éléments de preuve devant les tribunaux.

La Direction du service de l'identité judiciaire réunit également des sections qui traitent les demandes de pardon de la Section de la clémence et des pardons de la

Commission nationale des libérations conditionnelles, et effectuent la vérification de casiers judiciaires pour l'attribution de cotés sécuritaires, l'octroi de visas, les demandes de la Cour de citoyenneté ou toute autre question non criminelle.

Direction de l'informatique

Cette direction gère un vaste programme intégré de systèmes et de services de gestion de l'information, nommément le traitement électronique des données, les télécommunications, la gestion des systèmes d'information et le Centre d'information de la police canadienne (CIPC).

Le CIPC est un système informatisé de renseignement servant au stockage, à la récupération et à la diffusion de renseignements opérationnels pour le compte de tous les services de police canadiens. L'accès se fait à partir des 1 535 terminaux reliés en direct à la base de données. De plus, 2 590 autres terminaux sont également reliés à la base par l'intermédiaire de 32 systèmes d'interface, ce qui porte à 4 125 le nombre total de points d'accès répartis dans l'ensemble du pays.

La Direction de l'informatique gère également le Système d'information de police criminelle, qui fournit un service automatisé de données opérationnelles aux enquêteurs hors siège.

Les Services de télécommunication fournissent les systèmes de communication dont a besoin le personnel des opérations hors siège, tels que communications radio et transmission de données et d'images. Ces systèmes relient les grands centres aux détachements isolés et permettent d'assurer la transmission des informations nécessaires à la prestation de services de police actualisés dans toutes les régions du Canada.

Direction du service de l'air

La Direction du service de l'air possède une flotte de 34 aéronefs à voilure fixe et hélicoptères pour le transport répartis dans 23 régions stratégiques au pays. Ces appareils servent notamment au transport d'enquêteurs, de prisonniers et de pièces à conviction, ainsi qu'aux recherches de personnes disparues ou de criminels en fuite. Souvent, ils constituent un des rares moyens de transport et d'approvisionnement pour les

détachements et les localités isolées desservies par la GRC. En 1988-1989, les appareils de la GRC ont parcouru 7,1 millions de kilomètres pour 28 780 heures de vol.

Collège canadien de police

Le Collège canadien de police (CCP) offre des programmes de formation et de perfectionnement, ainsi que des services de recherche, d'information et de consultation aux polices du Canada. Les cours du Collège s'adressent au personnel de la GRC ainsi qu'aux membres de tous les corps policiers du Canada et de l'étranger. En 1988-1989, des 2 357 personnes qui se sont

inscrites, 781 venaient de la Gendarmerie, 1 450 des autres services de police canadiens, 49 de services de police étrangers et 77 d'autres organismes reconnus.

Dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue, le personnel du CCP a élaboré un cours normal de sensibilisation antidrogue à l'intention des agents de formation de la collectivité policière du Canada. Ce cours de deux semaines met l'accent sur la prévention de la toxicomanie au niveau de l'école élémentaire. Grâce aux recherches qu'on y fait en gestion, la formation dispensée par le Collège demeure pratique et actualisée.

Ressources engagées - Services judiciaires

Dépenses (en milliers de dollars)	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Exploitation (crédit 25)	76 314	79 450	85 715	87 004	104 789
Immobilisations (crédit 30)	6 082	12 582	11 035	16 043	20 455
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	188	315	303	328	431
Total partiel	82 584	92 347	97 053	103 375	125 675
Moins: les recettes et les revenus portés au crédit	408	516	1 782	2 040	2 576
Total (net)	82 176	91 831	95 271	101 335	123 099
Années-personnes*	1 453	1 406	1 405	1 418	1 393

* Ces chiffres ne tiennent pas compte des prestations de retraite, ni des années-personnes relatives aux employés temporaires et aux étudiants.

Direction de la police de protection

Cette direction se compose de quatre sous-directions: les Services de protection, la Sécurité technique, la Sécurité ministérielle et la Police des aéroports.

Les Services de protection assurent la sécurité du Gouverneur général, du Premier ministre, de leur famille, des membres du Cabinet, des diplomates étrangers en poste au Canada et de leurs biens. Outre la planification et la mise en oeuvre des mesures de sécurité dans le cadre de la visite de hauts dignitaires, ils doivent également veiller à la sécurité aux grands événements tels que sommets économiques, rencontres internationales et compétitions sportives. En 1988-1989, 282 visites ont nécessité l'intervention de la GRC.

En raison des menaces de violence dont font l'objet les personnes jouissant d'une protection internationale, la GRC doit affecter d'importantes ressources aux enquêtes sur les incidents terroristes et à la protection des dignitaires canadiens et étrangers jouissant d'une protection internationale. Les mesures de protection mises en place dans la région de la Capitale nationale et ailleurs ont été rehaussées par l'intégration de systèmes de sécurité électroniques et d'agents de la paix ayant reçu une formation complète. La Gendarmerie offre ainsi une protection totale aux ambassades, aux consulats et aux personnes jouissant d'une protection internationale. Ces améliorations devraient également réduire le nombre d'années-personnes requises par le programme de police de protection.

Les services de la sécurité technique effectuent des inspections de sécurité et offrent des conseils aux ministères et organismes du gouvernement fédéral dans le domaine de l'informatique, des techniques de sécurité (serrures et techniques de détection) et des systèmes de sécurité.

Par l'entremise du Centre canadien de données sur les bombes (CCDB), la Section de l'enlèvement et de la technologie des explosifs recueille et diffuse des renseignements sur les crimes commis au Canada à l'aide d'explosifs. En 1988, le CCDB a enregistré 82 crimes à la bombe et 25 attentats faisant deux morts et huit blessés et causant des dommages évalués à quelque 740 000 \$.

Il y a eu en outre, en 1988, 18 explosions accidentelles qui ont causé la mort de huit personnes et des blessures à 20 autres, ainsi que des dommages matériels évalués à environ 180 000 \$.

Toujours en 1988, on a découvert 15 engins factices et 31 engins artisanaux.

La Sous-direction de la sécurité ministérielle est chargée d'établir et de faire appliquer la politique interne régissant les activités et les programmes liés à la sécurité du personnel, des installations, des communications et de l'informatique à la GRC. Lorsqu'un manquement à la sécurité est signalé, elle évalue les dommages et s'assure que les mesures appropriées sont prises. En 1988, la Direction de la sécurité ministérielle a effectué 2 913 enquêtes de sécurité et de fiabilité sur des candidats et des employés. De plus, elle a inspecté 247 immeubles et installations de la GRC.

En avril 1987, la Sous-direction de la police des aéroports a fait approuver par le Conseil du Trésor le programme en trois phases d'intensification de la sécurité aéroportuaire, lequel culminera fin en 1989-1990. Ainsi seront complétées les mesures prises par la Gendarmerie pour élargir ses capacités de protection aux dix aéroports internationaux et huit aéroports nationaux qu'elle dessert. La GRC continue de fournir des services de sécurité de haute qualité, notamment la détection des vapeurs d'explosifs, les sections cynophiles, les patrouilles pédestres et motorisées dans les secteurs névralgiques des aéroports, la supervision des vigiles, le contrôle et l'application du système de cartes d'identité. Enfin, elle participe directement avec Transports Canada à l'élaboration et à l'exécution de la réglementation, des normes et des modalités régissant l'aviation et les aéroports.

Direction des normes professionnelles

Cette direction est responsable des comités d'arbitrage et des comités de licenciement et de rétrogradation, qui encadrent le processus interne d'audiences disciplinaires et d'examen des licenciements et rétrogradations. Avec l'aide d'avocats agissant à titre de représentants de la défense et de la poursuite à ces audiences, les membres contre lesquels une plainte a été portée peuvent se faire entendre et être jugés de façon équitable. Les comptes rendus des audiences peuvent ensuite être examinés par le Comité externe d'examen et la Commission des plaintes du public, qui voient à ce que les droits des plaignants et des membres en cause soient protégés.

Gestion générale

La fonction de gestion générale a été créée pour permettre à la GRC de répondre aux exigences du gouvernement, aux nouvelles questions d'intérêt public et aux demandes d'information de la population, des médias et du Parlement. Cette fonction comprend aussi le contrôle de la gestion financière de la Gendarmerie pour assurer la gestion globale des stratégies de planification dans l'intérêt du gouvernement et du public.

Direction des services de gestion

Cette direction élabore des plans de stratégie et de gestion pour le Commissaire, formule les politiques de gestion, effectue l'évaluation des programmes et l'étude de l'administration pour le compte de l'état-major supérieur, et gère l'information destinée aux cadres. Elle prépare chaque année des rapports pour la reddition de comptes et les rapports au Commissaire sur les questions de gestion générale.

Cette année, elle a conçu un plan stratégique en vue d'améliorer la police sociopréventive, les services de police dispensés aux autochtones et aux minorités, et la gestion des ressources humaines. Ce plan permettra aussi d'adapter la GRC aux nouvelles dispositions législatives fédérales et du code de la route, et de renforcer la participation de la Gendarmerie à la lutte antidrogue, de la sensibilisation jusqu'à l'arrestation des trafiquants. La direction étudie actuellement les méthodes et moyens grâce auxquels la GRC réalisera ces objectifs, et on compte les mettre en oeuvre d'ici la fin de 1990. Elle a également analysé les facteurs qui auront des répercussions sur les ententes policières de 1991. Cette analyse servira de fondement aux discussions avec les provinces, les territoires et les municipalités.

En 1988-1989, outre les programmes qui devaient faire l'objet d'une évaluation conformément au cycle quinquennal, on a examiné, dans le cadre des évaluations des programmes et des études spéciales, les ententes de la GRC, le Comité des politiques en matière d'édition et le processus d'affectation des membres civils.

En 1988, on a mis au point un processus révisé de planification afin d'intégrer la stratégie, les opérations et les ressources. Ainsi, on tiendra compte de tous les facteurs environnementaux qui influent sur l'utilisation des ressources, les fluctuations de la charge de travail et la qualité des services. Grâce à ces informations précises, la haute direction sera mieux en mesure de juger de la pertinence des programmes.

Direction de la vérification

Cette direction, qui relève du Comité de la vérification, a procédé à la vérification de quatre divisions opérationnelles et de sept directions en 1988-1989.

Conformément aux normes établies par le Bureau du contrôleur général, la Direction de la vérification a concentré ses efforts sur les systèmes en place afin d'assurer le respect des normes d'efficience, d'économie et d'efficacité dans tous les aspects de l'administration et des opérations.

Bureau de l'administrateur supérieur des Affaires financières

L'administrateur supérieur des Affaires financières est responsable de la gestion des finances de la GRC. Il dirige trois services.

La Sous-direction du contrôle financier et des autorisations donne à la haute direction des conseils sur les méthodes et les politiques financières. Elle articule les nouvelles orientations financières de la GRC pour lui permettre de s'adapter aux fluctuations de la conjoncture économique.

La Sous-direction du budget et de la comptabilité dresse des budgets à court, moyen et long terme qui prennent en compte tous les besoins opérationnels des services de la GRC.

La Sous-direction des systèmes financiers conçoit et maintient tous les systèmes informatiques qui traitent et rassemblent les transactions financières de la Gendarmerie. Elle assure l'automatisation des fonctions financières en vue d'accroître l'efficience à la GRC.

Direction des communications et des relations avec les médias

Cette direction répond aux demandes d'information générale du public et des médias et coordonne les activités de relations publiques de la GRC, l'Orchestre et le Carrousel notamment. Elle publie la *Gazette de la GRC* et la *Trimestrielle* ainsi que des brochures et documents décrivant les programmes et services de la GRC.

En 1988-1989, l'Orchestre a donné 334 concerts, dont 74 dans le cadre de cérémonies officielles. Outre ses nombreux spectacles dans la région de la Capitale nationale, l'Orchestre a fait une tournée à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et dans l'est des Territoires du Nord-Ouest; il s'est produit dans 89 localités en 101 jours. Des spectacles non planifiés ont aussi été donnés au Québec, en Saskatchewan et au Manitoba.

Parmi les faits saillants de l'Orchestre pour l'année qui se termine, on compte une tournée de 31 jours en Australie dans le cadre des cérémonies du bicentenaire de ce pays, 12 spectacles dans des écoles secondaires du Conseil scolaire d'Ottawa, sa participation au téléthon de CFCF à Montréal au profit des hôpitaux pour enfants, et un concert au bal de bienfaisance de la GRC auquel assistait Son Altesse Royale le prince Edward et qui a permis de recueillir 18 000 \$ pour le Prix du duc d'Édimbourg pour la jeunesse canadienne. Enfin, l'Orchestre s'est produit pendant la visite de la reine Beatrix des Pays-Bas au Collège canadien de police et devant 6 500 élèves au Jamboree national des brigades scolaires.

En 1988-1989, les membres de la Section de l'équitation ont représenté la Gendarmerie à 37 reprises dans des cérémonies diverses (escortes, défilés, parades et expositions) à l'exclusion des spectacles du Carrousel. Les écuries de la GRC à Ottawa ont reçu 222 visites de groupe, pour un total de 54 000 visiteurs.

En 1988-1989, le Carrousel a été en tournée pendant 21 semaines; il a donné 44 spectacles à 20 endroits en Ontario et 49 autres dans dix localités de l'Irlande, l'Angleterre, la France, les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne et la Suisse. En tout, les spectacles en Ontario ont attiré 160 000 spectateurs et la tournée en Europe, 657 000.

Direction de l'accès à l'information

Cette direction est un service centralisé de réponse aux demandes d'informations faites aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*; elle formule également des politiques et des modalités afin d'assurer le respect de l'esprit des lois. En 1988-1989, la Direction a répondu à 218 demandes aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et à 3 898 demandes conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Le Bureau des services d'état-major et des liaisons ministérielles répond aux demandes provenant du Solliciteur général et des députés en fournissant des informations précises et complètes. C'est une des nombreuses façons dont la GRC rend des comptes au Parlement.

La Section des examens externes et des appels étudie les comptes rendus des audiences disciplinaires des membres et conseille le Commissaire sur les mesures à prendre. Grâce à ce contrôle impartial, les droits du public et des membres sont protégés.

Administration

À la GRC, l'administration comprend tous les aspects de la gestion du personnel (membres et employés de la Fonction publique), la formation, les services de santé, les approvisionnements et services, les normes professionnelles et les langues officielles. Ces services soutiennent les opérations hors siège et répondent aux exigences du gouvernement à tous les niveaux. Chaque fonction est décrite par direction.

Direction du personnel

Cette direction est responsable de l'affectation des employés réguliers et civils pour toute la Gendarmerie, ce qui comprend les relations fonctionnelles, le recrutement, les enquêtes internes, la rémunération, les effectifs et la classification. Les employés représentent la ressource la plus précieuse de la Gendarmerie et on fait l'impossible pour que chacun soit affecté à un poste à la mesure de ses compétences et de ses aspirations.

La Sous-direction des affaires internes enquête sur les plaintes au sujet de la conduite des membres de la Gendarmerie dans l'exercice de leurs fonctions aux termes de la *Loi sur la GRC*. Elle demeure en rapport avec la Commission des plaintes du public contre la GRC. La Commission est un organe indépendant chargé d'examiner les plaintes du public quand la réponse de la GRC ne satisfait pas le plaignant. La Commission des plaintes du public et le Comité externe d'examen sont maintenant en place et s'assurent que la Gendarmerie rend des comptes au public.

Direction du personnel de la Fonction publique

Cette direction fournit des services de soutien administratif aux employés de la Fonction publique à l'emploi de la Gendarmerie; elle s'occupe notamment de leur recrutement et des affectations.

Le nombre d'employés de la Gendarmerie faisant partie d'une minorité a augmenté en 1988-1989. Le nombre d'handicapés est passé de 230 à 246, les autochtones, de 82 à 91, et les minoritaires visibles, de 45 à 63. On poursuivra les efforts en vue d'accroître la présence de ces groupes et de faire du personnel de la Fonction publique à la GRC un ensemble représentatif de la mosaïque canadienne.

Direction des langues officielles

Cette direction veille au respect de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques qui en découlent. Pour ce faire, elle doit établir des politiques internes et assurer la planification et le contrôle centralisés du Programme des langues officielles et son intégration dans les activités courantes de la GRC.

Le 1^{er} avril 1988, le concept de l'effectif bilingue du service (E.B.S.) a été étendu aux régions bilingues. Ce concept est fondé sur le principe voulant que les services soient offerts par la section et non par le titulaire d'un poste en particulier. Avant cette date, le concept de l'E.B.S. ne s'appliquait qu'au service au public dans les régions de demande importante; il couvre maintenant le personnel et les services centraux dans les deux langues tout en assurant des services de même qualité dans les régions bilingues.

En 1988, un protocole d'entente entre la GRC et le Commissariat aux langues officielles a été élaboré en vue d'accélérer le règlement des plaintes du public en matière de langues officielles. Ce protocole prévoit la décentralisation du traitement des plaintes en permettant au représentant de district du Commissariat de collaborer directement avec l'agent divisionnaire aux langues officielles dans le but de régler certains genres de plainte.

Direction de la formation

Cette direction est responsable de la formation des recrues, de la formation spécialisée en cours d'emploi, de la formation universitaire des membres et des cours offerts au personnel policier canadien et étranger par le Collège canadien de police.

En 1988-1989, 485 membres réguliers et 255 gendarmes spéciaux sont sortis de l'École de la GRC à Regina. On y a aussi donné des cours à 181 employés de Pêches et Océans Canada et d'Emploi et Immigration Canada.

On a donné des cours centralisés dans des domaines opérationnels, techniques et de gestion des ressources humaines afin de permettre aux cadres de rester à la fine pointe des techniques d'enquête, de l'évolution des idées et des progrès technologiques. En tout, on a reçu 65 demandes de 32 pays désirant faire suivre les cours du Collège canadien de police à leur personnel.

Au total, 10 982 personnes ont suivi des cours divisionnaires qui portaient notamment sur les enquêtes, l'application du code de la route, le multiculturalisme et les enquêtes sur les accidents de la circulation. De plus, 2 725 personnes ont suivi des cours d'autoapprentissage sur divers sujets, dont la supervision policière, l'obtention de déclarations et la gestion du temps. Pour aider les membres dans l'exécution de leurs fonctions opérationnelles, la Direction de la formation leur fournit une formation actualisée sous forme de bandes vidéo distribuées dans les détachements et portant, entre autres, sur le transport des matières dangereuses, les techniques d'enquête et d'autres sujets qui sont constamment actualisés.

En 1988-1989, 532 membres de la GRC ont suivi des cours universitaires dans leur temps libre aux frais de la Gendarmerie. Cinquante ont suivi des cours à temps plein pendant un an et 17 poursuivent des études en vue d'obtenir un diplôme universitaire. En général, on finance les études universitaires dans les domaines du

commerce, du droit et de l'administration pour permettre aux enquêteurs et aux gestionnaires de parfaire leurs connaissances en matière d'infractions commerciales, de vérification et de normes professionnelles.

On a consacré 170,5 années-personnes à la formation en langue seconde, dont 130 au Programme de formation linguistique pour les recrues, grâce auquel 91 % des élèves sont devenus bilingues.

Direction des services de santé

Cette direction dispense des services médicaux et de l'aide psychologique aux membres et aux recrues et veille à leur santé sur le plan tant professionnel qu'environnemental. Comme on exige de plus en plus de services d'un nombre limité de policiers, il est primordial d'assurer leur bien-être physique et mental, particulièrement dans cette profession où le stress est omniprésent. Cette année, le Commissaire a adopté le Test d'aptitude physique du policier (TAPP) comme critère de sélection des candidats et des recrues à la fin de leur formation de base. On espère que, grâce au TAPP, la Gendarmerie se dotera de membres capables de bien s'acquitter des tâches policières les plus exigeantes physiquement. Ce test devrait être mis en application en 1990 et sera probablement administré aux membres actifs lorsqu'on en aura terminé l'étude.

Huit des dix cliniques de la GRC au Canada ont sur place des psychologues qui assurent la prévention et les soins psychologiques aux membres. On achève l'élaboration d'un test psychologique pré-engagement qui permettra d'identifier les meilleurs candidats pour le travail policier. Pour prévenir dès que possible les problèmes personnels ou de santé chez les membres et les employés et pour les orienter vers les professionnels de la santé compétents, la GRC a établi un réseau de 400 bénévoles formés comme agents d'orientation.

Direction des approvisionnements et services

Cette direction élabore et met en oeuvre des politiques sur les installations, le transport, le matériel, l'alimentation, les économies d'énergie et divers services.

Les installations de la GRC regroupent 3 183 bâtiments divers et 1 572 terrains. On compte 15 quartiers généraux divisionnaires, 43 quartiers généraux sous-divisionnaires, 721 détachements (dont 239 sont dotés de logements familiaux), 1 398 immeubles divers, tels que des laboratoires, des entrepôts, des garages, des remises, des stations de relais radio, et 1 006 logements familiaux individuels. De tous ces bâtiments, 2 166 appartiennent à la Gendarmerie et 1 017 sont loués d'une municipalité ou d'une entreprise privée, ou encore sont des immeubles fédéraux administrés par Travaux publics Canada.

Les projets de construction et d'acquisition achevés en 1988-1989 comprennent un immeuble sous-divisionnaire, 14 détachements, 39 logements familiaux, 57 terrains, 25 abris pour stations de relais radio, 11 postes de patrouille et 61 autres travaux de construction et de rénovation.

Pour s'acquitter de ses nombreuses fonctions, la Gendarmerie a besoin de toute une gamme de moyens de transport. En 1988-1989, la GRC possédait 7 120 voitures, camions et véhicules tous terrains, 394 embarcations d'eaux intérieures mesurant jusqu'à 9 mètres de longueur, 8 patrouilleurs de 9 à 16 mètres et 34 aéronefs à voilure fixe ou tournante.

Les ressources utilisées par l'Administration figurent au tableau suivant.

Ressources engagées - Administration

Dépenses (en milliers de dollars)	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Exploitation (crédit 25)	135 280	151 887	177 466	188 648	239 160
Immobilisations (crédit 30)	7 896	6 501	23 374	14 715	13 141
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	168	377	375	455	639
Total partiel	143 344	158 765	201 215	203 818	252 940
Moins: les recettes et les revenus portés au crédit			63		
Total (net)	143 344	158 765	201 152	203 818	252 940
Années-personnes*	2 763	3 020	3 196	3 222	3 380

* Ces chiffres ne tiennent pas compte des prestations de retraite, ni des années-personnes relatives aux employés temporaires et aux étudiants.

Faits saillants de 1988-1989

À la demande du gouvernement du Nouveau-Brunswick, le Secrétariat du ministère du Solliciteur général a approuvé la reprise des responsabilités d'application du code de la route dans cette province par la GRC, et 141 années-personnes ont été accordées à la Gendarmerie à cette fin.

En mars 1989, le Commissaire, en collaboration avec le ministère du Solliciteur général, a été l'hôte à Ottawa de la conférence intitulée «La police dans une société pluraliste». Des représentants des divers paliers de gouvernement, des corps policiers, des minorités, des peuples autochtones, de la jeunesse et du monde universitaire se sont réunis pour discuter des meilleures façons d'améliorer la prestation des services de police dans une société multiculturelle. On a formulé 170 recommandations visant l'amélioration des services de police offerts aux autochtones et aux communautés culturelles. Ces recommandations, ainsi que celles du

Groupe de travail sur la police de l'Ontario et d'autres commissions provinciales d'enquête, font actuellement l'objet d'une étude et d'un plan de mise en oeuvre.

Le Commissaire a commandé une étude des services de police fournis aux autochtones par la Gendarmerie afin de déterminer comment ces services pourraient être améliorés. On attend les résultats de cette étude à la fin de 1989.

On a mis sur pied une équipe nationale de recrutement dont le mandat est d'accroître le nombre de minoritaires visibles, d'autochtones, de francophones et de femmes recrutés par la GRC. En 1988-1989, on a embauché 21 minoritaires visibles comme membres réguliers, deux handicapés comme membres civils, un minoritaire visible comme membre civil et 34 autochtones comme gendarmes spéciaux.

En décembre 1988, la GRC a créé la Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale et des sections connexes. Elles mènent des enquêtes criminelles en rapport avec la sécurité du pays et assurent la liaison avec le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).

Les enquêtes qui ont été menées cette année au chapitre de la sécurité nationale ont porté notamment sur:

- un ancien résidant du Canada qui a fait l'objet de huit accusations aux termes du *Code criminel* à la suite de l'explosion survenue à l'aéroport de Narita (Japon) en 1985. Le gouvernement du Canada tente actuellement d'obtenir l'extradition de cette personne;
- l'écrasement d'un avion d'Air India (vol 182) le 23 juin 1985;
- une opération étrangère de renseignement à St-Jean (Terre-Neuve). Cette enquête, effectuée en collaboration avec le SCRS, a mené à l'arrestation d'un agent de renseignement qui a été accusé d'espionnage en vertu de la *Loi sur les secrets officiels*, reconnu coupable et condamné à deux peines concurrentes de neuf ans d'emprisonnement;
- un terroriste reconnu du Front populaire de libération de la Palestine qui a obtenu le statut d'immigrant reçu au Canada en faisant de fausses déclarations. Cette affaire est maintenant devant une commission d'immigration étant donné que l'individu revendique le statut de réfugié politique.

Dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue, la GRC a mis l'accent sur la réduction de l'offre et de la demande de drogue par l'application de la loi et des programmes de sensibilisation. Par ordre de priorité, on s'attaque d'abord à l'héroïne, à la cocaïne, aux drogues chimiques et enfin au cannabis. Les saisies d'héroïne en 1988-1989 ont connu une augmentation de 100 % par rapport à l'année précédente.

Reconnaissant que le problème de la drogue au Canada ne représente qu'une infime partie de ce fléau international, la GRC a formé à diverses techniques d'enquête 49 membres de services de police étrangers. Elle a élargi également tous les domaines de liaison et d'assistance internationales.

On s'attend à ce que la coopération internationale nuise à l'approvisionnement en drogues illicites, mais on a aussi mené dans de nombreuses localités et écoles des programmes de sensibilisation afin d'abaisser la demande de ces drogues au Canada. Les efforts anti-drogues se poursuivront de façon intensive jusqu'à ce que les effets à long terme de la coopération internationale et des programmes de sensibilisation au Canada commencent à se faire sentir.

En 1988-1989, la GRC a assuré la sécurité à plusieurs événements d'importance, dont le Sommet économique de Toronto, la Conférence du GATT à Montréal et la visite de 282 chefs d'État et dignitaires étrangers, tels

que le président Bush des États-Unis et des membres de la famille royale. Le deuxième volet du programme en trois phases d'intensification de la protection aéroportuaire a été mis en oeuvre en 1988-1989. Avec ce programme, la GRC veut accroître ses capacités de protection dans les dix aéroports internationaux et huit aéroports nationaux. La phase achevée cette année comportait l'ajout de 84 années-personnes.

La GRC a amélioré sa formation en langue seconde par la mise en oeuvre du Programme de formation linguistique pour les recrues qui permet à celles-ci d'apprendre la deuxième langue officielle dès l'engagement.

La GRC a maintenu sa contribution à l'Étude de l'application des lois fédérales (EALF), étude menée par le Ministère. Le Commissaire a siégé au comité des sous-ministres responsables du maintien de l'ordre. Un membre de la Gendarmerie reste détaché au secrétariat d'EALF pour participer à des projets de recherche et à l'élaboration de programmes destinés à accroître l'efficacité et l'efficience de l'application des lois fédérales. Des lignes directrices ont été préparées sur l'emploi et l'entretien des armes à feu par les membres des organismes fédéraux chargés du maintien de l'ordre à l'exception de la GRC qui a ses propres directives. La Gendarmerie a également appliqué les ententes sur la formation au maniement des armes à feu et à leur réparation.

Le Comité externe d'examen et la Commission des plaintes du public ont été créés par la *Loi sur la GRC* afin de garantir au public et aux membres de la Gendarmerie un processus équitable d'examen et de rehausser la reddition de comptes interne et externe. Un règlement comprenant un code de déontologie a été adopté et est maintenant en vigueur.

En 1988-1989, les services de police à contrat ont perdu 165 années-personnes en Alberta et au Manitoba par suite de mesures provinciales de réduction progressive des effectifs.

Objectifs pour 1989-1990

Dans son énoncé directionnel pour 1989-1990, le Commissaire a décrit les objectifs de la GRC pour l'année qui vient et les suivantes. Certains de ces buts pourront être réalisés en 1989-1990, mais d'autres

nécessiteront des changements organisationnels importants qui demanderont plusieurs années.

La Gendarmerie accordera son soutien au Processus de détermination du statut de réfugié sous forme d'enquêtes, de connaissances techniques et d'informations, conformément aux nouvelles dispositions législatives qui visent à garantir que les véritables réfugiés seront traités de façon humaine dans des délais raisonnables. Les demandes étant traitées efficacement, l'arriéré sera amoindri, tout comme l'incertitude de ces immigrants quant à leur avenir.

La conception d'outils technologiques tels que l'analyse de l'ADN, dont pourront bénéficier tous les corps policiers canadiens, sera d'un grand secours dans les enquêtes criminelles. La GRC choisira des causes-types qui seront soumises aux tribunaux afin qu'on établisse clairement les limites imposées par le système de justice pénale avant d'étendre ce service à l'ensemble du pays.

Les services de protection se doteront des meilleurs systèmes d'alarme et de surveillance électronique et pourront ainsi redéployer des ressources humaines précieuses. La centralisation de la protection des personnes de marque et l'intégration des ressources mobiles d'intervention rendront également cette fonction plus efficace et efficiente. Ces deux mesures faciliteront la tâche de la GRC dans son nouveau rôle de service de protection à la Cour suprême du Canada.

La GRC prévoit élargir les programmes de prévention criminelle et valoriser l'aide aux victimes d'actes criminels, particulièrement les victimes de violence familiale et les enfants victimes d'agression sexuelle. La Gendarmerie veut encourager les citoyens à collaborer

en apportant leurs propres solutions aux problèmes des victimes.

En 1989-1990, la GRC élaborera une stratégie complète d'amélioration des services de police dispensés aux autochtones à la lumière de l'étude exhaustive entreprise en 1988 sur ce sujet et dont les recommandations devraient être publiées à la fin de 1989.

On jugera également les services qu'offre la Gendarmerie aux minorités visibles dans le cadre de la planification stratégique, et on dressera un plan de mise en oeuvre en vue de rehausser la qualité et la prestation de ces services.

La GRC a un défi de taille à relever en matière d'environnement: il lui faut réagir efficacement aux nouvelles lois et aux préoccupations du public concernant l'environnement. Les peines sévères pour les crimes contre l'environnement obligeront la GRC à accroître ses services dans ce domaine, outre ceux qui sont déjà nécessaires pour assurer le respect des lois sur les oiseaux migrateurs et le transport des matières dangereuses. Elle compte collaborer étroitement avec les autres ministères et organismes compétents pour garantir la protection de l'environnement.

Le Gendarmerie intensifiera les programmes de police sociocommunautaire, lesquels visent à créer un partenariat authentique entre la police et les citoyens. On encourage les collectivités à former des groupes consultatifs de citoyens qui isolent les problèmes sociaux et suggèrent des façons de resserrer les liens entre les policiers et le public. Ce partenariat s'élargira pour promouvoir un effort collectif de maintien de l'ordre au sein de la communauté policière du Canada.

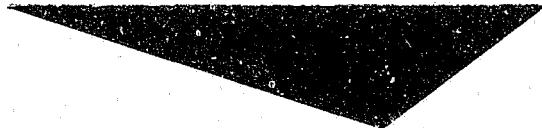


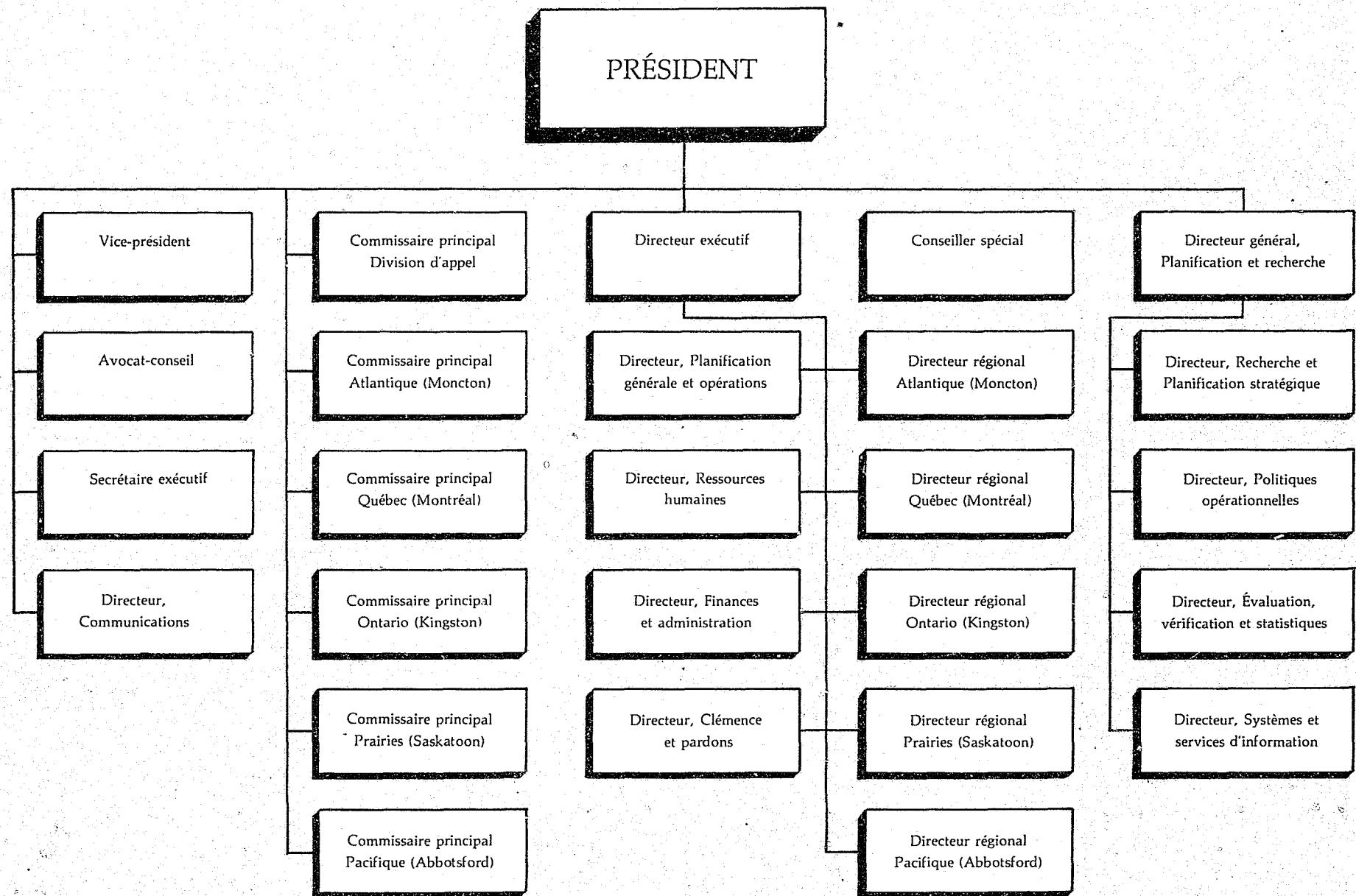
La Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) exerce un pouvoir exclusif sur la mise en liberté sous condition de tous les détenus sous responsabilité fédérale (détenus condamnés à une peine de deux ans ou plus). Elle exerce aussi ce pouvoir à l'égard de certains détenus sous responsabilité provinciale, c'est-à-dire ceux qui purgent une peine de moins de deux ans dans les territoires et les provinces autres que le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique, qui ont leur propre commission des libérations conditionnelles.

De plus, la CNLC fait des enquêtes et des recommandations au sujet de la réhabilitation (pardon) et de la prérogative royale de clémence.

Ces responsabilités découlent de la *Loi sur la libération conditionnelle* et de son règlement d'application, pour les questions liées à la libération conditionnelle, et de la *Loi sur le casier judiciaire*, dans le cas de la réhabilitation et de la prérogative royale de clémence. Parmi les autres textes législatifs qui confèrent des pouvoirs à la CNLC, mentionnons la *Loi sur les pénitenciers*, la *Loi sur les prisons et les maisons de correction*, et le *Code criminel*.

COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES





COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS
CONDITIONNELLES

Faits saillants de 1988-1989

Politiques décisionnelles

Politiques décisionnelles prélibératoires - Le 1^{er} mars 1988, la CNLC a mis en vigueur des politiques décisionnelles prélibératoires qui reflètent son engagement de favoriser la transparence, le respect de l'obligation de rendre compte et l'uniformité du processus décisionnel. Ces politiques permettent de structurer clairement les prises de décision concernant la mise en liberté sous condition. Ainsi, dans tout le Canada, les commissaires appliquent les mêmes critères décisionnels et se fondent d'abord et avant tout sur l'évaluation et le contrôle du risque pour la population.

Depuis leur mise en oeuvre, les politiques décisionnelles prélibératoires font l'objet d'un suivi, et la CNLC examine actuellement les données afin de déterminer les points susceptibles d'être améliorés. Les modifications seront donc apportées à la lumière de l'expérience vécue. Au cours de l'année écoulée, les commissaires et les employés de la CNLC, le personnel du Service correctionnel du Canada (SCC) ainsi que les détenus se sont familiarisés avec cette nouvelle manière d'examiner les cas. Des brochures expliquant les politiques ont été distribuées à tous les détenus.

Information statistique générale sur la récidive - Après plusieurs années de recherche, le Secrétariat du Ministère a, de concert avec la CNLC et le SCC, élaboré un mécanisme de prévision de la récidive. Établie à partir de probabilités statistiques, cette formule aide à prévoir les risques de récidive pour chaque détenu. Elle tient compte de 15 facteurs et est utilisée depuis janvier 1989. Ces facteurs portent principalement sur la nature, la gravité et la fréquence des activités criminelles. Les agents de gestion des cas du SCC remplissent la formule peu après l'arrivée du détenu au pénitencier; le coefficient obtenu est ensuite consigné au dossier. Avant la prise d'une décision concernant la mise en liberté sous condition, cette information est pondérée en fonction des facteurs dynamiques ou évolutifs du cas.

Le coefficient obtenu à l'aide de cette formule n'est que l'un des éléments d'information qui interviennent dans l'évaluation globale du risque. Une étude récente a permis de valider l'efficacité de cet instrument pour les détenus de sexe masculin. Pour le moment il ne doit servir à l'évaluation ni des autochtones, ni des délinquantes, ni des détenus sous responsabilité provinciale, puisqu'il n'a pas été validé dans leur cas. Avec l'aide de la Direction des affaires correctionnelles du Secrétariat, la Commission a fait faire une étude afin de mettre au point une formule semblable pour l'évaluation des détenus autochtones.

Politiques décisionnelles postlibératoires - Les politiques décisionnelles postlibératoires sont entrées en vigueur le 2 janvier 1989, à l'issue de séances de formation conjointe de la CNLC et du SCC tenues à l'Administration centrale et dans les Régions. Ces politiques régissent le processus postcarcéral et, plus précisément, les prises de décision concernant la suspension, la cessation et la révocation de la liberté sous condition, ainsi que la réattribution de la réduction de peine. La CNLC effectue un suivi de ces politiques depuis leur mise en vigueur et elle apportera les améliorations qui s'imposent.

Évaluation des modifications apportées à la Loi sur la libération conditionnelle

Des modifications apportées en juillet 1986 à la *Loi sur la libération conditionnelle* soumettent la CNLC à deux nouvelles dispositions. La première prévoit, dès l'expiration du sixième de la peine, l'examen du cas de tous les détenus sous responsabilité fédérale, favorisant ainsi la réinsertion sociale de ceux qui ne présentent pas un risque trop grand pour la collectivité. La deuxième habilité la CNLC, à la suite du renvoi du cas par le Service correctionnel du Canada, à maintenir un détenu en incarcération au-delà de la date fixée pour sa mise en liberté surveillée. Ces dispositions protègent le public en retardant la mise en liberté des détenus qui, aux yeux de la CNLC, risquent de récidiver avec violence. Les détenus peuvent être maintenus en incarcération jusqu'à la toute fin de leur peine.

Au cours de l'année écoulée, on a procédé à des examens approfondis afin d'évaluer l'effet des nouvelles dispositions sur les détenus, les établissements, le système de justice pénale et l'ensemble de la société.

Formation et perfectionnement des commissaires

En 1988-1989, il y a eu dans les cinq Régions (Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Pacifique) des ateliers sur les politiques décisionnelles postlibératoires et des séances de formation mixte (CNLC et SCC) sur le modèle intégré de gestion des peines. Les ateliers ont en outre porté sur les stratégies de gestion des cas et sur la formule de prévision de la récidive.

En mars 1989, deux séances de formation sur la rédaction des motifs de décision (les commissaires de la CNLC rédigent, pour les détenus, un compte rendu des motifs à l'appui de leurs décisions) ont été organisées à l'intention des membres de la Commission des libérations conditionnelles de l'Ontario.

Division d'appel

La Division d'appel réexamine les décisions contestées et formule des recommandations concernant les demandes de réhabilitation et de clémence. La CNLC y affecte quatre commissaires.

La *Loi sur la libération conditionnelle* permet aux détenus sous responsabilité fédérale de demander un réexamen des décisions qui leur sont défavorables. En règle générale, la Division d'appel peut maintenir la décision rendue, la modifier, fixer une nouvelle date d'audition ou ordonner un nouvel examen; dans chaque cas, le détenu reçoit un compte rendu écrit des motifs de la décision.

En 1988-1989, la Division d'appel a été saisie de 1 267 demandes de réexamen. Dans environ 15% des cas admissibles, la décision a été modifiée. Les décisions renversées le plus souvent portaient sur la semi-liberté et la réattribution de la réduction de peine.

La Division d'appel aide la CNLC à rendre des décisions plus judicieuses en repérant les irrégularités dans l'application des politiques et des procédures et en insistant sur l'équité. Le document sur l'énoncé de mission précise que la Commission doit veiller à ce que la décision et le processus menant à l'examen du cas soient équitables. En outre, la décision doit être impartiale et rationnelle, et respecter les droits du détenu.

Afin de se constituer un recueil de jurisprudence, la Division a commencé à publier les "Rapports de la Division d'appel", qui exposent certains cas complexes et indiquent le cheminement suivi dans la prise de décision. Ces rapports sont distribués à tous les commissaires ainsi qu'aux intéressés au sein du système de justice pénale.

Division de la clémence et des pardons

Aux termes de la *Loi sur le casier judiciaire*, la CNLC doit donner suite aux demandes de réhabilitation. Elle fait faire les enquêtes qui s'imposent, habituellement par la GRC, puis formule des recommandations. Celles-ci sont présentées au Solliciteur général qui les soumet à l'approbation du Cabinet.

En 1988-1989, 15 357 demandes de réhabilitation ont fait l'objet d'une enquête. La Division d'appel s'est penchée sur 10 347 cas: 81 ont été rejetés et 9 869 ont été approuvés; 93 réhabilitations ont été révoquées.

La CNLC reçoit également, par l'entremise du Solliciteur général, des demandes de pardon en vertu de la prérogative royale de clémence. Les demandes proviennent de personnes qui ne sont pas admissibles à une réhabilitation aux termes de la *Loi sur le casier judiciaire*. En 1988-1989, on en a reçu 45 et la Commission a présenté 18 recommandations: 11 favorables et 7 refus.

La Division de la clémence et des pardons s'était donné pour objectif en 1986 de ramener à 6 mois le délai de traitement qui était d'environ 18 mois. Cet objectif a été atteint et même dépassé puisque la moyenne en 1988 a été de 4,9 mois.

Depuis janvier 1988, le nombre des demandes de réhabilitation est à la hausse. En effet, en 1985, 11 227 demandes ont été reçues alors qu'il y en a eu 21 822 en 1988, soit une augmentation de 94,3%.

Division des ressources humaines

La Division des ressources humaines s'occupe des programmes de gestion des ressources humaines (classification, dotation, rémunération et avantages sociaux, relations de travail, formation et perfectionnement, équité en matière d'emploi, etc.) et du programme des langues officielles. Elle était aussi responsable de la coordination des services de traduction jusqu'en novembre 1988, lorsque cette fonction a été confiée au Secrétariat exécutif.

En 1988-1989, l'une des principales tâches de la Division a été d'achever la vaste restructuration entreprise par la Commission. Étant donné la complexité de cette réorganisation, touchant les bureaux tant de l'Administration centrale que des Régions, le comité directeur a continué à examiner les structures et les plans de dotation proposés. De plus, la répartition des ressources a fait l'objet de pourparlers auprès des sections locales des syndicats à l'Administration centrale et dans les Régions. La restructuration a été presque terminée dans les Régions, et des progrès ont été réalisés à l'Administration centrale. Cette initiative se poursuivra en 1989-1990.

Au cours de l'année, la Division a mis en place un programme d'aide aux employés et produit un guide pour l'initiation des nouveaux employés à l'Administration centrale. Une version modifiée du guide sera préparée pour les Régions. Un colloque sur les relations de travail a été organisé pour les gestionnaires, et des séances de formation linguistique ont été offertes sur place aux employés intéressés.

documents, des biens immobiliers et du matériel, ainsi que les services de sécurité, de télécommunications, de gestion des formules, d'imprimerie et d'informatique.

À la suite de l'invitation lancée par Approvisionnements et Services Canada, la CNLC participe au projet pilote concernant le Système automatisé de contrôle budgétaire et d'opérations financières, et sa liaison avec leur système commun d'entrée des données sur les opérations financières. Le système était pleinement opérationnel en 1988-1989.

Au cours de l'année, une équipe des Archives nationales a examiné le système de gestion des dossiers afin de s'assurer que la CNLC se conformait aux exigences du Conseil du Trésor. Ses recommandations ont été passées en revue, puis mises en oeuvre.

Une nouvelle politique du Conseil du Trésor sur la sécurité a été mise en vigueur. Des politiques et des procédures internes ont été élaborées et mises en application dans tous les centres de la CNLC. Il faudra sans cesse des cours de formation et de recyclage, mais les retards liés aux attestations de sécurité ont été en grande partie éliminés, ce qui permet d'accélérer d'autant le processus de dotation.

En 1988-1989, les dépenses de la CNLC se sont élevées à 18,8 millions de dollars comparativement à 18,1 millions l'année précédente. Le nombre d'années-personnes est passé de 310 à 312.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Le traitement des demandes de renseignements présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* incombe à une équipe distincte. Le coordonnateur du programme examine chaque demande, et l'équipe élabore la politique, en contrôle l'application et assure la liaison avec des représentants d'autres ministères et des bureaux des commissaires à l'Information et à la Protection de la vie privée.

Division des services financiers et administratifs

La Division des services financiers et administratifs gère les systèmes financiers de la CNLC (comptabilité et planification financière) et assure la gestion des

En 1988-1989, 424 demandes ont été présentées en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, soit une augmentation de 6,5% par rapport aux 412 reçues l'année dernière. Environ 26% de ces demandes ont été traitées dans un délai de 30 jours malgré la nécessité de consulter d'autres ministères, ce pour quoi la Loi autorise une prolongation de 30 jours. En tout, 60 380 pages de renseignements ont été examinées.

Au cours de l'année, la CNLC a également traité quinze demandes présentées aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*. De ce nombre, trois provenaient des médias et douze, du public. Dans cinq cas, tous les renseignements désirés ont été communiqués, quatre demandes ont nécessité le recours à une exception complète et quatre autres visaient l'obtention de renseignements pour lesquels la Commission n'avait pas de dossier.

Division des communications

La Division des communications joue un rôle indispensable au travail de la CNLC. Les *Lois révisées du Canada* (1985) sont entrées en vigueur au cours de l'année 1988-1989. Vu les changements apportés à la numérotation de la loi et à la terminologie française du régime de mise en liberté sous condition, toutes les publications de la Commission sont devenues périmées. Ainsi, la Division s'est employée à mettre à jour chaque publication tout en menant de front un programme rigoureux de diffusion des nouvelles politiques. Par ailleurs, elle a mis sur pied un programme proactif de relations avec la presse. En effet, des agents chargés des relations avec les médias ont rencontré des rédacteurs en chef, des éditeurs et des radiodiffuseurs afin de leur expliquer le travail de la CNLC.

Division des systèmes et des services d'information

La Division des systèmes et des services d'information (SSI) entretient et élabore des systèmes informatiques et assure la formation pour les logiciels qu'elle met au point. Au cours de l'année, le nombre d'employés à la Division est passé de deux à sept.

Les SSI ont collaboré avec le SCC à l'élaboration du Système de gestion des détenus, qui remplacera le Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle de la CNLC. Parmi les autres projets exécutés en 1988-1989, mentionnons l'automatisation, dans tout le pays, des formules d'accompagnement des politiques décisionnelles prélibératoires, le réaménagement de la salle des ordinateurs, la mise en oeuvre du programme "courrier instant" à l'Administration centrale et l'achat d'un système permettant de sauvegarder toutes les données en mémoire.

Bureaux régionaux

Les décisions liées à la mise en liberté sous condition sont prises par des commissaires affectés dans les cinq bureaux régionaux (Atlantique : Moncton (Nouveau-Brunswick); Québec : Montréal; Ontario : Kingston; Prairies : Saskatoon (Saskatchewan); et Pacifique : Abbotsford (Colombie-Britannique)). Les commissaires se rendent dans les divers établissements correctionnels pour y diriger des audiences. Les bureaux régionaux travaillent en étroite collaboration les uns avec les autres et avec l'Administration centrale à Ottawa afin d'appliquer la politique de la CNLC et de faire connaître le travail de celle-ci au public.

Analyse statistique des décisions de la CNLC

Tableau I

*Répartition, par catégorie, des décisions concernant
la libération conditionnelle totale dans le cas des détenus sous responsabilité
provinciale relevant de la compétence de la CNLC**

Catégorie de décision	1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988		1988-1989		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Décisions préalables à la mise en liberté	Favorables	1166	40,8	967	40,4	991	47,6	1242	51,8	1008	47,5
	Défavorables	1369	48,9	1120	46,7	905	43,4	672	28,0	553	26,0
Total		2535	88,6	2087	87,1	1896	91,0	1914	79,9	1561	73,5
Décisions postérieures à la mise en liberté ¹		325	11,4	309	12,9	188	9,0	306	12,8	393	18,5
Décisions administratives et autres ²								176	7,3	170	8,0
Total		2860	100	2396	100	2084	100	2396	100	2124	100

* Il s'agit surtout de détenus des Régions de l'Atlantique et des Prairies

1. Comprend les cas où il y a eu modification des modalités, annulation de la suspension, révocation avec ou sans réduction de peine et levée des conditions de la libération conditionnelle.
2. Comprend les cas où il y a eu décision différée, aucune mesure, mesures proposées, report ou erreur de codage. Les chiffres à cet égard n'étaient pas disponibles avant 1987-1988.

Source: Système d'information sur les détenus — SCC/1983-1984 à 1986-1987
Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle — CNLC/1988-1989

Tableau II

*Répartition, par catégorie, des décisions concernant
la semi-liberté dans le cas des détenus sous responsabilité
provinciale relevant de la compétence de la CNLC**

Catégorie de décision	1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988		1988-1989		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Décisions préalables à la mise en liberté	Favorables	585	45,4	511	47,2	547	47,7	641	48,6	504	42,7
	Défavorables	417	32,4	390	36,0	354	30,9	350	26,5	310	26,2
Total		1002	77,7	901	83,2	901	78,6	991	75,1	814	68,9
Décisions postérieures à la mise en liberté ¹		287	22,3	182	16,8	245	21,4	239	18,1	227	19,2
Décisions administratives et autres ²								89	6,7	140	11,9
Total		1289	100	1083	100	1146	100	1319	100	1181	100

* Il s'agit surtout de détenus des Régions de l'Atlantique et des Prairies

1. Comprend les cas où il y a eu modification des modalités, annulation de la suspension, révocation avec ou sans réduction de peine.

2. Comprend les cas où il y a eu décision différée, aucune mesure, mesures proposées, report ou erreur de codage. Les chiffres à cet égard n'étaient pas disponibles avant 1987-1988.

Source: Système d'information sur les détenus — SCC/1983-1984 à 1986-1987
Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle — CNLC/1988-1989

Tableau III

*Répartition, par catégorie, des décisions concernant
la semi-liberté dans le cas des détenus sous responsabilité
fédérale*

Catégorie de décision		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988		1988-1989	
		Nombre	%								
Décisions préalables à la mise en liberté	Favorables	4135	44,6	4062	43,7	4656	49,8	4458	42,0	4128	39,6
	Défavorables	2303	24,8	2451	26,4	2291	24,5	2685	25,3	2688	25,8
	Total	6438	69,4	6513	70,0	6947	74,3	7143	67,3	6816	65,4
Décisions postérieures à la mise en liberté ¹		2841	30,6	2787	30,0	2407	25,7	2576	24,3	2460	23,6
Décisions administratives et autres ²								894	8,4	1143	11,0
	Total	9279	100	9300	100	9354	100	10613	100	10419	100

1. Comprend les cas où il y a eu modification des modalités, annulation de la suspension, révocation avec ou sans réduction de peine.

2. Comprend les cas où il y a eu décision différée, aucune mesure, mesures proposées, report ou erreur de codage. Les chiffres à cet égard n'étaient pas disponibles avant 1987-1988.

Source: Système d'information sur les détenus — SCC/1983-1984 à 1986-1987
Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle — CNLC/1988-1989

Tableau IV

*Répartition, par programme,
des décisions de la CNLC concernant les détenus sous
responsabilité fédérale et les détenus sous responsabilité provinciale¹*

Catégorie de décision	1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988		1988-1989	
	Nombre	%								
Permission de sortir avec surveillance	348	1,1	249	0,8	308	1,0	382	1,3	313	1,0
Permission de sortir sans surveillance	1396	4,4	1669	5,4	1707	5,6	1897	6,3	1637	5,6
Semi-liberté	10568	33,5	10383	33,8	10500	34,3	11932	39,7	11600	30,5
Libération conditionnelle totale	8490	26,9	8806	28,6	9036	29,5	11002	36,6	10569	36,0
Liberté surveillée	2924	9,3	3598	11,7	3913	12,8	4680	15,6	4985	17,0
Autre ²	7811	24,8	6045	19,7	5157	16,8	176	0,6	257	0,9
Total	31537	100	30750	100	30621	100	30069	100	29361	100

1. Certains des changements touchant le nombre de décisions peuvent s'expliquer par les modifications apportées aux textes législatifs et aux politiques.

2. Il s'agit des cas pour lesquels on n'a pu déterminer le programme. Les écarts peuvent s'expliquer par des modifications de codage plutôt que par des changements réels touchant le nombre des décisions.

Source: Système d'information sur les détenus — SCC/1983-1984 à 1986-1987
Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle — CNLC/1988-1989

Tableau V

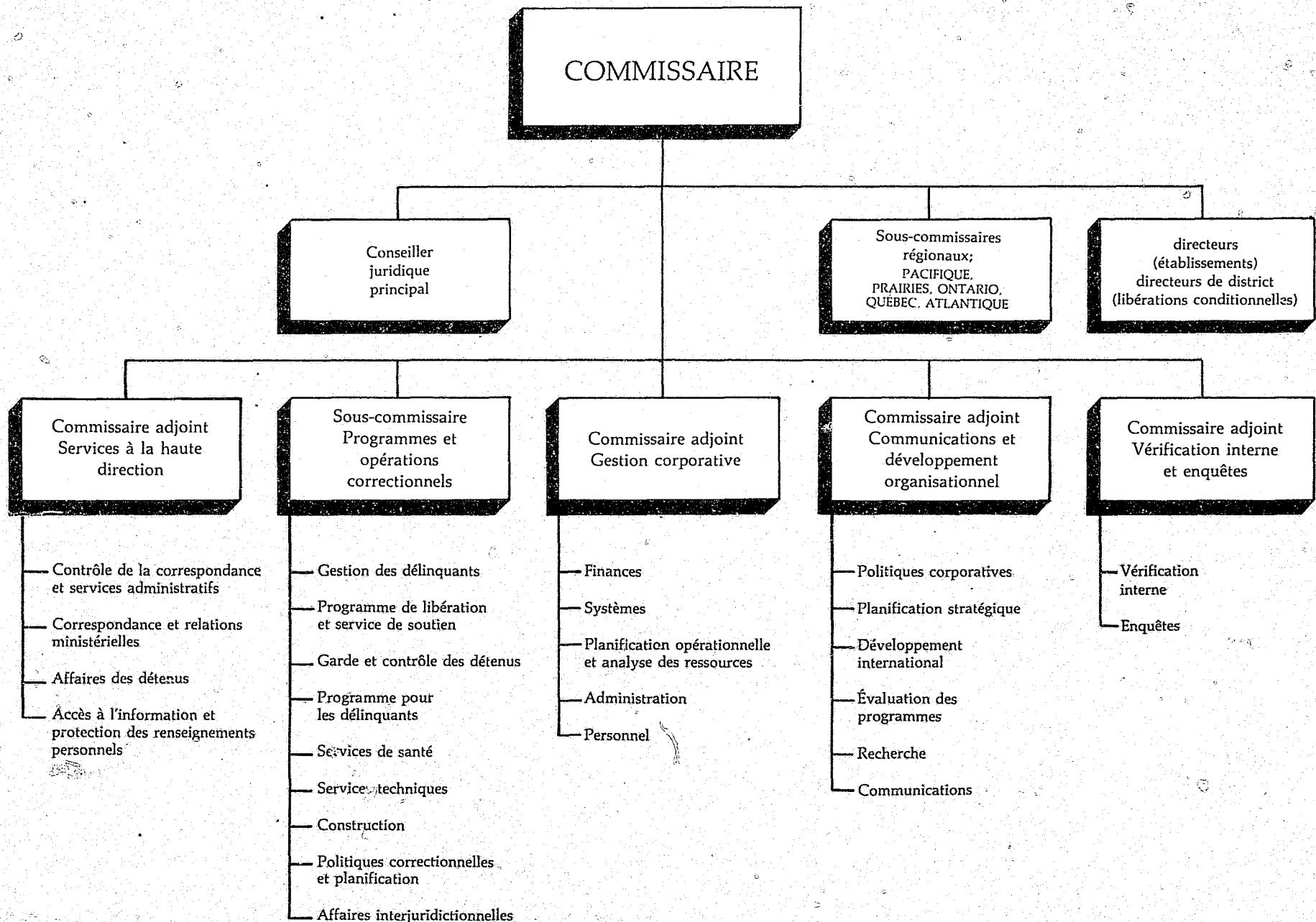
*Répartition, par catégorie, des décisions concernant
la libération conditionnelle totale dans le cas des détenus sous
responsabilité fédérale*

Catégorie de décision		1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988		1988-1989	
		Nombre	%								
Décisions préalables à la mise en liberté	Favorables	1688	30,0	1626	25,4	2117	30,4	2237	26,0	1782	21,1
	Défavorables	2754	48,9	3442	53,7	3657	52,6	4010	46,6	4250	50,3
	Total	4442	78,9	5068	79,1	5774	83,0	6247	72,6	6032	71,4
Décisions postérieures à la mise en liberté ¹		1188	21,1	1342	20,9	1181	17,0	1505	17,5	1522	18,0
Décisions administratives et autres ²								854	9,9	891	10,6
	Total	5630	100	6410	100	6955	100	8606	100	8445	100

1. Comprend les cas où il y a eu modification des modalités, annulation de la suspension, révocation avec ou sans réduction de peine et levée des conditions de la libération conditionnelle.

2. Comprend les cas où il y a eu décision différée, aucune mesure, mesures proposées, report ou erreur de codage. Les chiffres à cet égard n'étaient pas disponibles avant 1987-1988.

Source: Système d'information sur les détenus — SCC/1983-1984 à 1986-1987
Système automatisé d'information sur la libération conditionnelle — CNLC/1988-1989



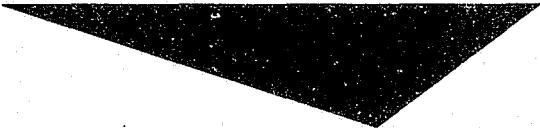
SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA



Le Service correctionnel du Canada (SCC) est une composante majeure du système de justice pénale. Il contribue à la protection de la société en incitant et en aidant les détenus à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr et humain.

Au cours de l'exercice 1988-1989, le SCC a utilisé 10 457 années-personnes, soit 33 de moins que l'année précédente. Les dépenses se sont élevées à 768,8 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 0,8 % (5,8 millions) par rapport à 1987-1988. D'autres renseignements figurent dans la section du présent rapport intitulée Sommaires des ressources.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA



Organisation

Le SCC a une organisation complexe. Il fournit des services dans tout le pays, non seulement au sein des établissements correctionnels, mais aussi dans la collectivité. Ces services sont variés et influent sur la sécurité du public. Le Service veille à assurer un équilibre entre la nécessité de régir l'élaboration des politiques et la planification des programmes au niveau central, et celle de conférer suffisamment de pouvoirs et de responsabilités aux autorités locales pour accroître la qualité des programmes. Étant donné que les détenus dont s'occupe le SCC sont dispersés un peu partout au pays, ses services sont généralement décentralisés.

Le SCC comporte trois niveaux: l'Administration centrale, les administrations régionales, et les établissements et les bureaux de libération conditionnelle. Les cinq administrations régionales sont les suivantes: Atlantique - Moncton (Nouveau-Brunswick), Québec - Laval, Ontario - Kingston, Prairies - Saskatoon (Saskatchewan), et Pacifique - Abbotsford (Colombie-Britannique). Leur tâche consiste surtout à dispenser des services et à bien gérer les unités relevant de leur compétence.

Au 31 mars 1989, le SCC administrait 44 établissements, 14 centres correctionnels communautaires et 64 bureaux de libération conditionnelle. L'organigramme de la page 52 illustre la structure du Service.

Sommaires des ressources

Les activités du SCC se divisent en sept grands secteurs. Voici une brève description de ces secteurs d'activité, et des données sur les ressources utilisées depuis cinq ans.

Gestion des cas

Ce processus consiste à préparer les détenus à devenir des citoyens qui respectent les lois et apportent leur contribution à la société. Pour ce faire, on leur offre des services de counseling et diverses possibilités de s'épanouir sur les plans social, émotif, physique et spirituel, en plus de les surveiller une fois qu'ils sont en liberté sous condition.

Sommaire des ressources: Gestion des cas

	1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988		1988-1989	
	000\$	A.-P.								
Programmes pour les délinquants - Activités générales	6 769	83	6 019	89	5 612	90	6 870	121	7 599	127
Aumônerie	3 067	23	3 388	22	3 424	22	3 603	19	3 942	17
Programmes sociaux et communautaires	28 852	348	30 766	363	38 306	353	38 402	327	43 523	288
Gestion des cas	63 534	1 393	65 421	1 431	81 789	1 390	87 941	1 389	85 159	1 386
Psychologie	3 965	79	4 051	79	4 257	77	5 755	74	5 787	90
Unités résidentielles	47 503	1 141	47 748	1 171	51 938	1 140	48 998	1 051	49 131	1 088
Total	153 690	3 067	157 393	3 155	185 326	3 072	191 569	2 981	195 141	2 996

Éducation, formation et emploi des détenus

Ces activités visent à offrir à tous les détenus le maximum de possibilités dans les domaines de la formation générale et professionnelle et de l'emploi afin qu'ils puissent se trouver du travail quand ils réintégreront la collectivité. C'est pourquoi le SCC cherche constamment à augmenter sa capacité de leur

donner de la formation et des emplois qui les préparent à mieux affronter le marché du travail. Il met l'accent, lorsque c'est approprié, sur les programmes d'emploi qui engendrent des revenus compensant partiellement ses frais de fonctionnement. Il aide également les détenus en liberté à trouver un emploi rémunérateur.

Sommaire des ressources: Éducation, formation et emploi des détenus

	1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988		1988-1989	
	000\$	A.-P.								
Ateliers industriels	26 507	323	23 555	309	23 580	278	25 815	269	27 821	274
Éducation et formation	28 723	287	25 935	282	25 962	269	31 734	285	34 039	359
Activités agricoles	8 124	89	7 723	98	8 371	90	8 034	83	7 889	78
Traitemet automatisé des documents	1 688	9	1 428	15	990	12	736	6	654	6
Encouragement au travail	10 839	1	13 317	17	13 367	7	12 965	5	13 377	2
Total	75 881	709	71 958	721	72 270	656	79 284	648	83 780	719

Nota: Les données concernant les dépenses de 1987-1988 pour cette activité ont été modifiées, une erreur de codage ayant été décelée après le dépôt du Rapport annuel de 1987-1988.

Services de santé

Ce secteur d'activités dispense aux détenus des soins médicaux, psychologiques, psychiatriques, dentaires, optométriques et pharmaceutiques, dont la qualité

équivaut à celle des services offerts au public. Il veille à ce que tous les établissements respectent les normes de salubrité et d'hygiène.

Sommaire des ressources: Services de santé

	1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988		1988-1989	
	000\$	A.-P.								
Services de santé	40 411	526	41 545	543	43 861	540	44 135	515	48 433	515

Garde des détenus

Cette activité consiste à assurer la bonne garde et le contrôle des détenus. Tout en respectant les normes internationales de traitement humanitaire, le SCC

s'efforce de réduire au minimum le risque, pour les détenus, de se blesser ou de causer des blessures au public, au personnel ou aux autres détenus.

Sommaire des ressources: Garde des détenus

	1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988		1988-1989	
	000\$	A.-P.								
Garde des détenus	143 315	3 509	140 436	3 525	154 203	3 540	155 209	3 651	160 176	3 523

Services techniques

Ces services ont pour responsabilité de fournir nourriture et vêtements aux détenus et au personnel des établissements, ainsi que tous autres articles nécessaires. Ils offrent également des services de soutien (ce qui comprend l'entretien et le nettoyage des établissements), de transport, de télécommunications et de sécurité-

incendie, et assurent la distribution et l'élimination d'articles et de pièces d'équipement de tout genre. De plus, ils conçoivent, construisent et entretiennent les bâtiments et les installations du SCC, selon ses besoins et ses priorités.

Sommaire des ressources: Services techniques

	1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988		1988-1989	
	000\$	A.-P.								
Services techniques -										
Activités générales	108 671	145	129 538	141	95 837	101	83 654	60	64 163	52
Gestion du matériel	12 596	166	10 349	161	13 780	166	16 839	198	17 721	221
Alimentation	31 044	295	28 134	307	28 522	285	28 363	265	29 587	279
Services aux établissements	15 423	116	14 122	119	15 084	116	13 939	121	13 853	120
Ingénierie, architecture et propriétés	50 077	663	50 398	661	54 546	641	52 511	620	52 703	605
Télécommunications et électronique	12 233	11	3 220	11	3 406	8	4 504	9	4 544	13
Total	230 044	1 396	235 761	1 400	211 175	1 317	199 810	1 273	182 571	1 290

Administration

Les services administratifs veillent à ce que les ressources du SCC soient utilisées efficacement. Ils fournissent des systèmes de contrôle et d'information concernant la gestion, analysent les programmes et les opérations, conseillent la direction, et mettent en place des mécanismes de responsabilisation et de contrôle en matière de finances. Ils voient également à ce que les

années-personnes du SCC soient utilisées adéquatement en dispensant des services dans les domaines suivants: planification et perfectionnement des ressources humaines, recrutement, évaluation des postes et relations de travail. Enfin, ils assurent une administration efficace et efficiente.

Sommaire des ressources: Administration

	1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988		1988-1989	
	000\$	A.-P	000\$	A.-P	000\$	A.-P	000\$	A.-P	000\$	A.-P
Personnel	11 624	250	11 570	.256	11 999	255	12 581	264	12 961	262
Formation du personnel	9 628	143	7 020	119	6 919	90	6 105	69	6 004	76
Administration	26 609	460	23 081	453	23 549	422	20 458	390	19 747	319
Finances	21 143	345	19 275	336	21 049	309	18 265	299	20 624	307
Total	69 004	1 198	60 946	1 164	63 516	1 076	57 409	1 022	59 336	964

Planification et gestion

Ce secteur d'activités a pour tâche de gérer le SCC de manière à protéger le public, à faire respecter les conditions des peines imposées par les tribunaux, à donner aux détenus la chance de s'amender, et à garantir la protection de leurs droits durant la période

où ils relèvent de la compétence du SCC. En outre, il favorise l'efficacité du système de justice pénale canadien et y contribue lui-même, tout en réduisant au minimum les coûts que cela comporte.

Sommaire des ressources: Planification et gestion

	1984-1985		1985-1986		1986-1987		1987-1988		1988-1989	
	000\$	A.-P.								
Bureau du Commissaire	318	1	327	2	805	2	234	2	419	3
Haute direction	6 911	123	8 159	142	10 677	170	15 868	220	17 544	273
Inspecteur général	2 086	37	2 055	36	1 397	21	1 176	17	1 352	17
Politique et planification	14 177	106	7 958	107	13 870	118	16 588	131	17 639	123
Communications	3 518	39	2 661	40	615	8	295	3	346	3
Secrétaire exécutif	534	16	490	16	1 368	28	1 448	27	2 050	31
Total	27 544	322	21 650	343	28 732	347	35 609	400	39 350	450

En 1988-1989, les dépenses de 768,8 millions du SCC se répartissaient comme suit: coûts relatifs au personnel: 460,3 millions; autres frais de fonctionnement et d'entretien: 233,4 millions; dépenses en capital: 73,7 millions; et paiements de transfert (subventions et contributions): 1,4 million. Le SCC a utilisé 10 457 années-personnes en tout alors que son budget en prévoyait 10 481.

Faits saillants de 1988-1989

Population et besoins

En 1988-1989, le nombre moyen de détenus inscrits au registre a augmenté de 2,8 % pour atteindre 12 903, tandis que le nombre de détenus bénéficiant d'une liberté conditionnelle ou d'une liberté surveillée est passé à 6 994, soit une diminution de 2,7 %. En moyenne, 584 détenus ont été transférés dans des établissements provinciaux en vertu d'ententes d'échange de services, ce qui représentait une hausse de 6,6 %. Dans l'ensemble, la population carcérale s'est accrue d'environ 1 %.

Le besoin de cellules additionnelles continue de s'atténuer en raison de l'adoption de solutions de rechange à l'incarcération. On a, entre autres, amélioré la préparation des cas dans le but d'augmenter les chances du détenu d'obtenir une libération conditionnelle totale ou une semi-liberté. On a également réduit au minimum la nécessité de construire de nouveaux établissements en mettant l'accent sur les rénovations, en agrandissant les installations existantes, en achetant de nouvelles places en vertu d'ententes fédérales-provinciales, et en ayant recours - provisoirement et de façon limitée - au partage des cellules, si bien qu'aucun nouveau grand projet de construction n'a été entrepris en 1988-1989. On a poursuivi la construction d'un établissement de 240 cellules à Port-Cartier (Québec); les premiers détenus s'y sont installés en novembre 1988.

Durant l'année, plusieurs projets de construction ont été mis en chantier aux établissements existants: une salle à manger/ chapelle/centre communautaire au pénitencier de Dorchester, des locaux pour les programmes et des installations auxiliaires à l'établissement de Westmorland, des installations récréatives à l'établissement de Millhaven, des ateliers industriels à l'établissement

de Stony Mountain, et des unités résidentielles aux établissements Mountain et de Warkworth.

En 1988-1989, on a créé un centre de traitement distinct à l'intérieur des murs du pénitencier de Dorchester. Il peut actuellement recevoir huit détenus, et on prévoit de faire passer ce nombre à 20 en 1989-1990. La dotation de postes s'est faite graduellement, au rythme de l'expansion du centre.

Coût par détenu

Le coût moyen de l'incarcération d'un détenu (à l'exclusion des dépenses en capital et des paiements de transfert), exprimé en dollars constants de 1981-1982, a été de 24 231 \$, ce qui représente une baisse de 86 \$ par rapport à 1987-1988. Le coût annuel en dollars courants est passé de 33 962 \$ à 34 864. L'annexe 6 indique le coût annuel par détenu, selon le type d'établissement (par ex. ferme, centre correctionnel communautaire, établissement à sécurité moyenne), ainsi que les coûts occasionnés par les libérés conditionnels.

Le programme d'emploi à temps partiel a été conçu pour réduire le stress et la fatigue chez les employés à plein temps. Il sert à limiter les heures supplémentaires et à préparer des agents à prendre la relève lorsque des postes à plein temps deviennent vacants. Une vérification interne a montré que le programme ne donnait pas les résultats escomptés et qu'il n'était pas rentable. Le SCC a donc décidé de le supprimer graduellement.

Rôle changeant du personnel correctionnel

Le SCC est à établir un nouveau groupe de classification qui combinerait plusieurs classifications existantes en un seul groupe d'employés des services correctionnels. Ce projet est en suspens pour l'instant, et le SCC s'emploie actuellement à réviser la norme de classification des agents correctionnels pour qu'elle reflète le concept de "gestion par unité".

La gestion par unité est un nouveau modèle organisationnel et opérationnel qui sera instauré dans tous les établissements. Sa mise en place, qui a débuté en 1988-1989, s'étalera sur cinq ans. L'une de ses principales caractéristiques est que tous les agents correctionnels feront partie d'une équipe, également composée d'un surveillant correctionnel, d'agents de gestion des cas et d'un gestionnaire d'unité, et qu'ils auront directement affaire aux détenus. Chaque équipe doit veiller au bon fonctionnement de son unité et

contribuer à assurer la sécurité dans l'ensemble de l'établissement.

Normes de surveillance

Des normes régissant la surveillance des libérés sous condition ont été élaborées de concert avec les organismes privés d'assistance postpénale, les représentants des services correctionnels provinciaux, et le personnel local et régional du SCC. Ces normes seront appliquées l'an prochain.

Gestion des cas

La gestion des cas ayant subi d'importants changements - par exemple, à la suite de l'adoption du projet de loi C-67 (contenant des dispositions sur le maintien en détention et l'examen automatique des cas au sixième de la peine), de l'élaboration des nouvelles politiques décisionnelles de la CNLC et de l'examen du processus de gestion des peines - on a mis sur pied un vaste programme destiné à informer le personnel de la gestion des cas de tout le pays des modifications apportées aux politiques et aux procédures. Quelque 1 300 gestionnaires de cas, surveillants et employés de la CNLC ont reçu cette formation.

Échanges de services

Plusieurs ententes d'échange de services avec les provinces ont été approuvées l'an dernier. Le 11 juin 1987, le Conseil du Trésor a approuvé une entente avec l'Ontario, qui prévoit la construction et l'administration du Centre de traitement du Nord. La moitié des 96 lits de ce centre seront réservés à des détenus sous responsabilité fédérale. Le SCC versera une contribution de 7,5 millions de dollars pour sa construction. Le 20 avril 1988, le Conseil du Trésor approuvait une autre entente, avec le Manitoba cette fois, qui prévoit la construction et la gestion d'un centre de détention provisoire comprenant 15 lits pour hommes et 6 pour femmes. La contribution du SCC sera de 3,045 millions de dollars.

Le SCC a créé un groupe de travail chargé d'élaborer une politique et un cadre de planification stratégique relativement aux ententes d'échange de services. Le rapport sera prêt d'ici décembre 1989.

Propositions concernant la retraite

Le SCC a mis au point une présentation qui renferme les changements proposés à la *Loi sur la pension de la Fonction publique*. Ces changements permettraient aux

employés qui ont travaillé dans les unités opérationnelles (c.-à-d. établissements et bureaux de libération conditionnelle) durant un nombre d'années déterminé de prendre une retraite anticipée. Cette proposition n'entrerait en vigueur qu'entre six mois et un an après l'adoption des modifications législatives.

Formation des détenus

Le SCC a continué de donner aux détenus une formation et des emplois qui les préparent bien à affronter le marché du travail. Au cours des dernières années, le taux d'emploi a été en moyenne de 95 à 97 % chez les détenus disponibles (il y a toujours environ 25 % de la population carcérale qui est dans l'impossibilité de travailler pour diverses raisons: permissions de sortir, isolement préventif, isolement disciplinaire ou hospitalisation).

Information

Le SCC améliore sans cesse ses systèmes informatiques. Sa priorité demeure le Système de gestion des détenus (SGD). Ce système, qui est actuellement à l'étape de la conception, fournira des données opérationnelles et expérimentales sur les détenus sous responsabilité fédérale. En outre, le SCC a activement travaillé à l'élaboration et à la mise sur pied d'un réseau intégré pour le projet du SGD et d'autres systèmes globaux comme ceux des finances, du personnel et de l'administration. Parmi les autres initiatives, mentionnons l'installation, à l'échelle nationale, du système de comptabilité et de contrôle des années-personnes, qui a pour effet d'améliorer la prévision, la surveillance et l'analyse des données sur le personnel.

Le Système intégré de gestion des biens, qui est une composante du Système de gestion des biens du Ministère, a été mis à l'essai. Il permettra au SCC de mieux contrôler ses immobilisations et d'assurer un meilleur respect de l'obligation de rendre compte. Le système sera mis en place à cinq endroits en 1989-1990, puis au niveau national en 1990-1991.

Des agents de libération conditionnelle font actuellement l'essai d'ordinateurs portatifs, et les premiers résultats sont positifs. L'expérience sera élargie au sein de l'emplacement choisi, et peut-être étendue à d'autres endroits.

Incidents

Le SCC continue de contrôler et de surveiller les détenus afin de réduire au minimum des incidents comme les

émeutes, les évasions, les voies de fait, les prises d'otages et les suicides. L'annexe 7 montre les incidents survenus au cours des cinq dernières années. Leur nombre total a augmenté, mais il y a eu proportionnellement une diminution du nombre d'agressions commises sur des détenus (par d'autres détenus), de recours à la force et d'évasions.

Dans les établissements à sécurité minimale où les barrières physiques sont rares, pour ne pas dire inexistantes, le taux d'évasion (fuite en douce) a été de 103 pour 1 000 détenus. Si l'on regarde l'ensemble des établissements du SCC, il a été de 13 pour 1 000 détenus.

Sécurité

En 1988-1989, le SCC a installé le Système périmétrique de détection des intrusions aux établissements de Springhill, de Cowansville et de Port-Cartier. Des problèmes d'ordre technique ont retardé son installation à l'établissement de Mission. On a également dû en différer l'installation au Centre fédéral de formation, car il fallait effectuer des travaux sur le mur périmétrique et au poste de communications; elle devrait se faire en 1989-1990. La mise en place du système est en cours au pénitencier de Dorchester et à l'établissement Leclerc.

Lutte contre les drogues

Le SCC a mis au point des procédés pour repérer les utilisateurs et les trafiquants de drogue à l'intérieur des établissements. Cela comprend:

- L'analyse d'urine - Les tests ne se font encore que dans trois établissements en raison d'une contestation fondée sur la *Charte canadienne des droits et libertés* (la cause a été entendue devant la Cour fédérale, qui, prévoyait-on, doit faire connaître sa réponse à la fin de 1989). On a établi des normes pour régir les tests et négocié un contrat avec le secteur privé pour les analyses;
- La détection - Le SCC a conçu, conjointement avec la GRC, une mesure pour mieux freiner le trafic et la consommation de drogue dans les établissements correctionnels (mesure qui sera mise en oeuvre en 1989-1990); l'utilisation de chiens détecteurs à titre expérimental s'est avérée un succès, et le SCC est en train de voir comment il pourrait se servir de cette méthode.

Formation de base des adultes

Le Programme de formation de base des adultes demeure la priorité en matière de formation. L'objectif des deux premières années (1^{er} avril 1987 au 31 mars 1989) était que 2 100 détenus suivent le programme au complet. Cet objectif a été dépassé puisqu'ils ont été 2 488 à le terminer.

En 1988-1989, le nombre moyen d'étudiants à plein temps (cela englobe aussi les détenus étudiant aux trois quarts du temps, à mi-temps et au quart du temps, dont on a converti le nombre pour obtenir le nombre équivalent d'étudiants à plein temps) pour tous les programmes de formation était de 3 171. Le nombre moyen de professeurs était de 293, et le ratio détenus/professeur d'environ 10,8:1. Cela a coûté 5 182 \$ par étudiant, en dollars constants de 1981-1982.

Acquisition des compétences psychosociales

On a amélioré les programmes d'acquisition des compétences psychosociales en créant et en mettant à l'essai un programme de développement des aptitudes cognitives. On a également commencé à élaborer des programmes de formation destinés à modifier les attitudes des détenus dans le but de prévenir les agressions violentes et la coercition sexuelle. Enfin, on a conçu et mis à l'essai un programme prélibératoire destiné à aider les détenus à reconnaître les situations qui pourraient les inciter à consommer de la drogue, une fois qu'ils seront en liberté.

Groupe d'étude sur les autochtones

Le Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral a publié son rapport en 1988-1989. Ce groupe d'étude avait été formé pour cerner les besoins des détenus autochtones et trouver des façons de favoriser leur réinsertion sociale. Le rapport contient 62 recommandations concernant les services et les programmes à offrir, avant et après la libération. Le Comité consultatif pour les délinquants autochtones (SCC), les associations autochtones et les gouvernements provinciaux travaillent actuellement à la mise en oeuvre de ces recommandations.

Revenus

Les ateliers industriels du SCC et ses services de traitement automatisé des documents, en plus de procurer aux détenus une formation et du travail qui leur ouvrent des possibilités d'emploi pour l'avenir, ont

engendré des recettes non fiscales de 13 millions de dollars en 1988-1989.

Les recettes provenant de la vente de produits de l'agroentreprise, les achats effectués à la cantine des détenus, les ententes fédérales-provinciales touchant l'entretien des détenus et les services psychiatriques qui leur sont fournis, et les recettes d'autres sources ont totalisé 12,4 millions de dollars (voir détails à l'annexe 5).

De plus, par l'entremise de son programme d'agroentreprise, le SCC a produit et consommé des aliments dont la valeur marchande s'élevait approximativement à 5,1 millions de dollars.

En 1988-1989, le SCC a signé avec trois compagnies privées des ententes touchant des projets conjoints qui fourniront de la formation et de l'emploi à une cinquantaine de détenus. Durant l'année, d'autres propositions relatives à des entreprises conjointes ont été évaluées.

Objectifs pour 1989-1990

Le SCC se propose:

- de favoriser la réintégration, en toute sécurité, d'un plus grand nombre de détenus dans la société en leur donnant un solide soutien après leur mise en liberté;
- de reconnaître que le personnel constitue son point fort et sa principale ressource; et
- de poursuivre ses efforts pour devenir plus efficient et plus transparent, et rendre davantage des comptes.

Ces objectifs généraux se subdivisent en 11 objectifs précis que le SCC s'efforcera d'atteindre durant la prochaine période de trois ans (1989 à 1992).

Améliorer la gestion des cas.

La gestion des cas est l'aspect-clé du traitement des détenus. Elle assure une communication active et constante avec le détenu, une évaluation complète du risque et une préparation à la mise en liberté. Les décisions se prennent à partir de toutes les informations disponibles, et de concert avec la CNLC s'il y a lieu.

Accroître la participation des détenus aux programmes appropriés.

Le SCC déterminera, à partir des objectifs personnels du détenu, quels programmes d'éducation, de formation professionnelle ou d'emploi lui conviennent, et quelles mesures d'incitation seront efficaces. Pour ce faire, il reconnaît que les détenus sont responsables de leurs actes, mais qu'il a la tâche de les aider à modifier leur comportement. Cela se fera dans un milieu difficile où les programmes offerts et les contraintes de sécurité seront adaptés aux différents types de détenus.

Accroître la qualité et la fréquence des contacts entre le personnel et les détenus.

La gestion des détenus se fait suivant le modèle de la gestion par unité, qui est la structure organisationnelle de base de tous les établissements du SCC. Ce mode de gestion s'appuie sur trois éléments essentiels: une interaction positive entre le personnel et les détenus, l'intégration de la gestion des cas et de la sécurité, et l'accroissement de la responsabilité du personnel et des détenus et de leur obligation de rendre des comptes. Le SCC a adopté la gestion par unité dans l'espoir de provoquer des changements positifs dans le comportement des détenus, et d'améliorer leur milieu de travail et leur cadre de vie. Dans la collectivité, on insistera davantage sur la prestation d'aide et de services aux détenus, en fonction des risques et des besoins déterminés par les évaluations.

Élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des programmes tenant compte des besoins particuliers des détenus autochtones, des détenues, des détenus souffrant de déficience mentale et des détenus purgeant une longue peine.

Il faut répondre aux besoins de tous les détenus. Cependant, certains groupes, de par leurs caractéristiques, exigent plus d'attention, que ce soit dans les établissements ou la collectivité. Ces groupes ont fait l'objet d'études détaillées, mais relativement peu de programmes sont adaptés à leurs besoins particuliers.

Il est donc impérieux d'adopter de nouvelles approches pour les aider à réintégrer la société. Le succès de ces approches dépendra, en partie, de la continuité et de la cohérence des programmes tout au long de la peine, c'est-à-dire à l'établissement comme dans la collectivité.

Améliorer les programmes de lutte contre les toxicomanies - prévention, sensibilisation et traitement.

Pour obtenir de bons résultats à long terme, il faut combiner prévention, sensibilisation et traitement. Dans le cadre de sa participation à la Stratégie nationale antidrogue, le SCC mettra en oeuvre un vaste programme destiné à réduire la consommation de drogue et d'alcool chez les détenus.

Concevoir et offrir des programmes de formation faisant naître chez les employés des valeurs et des attitudes déterminées, afin de les amener à mieux communiquer entre eux, ainsi qu'avec les détenus et les gestionnaires.

Le SCC reconnaît l'importance de son personnel. Il mettra l'accent sur les programmes de formation pour s'assurer que celui-ci possède d'excellentes connaissances et de solides compétences. Il élaborera des stratégies de formation tenant compte des changements survenus dans les programmes, afin de modifier les relations et les communications entre toutes les personnes ayant des contacts au sein du SCC.

Créer et mettre en place un cadre de gestion du personnel pour s'assurer des employés compétents et motivés.

Pour offrir des programmes d'excellente qualité, le SCC doit absolument pouvoir compter sur des employés sains, compétents et motivés. Il lui faut établir un cadre stratégique pour aborder globalement toutes les questions relatives au personnel: recrutement, formation, emploi, promotion ou diversification des tâches, et retraite.

Concevoir un cadre de responsabilisation et un système d'information qui permettront au Solliciteur général de signer un protocole d'entente avec les ministres du Conseil du Trésor.

Le SCC a déterminé un certain nombre de domaines où il aurait peut-être avantage à obtenir plus de pouvoirs et

de latitude quant à l'utilisation des ressources. Cela pourrait se faire par l'entremise d'une entente conclue en vertu des dispositions de l'Accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels (APRM). Toutefois, le SCC doit d'abord mettre en place un cadre de responsabilisation qui satisfasse aux exigences du Conseil du Trésor.

Accroître les activités de recherche et de développement pour appuyer la gestion des services correctionnels et la prestation des programmes.

Si le SCC veut continuer de bien gérer ses opérations et de dispenser des programmes de qualité, il devra élargir ses connaissances pour faire face aux questions changeantes auxquelles il est confronté. La recherche appliquée lui permettra d'introduire le point de vue des sciences sociales dans l'analyse de ses préoccupations d'ordre stratégique ou opérationnel, et d'accroître ainsi la qualité et l'étendue de ses connaissances.

Élaborer et mettre en oeuvre un bon programme de communications internes et externes.

Le SCC a besoin de l'appui de la population canadienne et de ses employés pour s'acquitter de son mandat. Il cherchera à l'obtenir en étant franc et ouvert, et en répondant de ses actes. C'est pourquoi son programme de communications visera à renseigner le public sur la mission du SCC, son mandat, ses objectifs et ses programmes. Ce programme prévoit que le SCC répondra aux demandes d'information et aux commentaires des parlementaires, des groupes d'intérêt, des médias, des employés, des détenus et des citoyens.

Accroître l'efficacité de la gestion, de l'administration et des opérations en ayant davantage recours à l'informatique et à la technologie moderne.

L'informatique et la technologie moderne aideront le SCC à remplir ses objectifs, en lui offrant de nouvelles possibilités qui amélioreront encore davantage la qualité de ses décisions et de ses programmes.

Annexes

Les tableaux statistiques qui suivent présentent des données supplémentaires sur les activités du Service correctionnel du Canada:

1. Nombre moyen de détenus inscrits au registre
2. Rendement financier par activité
3. Dépenses au cours des cinq dernières années, par activité
4. Utilisation des années-personnes
5. Recettes
6. Coût d'entretien des détenus - État ventilé
7. Incidents liés à la sécurité

Annexe 1

*Nombre moyen de détenus inscrits au registre**

	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Détenus incarcérés	12 039	12 502	12 804	12 528	12 903
Détenus en liberté conditionnelle et en liberté surveillée	5 895	6 092	6 294	7 187	6 994
Total	17 934	18 594	19 098	19 715	19 897

* Le nombre moyen de détenus inscrits au registre des établissements comprend les détenus qui vivent dans la collectivité en vertu d'une semi-liberté ou d'une permission de sortir ainsi que les détenus hospitalisés ou illégalement en liberté. Dans le cas présent, le nombre moyen de détenus en liberté conditionnelle ou en liberté surveillée ne comprend pas les détenus sous responsabilité fédérale en semi-liberté.

Annexe 2

Rendement financier par activité (en milliers de dollars)

	1988-1989		
	Prévisions budgétaires	Dépenses réelles	Écart
Gestion des cas	202 809	195 141	7 668
Éducation, formation et emploi	82 780	83 780	(1 000)
Services de santé	46 077	48 433	(2 356)
Garde des détenus	151 698	160 176	(8 478)
Services techniques	234 764	182 571	52 193
Administration	59 571	59 336	235
Planification et gestion	37 489	39 350	(1 861)
Prévisions budgétaires initiales	815 188	768 787	46 401
Budget supplémentaire et autres modifications autorisées	4 402		4 402
Total des affectations budgétaires	819 590	768 787	50 803

Annexe 3

*Dépenses au cours des cinq dernières années, par activité
(en milliers de dollars)*

Année	Gestion des cas	Éducation, formation et emploi	Services de santé	Garde des détenus	Services techniques	Administration	Planification et gestion	Total
<u>1984-1985</u>								
Fonctionnement	152 926	71 678	39 981	142 188	110 379	67 563	22 710	607 425
Immobilisations	764	4 203	430	1 127	119 665	1 441	4 834	132 464
Total	153 690	75 881	40 411	143 315	230 044	69 004	27 544	739 889
<u>1985-1986</u>								
Fonctionnement	156 907	69 552	41 255	140 103	106 530	59 948	21 419	595 714
Immobilisations	486	2 406	290	333	129 231	998	231	133 975
Total	157 393	71 958	41 545	140 436	235 761	60 946	21 650	729 689
<u>1986-1987</u>								
Fonctionnement	185 008	70 483	43 743	154 061	116 002	62 994	25 193	657 484
Immobilisations	318	1 787	118	142	95 173	522	3 539	101 599
Total	185 326	72 270	43 861	154 203	211 175	63 516	28 732	759 083
<u>1987-1988</u>								
Fonctionnement	191 253	77 256	43 952	155 033	114 690	56 769	31 841	670 794
Immobilisations	316	2 028	183	176	85 120	640	3 768	92 231
Total	191 569	79 284	44 135	155 209	199 810	57 409	35 609	763 025
<u>1988-1989</u>								
Fonctionnement	194 916	81 959	48 168	160 038	118 161	58 746	33 058	695 046
Immobilisations	225	1 821	265	138	64 410	590	6 292	73 741
Total	195 141	83 780	48 433	160 176	182 571	59 336	39 350	768 787

* En milliers de dollars courants et non en dollars constants rajustés en fonction de l'inflation.

Annexe 4

Utilisation des années-personnes

	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Gestion des cas	3 067	3 155	3 072	2 981	2 996
Éducation, formation et emploi	709	721	656	648	719
Services de santé	526	543	540	515	515
Garde des détenus	3 509	3 525	3 540	3 651	3 523
Services techniques	1 396	1 400	1 317	1 273	1 290
Administration	1 198	1 164	1 076	1 022	964
Planification et gestion	322	343	347	400	450
Total	10 727	10 851	10 548	10 490	10 457

Annexe 5

Recettes (en milliers de dollars)

	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Industries et traitement automatisé des documents	12 890	10 701	10 647	12 136	13 003
Agro-entreprise*	1 941	269	256	328	282
Cantines	5 694	6 053	6 673	6 777	7 506
Chambres et pension payées par les détenus	156	173	139	136	153
Autres recettes**	4 151	5 783	3 515	3 528	4 487
Total	24 832	22 979	21 230	22 905	25 431

Nota:

* Depuis le début de l'année financière 1985-1986, la comptabilité des ventes de l'agro-entreprise au sein du SSC ne consigne pas le revenu des ventes comme des recettes non fiscales.

** Comprend les recettes tirées des accords fédéraux-provinciaux d'entretien des détenus (667 746 \$), des services psychiatriques offerts à contrat (893 056 \$), du rajustement des dépenses de l'année précédente (2 384 269 \$) et de recettes diverses (561 550 \$).

*Coût d'entretien des détenus - État ventilé
1988-1989*

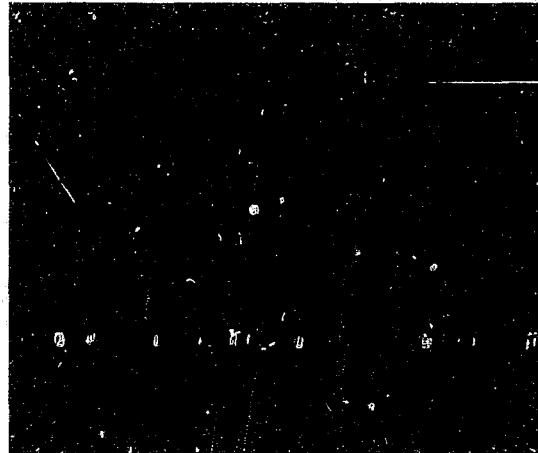
	Population carcérale (1) moyenne	Coût total	Coût moyen par détenu par année 1988-1989	Coût moyen par détenu par année 1987-1988
Maximale - hommes	(2) 3 592	221 786 113	61 744	66 076
Maximale - femmes	114	7 437 297	65 239	66 767
Moyenne	6 045	238 850 302	39 512	40 783
Minimale	651	20 780 576	31 921	28 797
Fermes	488	19 797 761	40 569	41 506
C.C.C.	326	7 363 868	22 589	14 992
Coût total - Établissements	(1) 11 216	516 015 917	46 007	46 974
Coût - collèges du personnel	11 216	7 941 077	708	714
Coût - bureaux de libération conditionnelle	8 529	58 902 515	6 906	6 266
Coûts - AC	(3) 19 745	46 376 101	2 349	2 220
Coûts - AR	(4) 20 329	65 809 976	3 237	3 060
Total	20 329	(5) 695 045 586	34 190	33 257

Nota:

- (1) Représente le nombre moyen de détenus incarcérés (dénombrement de minuit).
- (2) La catégorie des détenus (hommes) incarcérés dans les établissements à sécurité maximale comprend des données sur les trois établissements suivants:
 - a) Dorchester dont le nombre moyen de détenus est 222 alors que sa capacité est de 496; 229 cellules sont fermées à cause de rénovations.
 - b) Laval n'a été occupé que pendant 33 semaines. Au 13 décembre 1988, tous les détenus avaient été transférés ailleurs.
 - c) Port-Cartier a commencé à recevoir des détenus dans la semaine du 22 novembre 1988, ce qui donne une occupation moyenne de 171 sur 20 semaines, la capacité prévue étant de 250.
- (3) Représente le nombre total de détenus effectivement incarcérés, des détenus sous responsabilité fédérale ou provinciale qui bénéficient d'une semi-liberté, d'une liberté conditionnelle ou d'une liberté surveillée.
- (4) La population moyenne comprend 548 détenus sous responsabilité fédérale gardés dans des établissements provinciaux.
- (5) Le coût total ne comprend pas les dépenses en capital.

Incidents liés à la sécurité

Catégorie	Nombre d'incidents				
	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Meurtres	8	5	11	4	5
Voies de fait sur des détenus (par des détenus)	408	410	459	464	467
Voies de fait sur des employés (par des détenus)	135	123	159	127	134
Suicides	21	17	15	10	12
Tentatives de suicide	78	49	51	51	64
Évasions (par 1 000 détenus)	24	16	19	15	13
Recours à la force					
- gaz	36	23	42	54	40
- armes à feu	129	140	150	175	149
Prises d'otages	10	6	6	1	3



Le Parlement a adopté la loi portant création du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) en juillet 1984. La *Loi sur le SCRS* sert de fondement à toutes les activités de renseignement de sécurité menées par le Service et établit les mécanismes de contrôle auxquels sont assujetties ces activités.

Elle contribue ainsi à maintenir l'équilibre entre, d'une part, l'obligation faite à l'État de protéger la population et, d'autre part, celle de sauvegarder les droits et les libertés des citoyens.

SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Attributions du SCRS

Les articles 2 et 12 de la *Loi sur le SCRS* précisent les principales fonctions du SCRS et énoncent les principes directeurs qui régissent ses opérations et lui permettent d'évaluer son efficacité. Par-dessus tout, son mandat reflète l'équilibre global recherché: il est assez large pour lui permettre d'acquérir des renseignements pertinents sur les dangers qui menacent ou peuvent menacer la société, tout en fixant les limites en ce qui a trait aux libertés et aux droits civils des citoyens canadiens.

L'article 12 accorde au Service le pouvoir de recueillir, au moyen d'enquêtes ou autrement, des informations et renseignements sur des groupes ou des personnes dont il existe des motifs raisonnables de soupçonner que les activités constituent des menaces pour la sécurité du Canada. Ce mandat habilite le Service à mener des enquêtes et des opérations de sécurité strictement dans la mesure du nécessaire, pour déterminer la nature des menaces qui se présentent.

L'article 2 définit quatre catégories de "menaces envers la sécurité du Canada" notamment:

a) Espionnage et sabotage

Pour assurer la sécurité: il faut protéger les biens du gouvernement liés aux affaires politiques, économiques, scientifiques ou militaires du Canada. Quiconque tente d'obtenir sans autorisation ces biens se livre peut-être à des activités d'espionnage pour le compte d'une puissance étrangère. Quant aux actes de sabotage, ils comprennent les attentats commis en vue d'endommager ou de détruire du matériel ou des installations indispensables. Toute activité d'espionnage ou de sabotage visant le Canada ou préjudiciable à ses intérêts, ainsi que toute activité tendant à favoriser ce genre d'espionnage ou de sabotage, constitue une menace envers la sécurité du Canada.

b) Activités influencées par l'étranger

L'espionnage et le sabotage ne sont pas les seules formes d'ingérence étrangère dans les affaires internes du Canada qui portent atteinte à la sécurité nationale. Des gouvernements ou des organismes étrangers peuvent chercher, dans leur propre intérêt, à s'ingérer dans la vie politique canadienne ou à en influencer le cours d'une façon clandestine

ou trompeuse, ou menacer des individus. Cette menace peut être le fait non seulement de gouvernements étrangers, mais aussi de groupes politiques étrangers et d'autres organisations qui ont les moyens d'intervenir dans les affaires canadiennes.

Ainsi, des puissances étrangères hostiles peuvent tenter d'infiltrer des ministères ou d'exercer des pressions sur les représentants du Gouvernement. Des agents étrangers peuvent intervenir dans les affaires des communautés ethniques du Canada, par exemple en menaçant des Canadiens qui ont de la famille à l'étranger. Les tentatives d'ingérence clandestines faisant appel à la tromperie ou à la menace directe, par exemple la coercition ou le chantage, constituent des menaces envers la sécurité du Canada.

c) Violence à caractère politique et terrorisme

L'usage de la violence à motivation politique ou la menace d'y recourir peut avoir pour but de dicter leur conduite aux gouvernements.

Les prises d'otages, les enlèvements, les alertes à la bombe ou les assassinats sont des exemples d'actions violentes susceptibles de mettre en danger la vie de Canadiens et auxquelles on a eu recours pour atteindre par la force des objectifs politiques.

Les actes de terrorisme commis sur le territoire canadien peuvent viser la réalisation d'un objectif politique au Canada, mais avoir aussi pour but d'influencer la vie politique d'un autre pays. Le Canada est signataire d'un certain nombre d'accords internationaux en vertu desquels il s'est engagé à fournir des renseignements sur ces activités. Toute activité qui touche le Canada ou s'y déroule et vise à favoriser l'usage de la violence grave ou de menaces de violence contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique au Canada ou dans un État étranger, est considérée comme une menace à la sécurité du pays.

d) "Subversion"

Les activités qui, par des actions cachées et illicites visent à saper le régime de gouvernement constitutionnellement établi au Canada ou dont le but immédiat ou ultime est sa destruction ou son renversement par la violence, sont également considérées comme des menaces à la sécurité du Canada.

Tandis que les autres types de menaces précisés dans le mandat portent, d'une façon générale, sur les activités menées ou dirigées par des agents étrangers, la menace de subversion autorise le SCRS à faire enquête, dans les limites établies par son mandat, sur des menaces issues d'activités de citoyens canadiens.

Bien que le SCRS mène des enquêtes sur des menaces de ce genre et autre, il reste que les Canadiens doivent avoir le droit fondamental de s'engager dans la dissidence politique et de chercher à modifier les politiques gouvernementales et les institutions sociales et politiques.

C'est pourquoi, la définition de menace à la sécurité énoncée dans la *Loi sur le SCRS* n'autorise pas le Service à mener enquête sur les activités licites de défense d'une cause, de protestation ou de manifestation d'un désaccord, à moins que ces activités ne soient reliées à des activités considérées comme une menace à la sécurité. On s'assure, par une série de vérifications internes et d'examen indépendants, que le Service respecte rigoureusement ces droits.

Filtrage de sécurité

Les articles 13, 14 et 15 de la Loi confèrent au Service, à titre d'attributions secondaires, le pouvoir de mener les enquêtes qui sont nécessaires en vue des évaluations de sécurité de certaines personnes.

Tout fonctionnaire ou employé contractuel du gouvernement canadien qui, dans l'exercice de ses fonctions, doit avoir accès à des biens classifiés dans l'intérêt national, doit faire l'objet d'une enquête de sécurité. Il appartient au SCRS de mener ces enquêtes en vue de fournir aux ministères et organismes gouvernementaux (exception faite de la GRC et de la Défense nationale) des évaluations de sécurité. C'est toutefois le sous-ministre du ministère qui a demandé l'évaluation qui est chargé de décider en dernière analyse si une cote de sécurité sera accordée ou non à un employé.

Pouvoirs du SCRS

Les enquêtes du SCRS vont de l'examen de l'information publique, à l'utilisation de techniques plus

spécialisées, dont des méthodes d'enquête par intrusion comme la surveillance électronique. L'utilisation des méthodes les plus simples est laissée à la discrétion du Service, sous réserve des lignes directrices énoncées par le Ministère ou la direction. Si l'enquête devient plus approfondie, des contrôles plus sévères régissent le recours à des techniques plus poussées.

Pour la première fois dans l'histoire de la lutte contre les dangers qui menacent la sécurité du Canada, le recours à certaines de ces techniques est soumis à un contrôle judiciaire. Le SCRS ne peut les utiliser sans disposer d'un mandat approuvé par le Ministre et délivré par un juge de la Cour fédérale qui doit être convaincu que l'enquête s'inscrit bien dans le champ du mandat et qu'il est indispensable, dans le contexte particulier de l'enquête, d'avoir recours à des méthodes d'enquête par intrusion.

Faits saillants de 1988-1989

a) Opérations

Pendant l'exercice 1988-1989, le Service a connu de vifs succès dans les domaines du contre-espionnage et de l'antiterrorisme.

- En juin 1988, le Sommet économique de Toronto a exigé un énorme travail d'acquisition de renseignements sur l'antiterrorisme. Le Service a alors institué un important programme de liaison et de séances d'information visant les ministères intéressés, des services de police étrangers et du pays ainsi que des services de renseignements et de sécurité amis. Durant tout le Sommet, le Service a rédigé chaque jour des évaluations de la menace qu'il diffusait à toute une gamme de clients;
- en juin 1988, 19 ressortissants soviétiques ont été déclarés *personae non gratae*; 8 ont été expulsés du Canada et 11, qui étaient déjà partis, n'ont pas été autorisés à revenir;
- en mars 1989, Stephen Joseph Ratkai a été condamné à deux peines concomitantes d'emprisonnement de neuf ans, pour espionnage au Canada. Ainsi se terminait une longue opération menée avec la proche

b) Gestion et communications

En 1988-1989, le Service a entrepris une série de projets qui, une fois terminés, aideront à assurer une gestion efficace et amélioreront les méthodes de fonctionnement.

i) Rôles, valeurs et principes

Le Service a entrepris l'élaboration d'un énoncé des objectifs et des principes de fonctionnement généraux qui décrira les valeurs qui unissent le SCRS tout en exposant les directives générales et les principes de gestion qui guideront le Service au cours de la prochaine décennie.

ii) Plan de gestion des ressources humaines (PGRH)

La mise en oeuvre du PGRH s'étale sur cinq ans. Le Plan tient compte des besoins des employés actuels et futurs et vise l'établissement d'un contrat social convenable liant direction et employés où il sera question de la progression professionnelle, de l'équité en matière d'emploi, de la formation, de l'automatisation, des langues officielles et des relations de travail.

iii) Cadre de gestion

Le SCRS a commencé à mettre par écrit les ententes entre les membres de la direction du Service en ce qui concerne les pouvoirs qui leur sont confiés. Il s'agit d'une entreprise critique qui permet, d'une part, de consigner les pouvoirs et les responsabilités délégués, les résultats attendus et l'obligation de rendre compte des chefs de programmes et, d'autre part, d'établir des repères et des normes assortis à leurs besoins en ressources.

iv) Planification stratégique

Un projet de planification stratégique a été mis en branle. Ce projet vise l'établissement d'un plan à long terme pour le Service, qui servira à évaluer les tendances, les faits nouveaux et les incertitudes de l'avenir et à tracer la voie que doit suivre le Service pour se développer.

v) Communications

En 1988-1989, le Service a également conçu une brochure d'information dans le cadre d'une initiative de communication destinée à mieux renseigner le public sur le rôle, le mandat et les activités du Service.

Contrôles auxquels est soumis le SCRS

Si l'on considère la nature délicate des menaces pour la sécurité définies dans le mandat et les pouvoirs extraordinaire qu'exige l'exécution de ce mandat, la mise en place d'un système de direction, de gestion et de contrôle efficace revêt une importance primordiale. Le mécanisme de direction et de contrôle est formé de diverses composantes, imbriquées les unes dans les autres.

a) La responsabilité ministérielle

Le Solliciteur général est responsable du SCRS devant le Parlement et il est également chargé de la direction générale du Service et de l'établissement de lignes directrices sur ses méthodes opérationnelles de base. Le directeur du SCRS, le Sous-solliciteur général et l'Inspecteur général le tiennent au courant des opérations de sécurité et des problèmes.

b) Le directeur

Le directeur du SCRS a la responsabilité de diriger et de gérer le Service. Il doit consulter le Sous-solliciteur général au sujet de la politique opérationnelle du SCRS, de chaque demande de mandat et de toute autre question qui, de l'avis du Solliciteur général, doit faire l'objet de consultations. Le directeur doit en outre présenter au Solliciteur général des rapports périodiques sur les activités du SCRS. Enfin, le directeur préside plusieurs comités internes qui augmentent davantage le respect de l'obligation de rendre compte de l'exercice des pouvoirs du SCRS et le contrôle de ceux-ci. Deux de ces organismes administratifs centraux ont des responsabilités et un pouvoir directs quant à l'utilisation de techniques d'enquête par le Service.

c) Le Sous-solliciteur général

Le Sous-solliciteur général est chargé, en vertu de la Loi, de conseiller le Solliciteur général sur l'utilité et l'efficacité de ses directives générales au SCRS. Il est informé des activités opérationnelles du Service avant leur exécution du fait qu'il participe d'office au processus de délivrance des mandats, car le

directeur le consulte, et, après coup, parce qu'il examine les certificats de l'Inspecteur général concernant les rapports annuels soumis par le directeur.

d) Le contrôle judiciaire

Si une enquête exige le recours à des techniques d'enquête par intrusion précises, une proposition est soumise au Comité d'examen des demandes de mandat du SCRS (dont fait partie un représentant du ministère de la Justice et du bureau du Sous-solliciteur général) qui décide s'il convient ou non de délivrer un mandat. Le Service doit alors s'adresser à un juge de la Cour fédérale pour obtenir le mandat requis. Le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité (CSARS) a accès à tous les mandats et aux documents d'appui; le CSARS étudie les documents et le processus afin d'évaluer la pertinence et l'application de ces techniques d'enquête spéciales.

Mécanisme de surveillance indépendant du SCRS

Le dispositif de surveillance indépendant est formé de trois éléments interdépendants: le Parlement, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et l'Inspecteur général, qui interviennent dans l'ordre décrit ci-après.

a) L'Inspecteur général

L'Inspecteur général relève du Sous-solliciteur général. Il assure un examen rétroactif des activités opérationnelles du SCRS. Il reçoit et examine les rapports annuels que le directeur fait tenir au Solliciteur général, puis ses conclusions et ses

observations sur lesdits rapports et les certificats qu'il remet à leur sujet, de même que les rapports eux-mêmes, sont transmis automatiquement par le Solliciteur général au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. L'Inspecteur général peut, à la demande du Comité ou à la demande du Solliciteur général, effectuer des recherches et des enquêtes supplémentaires.

b) Le Comité de surveillance

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité est formé de cinq membres du Conseil privé qui ne siègent ni au Sénat ni à la Chambre des communes et qui sont nommés par décret, après que le premier ministre a consulté le chef de l'Opposition et le leader en Chambre de chaque parti ayant fait élire au moins 12 députés. Ce comité a accès à tous les renseignements dont dispose le Service, surveille, d'une façon générale, la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités en se servant, comme point de départ, des rapports périodiques du directeur et des certificats afférents que produit l'Inspecteur général et que lui transmet le Solliciteur général. Il examine les décisions relatives aux cotations sécuritaires, fait enquête sur les plaintes qu'il reçoit, étudie les directives générales que le Solliciteur général donne au Service et mène les enquêtes qu'il juge appropriées (en ayant recours aux services de l'Inspecteur général, des membres du SCRS ou de son propre personnel). Enfin, le Comité fait régulièrement rapport au Solliciteur général qui dépose son rapport annuel au Parlement.

c) Le Parlement

En vertu des règles parlementaires en vigueur, le comité parlementaire permanent compétent étudie le rapport annuel du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité qui est présenté au Parlement. Ce dernier a donc à la fois l'occasion et la responsabilité d'examiner le rapport et d'évaluer les activités du SCRS.